

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°3

MARS 2019



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.03. La direction des ressources humaines (DRH)

Décision portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim - 15/03/2019 - - DEC190632DAJ..... p.32

02.04.04. La direction générale déléguée à l'innovation : organisation, nomination des directeurs

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) - 15/03/2019 - - DEC190562DAJ..... p.33

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.15 Indemnités liées à la cessation de fonctions

04.08.15.04 Indemnité de départ volontaire

Circulaire CIR150704DRH du 15 février 2015 relative à l'indemnité de départ volontaire (IDV) modifiée les 16 juin 2017 et 4 mars 2019 - 04/03/2019 - - CIR150704DRH-2..... p.34

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2019

Décision portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions de adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - 15/02/2019 - - DEC190555DAJ..... p.52

Décision portant renouvellement de M. Michel Blay aux fonctions de président du comité pour l'histoire du CNRS - 15/03/2019 - - DEC190942DAJ..... p.53

Décision de nomination de Mme Sabine Blin aux fonctions de chargée de mission - 11/03/2019 - - DEC190854DRH..... p.54

DR01 - Paris-Villejuif

2018

Décision portant cessation de fonctions Mme Violette HALDYS, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement (LAMBE) - 04/06/2018 - - DEC190843DR01..... p.55

Décision portant nomination de M. Mihai POPESCU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)

- 08/06/2018 - - DEC191001DR01..... p.56

2019

Décision portant nomination de Madame Aline DIA aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) à INSU. - 01/02/2019 - - DEC183287INSU..... p.58

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Jean-François DOUSSIN aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) à INSU. - 01/02/2019 - - DEC183288INSU..... p.59

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre VILOTTE aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) à INSU. - 01/02/2019 - - DEC183294INSU..... p.60

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Nathalie Roseau, directrice par intérim et de MM. Alexandre Mathieu-Fritz et de François-Mathieu Poupeau directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés

- 25/03/2019 - - DEC190575INSHS..... p.61

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain RICHERT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC) - 04/01/2019 - - DEC190869DR01..... p.62

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste MAISTRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes - 26/02/2019 - - DEC190833DR01..... p.63

Décision portant nomination de M. Azziz HOCINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux (LSPM) - 25/02/2019 - - DEC190823DR01..... p.64

Décision portant nomination de Mme Valérie Doye aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée "Institut Jacques Monod" - 15/03/2019 - - DEC190804INSB..... p.65

Décision portant nomination de Madame Hélène PERRIN aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7538-Laboratoire de physique de lasers (LPL) - 21/03/2019 - - DEC190884INP..... p.66

DR02

2017

Décision portant nomination de Mme Mathilde Mougeot aux fonctions de chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173091INSMI..... p.67

2018

Décision portant cessation de fonctions de M. Joseph Da Silva Quintas, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS - 20/12/2018 - - DEC183268DR02..... p.68

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel Isac, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - 30/11/2018 - - DEC183052DR02..... p.69

Décision portant nomination de Mme Visotheary Rivière-Ung aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité - 03/12/2018 - - DEC183071DR02..... p.70

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Andrieu agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité FR684 intitulée Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure - 20/12/2018 - - DEC183271DR02..... p.72

Décision portant cessation de fonctions de M. Kay Wiese, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS - 20/12/2018 - - DEC183270DR02..... p.73

Décision portant cessation de fonctions de M. Bertrand Ducos, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS - 20/12/2018 - - DEC183269DR02..... p.74

Décision portant nomination de Mme Marine Penicaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - 30/07/2018 - - DEC182253DR02..... p.75

Décision portant nomination de M. Antonin Eddi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes - 30/08/2018 - - DEC182393DR02..... p.77

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Delagoutte aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - 17/09/2018 - - DEC182566DR02..... p.79

Décision portant nomination de Mme Nathalie Evin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod - 23/10/2018 - - DEC182761DR02.....
p.81

Décision portant cessation de fonctions de M. Cédric Duprilot assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau - 09/11/2018 - - DEC180901DR02..... p.83

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laëtizia Cavellini, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - 30/11/2018 - - DEC183047DR02..... p.84

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laetitia Zuccarelli, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - 30/11/2018 - - DEC183050DR02..... p.85

Décision portant cessation de fonctions de M. Thomas Aubineau assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation - 30/11/2018 - - DEC183051DR02..... p.86

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aurélie Watilliaux assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine - 20/12/2018 - - DEC183255DR02..... p.87

2019

Décision portant nomination de M. Nicolas Dufétel, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus) - 25/03/2019 - - DEC190826INSHS..... p.88

Décision de nomination de Madame Fabienne Aujard en tant que Chargée de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190022INEE..... p.89

Décision de nomination de Monsieur Joachim Claudet en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190028INEE..... p.90

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie WAHNICH, directrice de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain - IIAC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190204DR02..... p.91

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) à INSU. - 01/02/2019 - - DEC183293INSU..... p.93

Décision portant fin de fonction et de nomination de Madame Marie-Noëlle HOUSSAIS aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) à INSU. - 01/02/2019 - - DEC183291INSU..... p.94

DR04

2019

Décision de nomination de Monsieur Franck Courchamp en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190019INEE..... p.95

Décision portant fin de fonction et de nomination de Madame Christelle MARLIN aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) à INSU. - 01/02/2019 - - DEC183292INSU..... p.96

Décision portant nomination de Mme Marcella Grasso en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 18/03/2019 - - DEC190245IN2P3..... p.97

Décision portant nomination de Monsieur Eric CHASSEFIERE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8148 intitulée « GÉOsciences Paris-Sud » (GEOPS). - 22/03/2019 - - DEC190893INSU..... p.98

DR05

2018

Décision portant nomination de Mme Lola Zappara aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) - 25/10/2018 - - DEC181695DR05..... p.99

2019

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Pascal JAGOUREL, et nomination de Messieurs Philippe LAPORTE et Noël ROBICHON aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI). - 20/03/2019 - - DEC190832INSU..... p.101

Décision portant nomination de Monsieur Andreas ZECH aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH). - 22/03/2019 - - DEC190891INSU..... p.102

Décision de nomination de Monsieur François Bétard en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190023INEE..... p.103

DR06

2019

Décision portant nomination de Monsieur Larry Shengold aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) - 01/03/2019 - - DEC191029DR06..... p.104

Décision portant nomination de Monsieur Stephan Gadreau aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - 01/03/2019 - - DEC190886DR06..... p.105

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Servas aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - 01/03/2019 - - DEC191028DR06..... p.106

Décision portant nomination de M. Ludovic Bruneau aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences - 24/01/2019 - - DEC190380DR06..... p.107

Décision portant nomination de Monsieur Cristian Iordache aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) - 01/03/2019 - - DEC190521DR06..... p.108

Décision portant nomination de Monsieur Michel Villaume aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique - 01/03/2019 - - DEC190923DR06..... p.109

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Cervellin aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN) - 01/03/2019 - - DEC190673DR06..... p.110

Décision portant nomination de Monsieur Pierre-Yves Arnould aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO) - 01/03/2019 - - DEC190677DR06..... p.111

Décision portant nomination de Monsieur Eric Dumortier aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire - 01/03/2019 - - DEC190679DR06..... p.112

Décision portant nomination de M. Juan Arocas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB) - 08/03/2019 - - DEC190683DR06..... p.113

Décision portant cessation des fonctions de Madame Isabelle Gallet, assistante de prévention (AP), au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - 08/03/2019 - - DEC190684DR06..... p.114

Décision portant nomination de Monsieur Julien Pergaud aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences - 01/03/2019 - - DEC190739DR06..... p.115

Décision portant nomination de Madame Anne Combet aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB) - 01/03/2019 - - DEC190741DR06..... p.116

Décision portant nomination de Monsieur Ludovic Buhler aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) - 01/03/2019 - - DEC190743DR06..... p.117

Décision portant nomination de Monsieur Bruno Delfolie aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) - 01/03/2019 - - DEC190752DR06..... p.118

Décision portant nomination de Monsieur Sékou Diakité aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) - 01/03/2019 - - DEC190765DR06..... p.119

Décision portant nomination de Monsieur Guillaume Dolle aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) - 01/03/2019 - - DEC190768DR06..... p.120

Décision portant nomination de Monsieur Patrick Etienne aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) - 01/03/2019 - - DEC190776DR06..... p.121

Décision portant nomination de Monsieur Didier Gemmerle aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) - 01/02/2019 - - DEC190778DR06..... p.122

Décision portant nomination de Monsieur Alain Gremeret Guedry aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon - 01/03/2019 - - DEC190780DR06..... p.123

Décision portant nomination de Monsieur Laurent Grossin aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire - 01/02/2019 - - DEC190781DR06..... p.124

Décision portant nomination de Monsieur Pascal Kissienne aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement (LCPME) - 01/03/2019 - - DEC190782DR06..... p.125

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Lalouette aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) - 01/03/2019 - - DEC190783DR06..... p.126

Décision portant nomination de Madame Delphine Martin aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7359 intitulée GéoRessources - 01/03/2019 - - DEC190791DR06..... p.127

Décision portant nomination de Monsieur Laurent Martiny aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC) - 01/02/2019 - - DEC190792DR06..... p.128

Décision portant nomination de Monsieur Sébastien Mertes aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) - 01/03/2019 - - DEC190793DR06..... p.129

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Morel aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité ERL6000 intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT) - 01/03/2019 - - DEC190794DR06..... p.130

Décision portant nomination de Monsieur Julien Oury aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) - 01/03/2019 - - DEC190795DR06..... p.131

Décision portant nomination de Monsieur Fabien Pascale aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) - 01/03/2019 - - DEC190797DR06..... p.132

Décision portant nomination de Madame Maud Rotger aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique - 01/02/2019 - - DEC190802DR06..... p.133

Décision portant nomination de Monsieur Pierre Selva aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) - 01/03/2019 - - DEC190803DR06..... p.134

Décision portant nomination de Monsieur Christian Senet aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces (IJL) - 01/03/2019 - - DEC190805DR06..... p.135

DR07

2017

Décision portant nomination de M.Laurent Serlet aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173094INSMI..... p.136

2018

Décision portant nomination de M. Guy COSTA aux fonctions de directeur-adjoint par intérim du groupement de recherche GDR3544 intitulé Sciences du Bois (BOIS). - 21/12/2018 - - DEC183241INSIS..... p.137

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sabine CARE, directrice adjointe de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS) - 13/12/2018 - - DEC183065INSIS..... p.138

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno Milly, Directeur, M. Bernard Lahire, M. Michel Rautenberg, M. Jean-Yves Authier directeurs adjoints et nominations de Mme Christine Detrez, directrice par intérim, Mme Isabelle Mallon, Mme Emmanuelle Santelli et M. Pascal Vallet directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber. - 28/01/2019 - - DEC183088INSHS..... p.139

Décision portant cessation de fonctions de Mme Françoise Monéger, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5667 intitulée « Reproduction et Développement des Plantes » - 20/02/2019 - - DEC190359INSB..... p.140

DR08

2018

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle LAFFEZ et de M. Jérôme BILLOUE aux fonctions de directrice par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies (GREMAN). - 21/12/2018 - - DEC183090INSIS..... p.141

Décision portant nomination de M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG). - 21/12/2018 - - DEC183209INSIS..... p.142

2019

Décision de nomination de Monsieur Jérôme Fort en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190029INEE..... p.143

Décision de nomination de Monsieur Vincent Bretagnolle en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190025INEE..... p.144

Décision de nomination de Monsieur Didier Bouchon en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190021INEE..... p.145

Décision portant nomination de M. Stéphane MERILLOU, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM. - 04/03/2019 - - DEC190598INSIS..... p.146

DR11

2018

Décision portant nomination de M. Jean François Constant aux fonctions de personne compétente en radioprotection de UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire - 29/11/2018 - - DEC182684DR11..... p.147

2019

Décision portant nomination de Mme Laure Nicolas aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée « unité de logistique internationale -services et soutien aux expériences » (UPS ULISSE) - 20/03/2019 - - DEC190878DAJ..... p.149

Décision portant cessation de fonctions de M. Gilles Boutet, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5266 intitulée SIMAP - 16/01/2019 - - DEC190309DR11..... p.150

Décision portant nomination de M Alexis Derbey aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5269 intitulée G2ELab - 07/01/2019 - - DEC182733DR11..... p.152

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre GANÇARSKI, directeur par intérim du groupement de recherche GDR3708 intitulé Masses de Données, Informations, Connaissances Sciences des données (MaDICS) - 22/02/2019 - - DEC190639INS2I..... p.154

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laurence Capolini assistante de prévention (AP) au sein de l'unité MOY1100 - 14/03/2019 - - DEC190969DR11..... p.155

DR12

2018

Décision portant cessation de fonctions de M. Richard KOTARBA, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) - 07/12/2018 - - DEC183193DR12..... p.156

Décision portant nomination de Mme Véronique FATTORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) - 20/12/2018 - - DEC183196DR12..... p.157

2019

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Gabriel CUBY aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183286INSU..... p.158

Décision portant nomination de Mme Catherine Fernandez, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) » - 20/03/2019 - - DEC190883INEE..... p.159

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Kodjabachian, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7288 intitulée "Institut de Biologie du Développement de Marseille" - 20/02/2019 - - DEC190367INSB..... p.160

DR13

2019

Décision portant nomination de M. Franck Prugnotte aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) ». - 04/03/2019 - - DEC190701INEE..... p.161

Décision portant cessation de fonctions de M. Peter HESEMANN, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5253 intitulée ICGM - 08/02/2019 - - DEC190625DR13..... p.162

Décision portant nomination de M Jean-Olivier DURAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5253 intitulée ICGM - 06/02/2019 - - DEC190594DR13..... p.163

Décision portant nomination de M. Franck Lartaud aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n°3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer » - 20/02/2019 - - DEC190362INSB..... p.164

Décision modificative de la décision collective DEC181904DGDS portant renouvellement des fédérations de recherche - 20/02/2019 - - DEC190358INSB..... p.165
Décision de nomination de Monsieur Marc Troussellier en tant que Chargé de Mission Institut - 20/02/2019 - - DEC190036INEE..... p.166
Décision de nomination de Monsieur François Renaud en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190034INEE..... p.167
Décision de nomination de Monsieur Thierry Bouvier en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190024INEE..... p.168
Décision portant cessation de de Madame Christine CAZALET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » du CNRS et nomination de Monsieur Laurent VEZINHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » du CNRS - 14/03/2019 - - DEC190972DCIF..... p.169

DR14

2019

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Gérard ELDIN aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) ç INSU. - 01/02/2019 - - DEC183289INSU..... p.170
Décision portant nomination de M. Jean-Paul Swerts aux fonctions de chargé de mission - 21/03/2019 - - DEC190981MPR..... p.171
Décision de nomination de Monsieur Eric Chauvet en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190027INEE..... p.173
Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Martin GIARD aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) ç INSU. - 01/02/2019 - - DEC183290INSU..... p.174
Décision portant cessation de Monsieur Laurent VEZINHET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS et nomination de Madame Christine CAZALET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS - 14/03/2019 - - DEC190971DCIF..... p.175
Décision de nomination de Monsieur Nicolas Teyssandier en tant que Chargé de Mission Institut - 20/02/2019 - - DEC190035INEE..... p.176

DR15

2019

Décision portant nomination de M. Olivier Saut en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 25/01/2019 - - DEC190128INSMI..... p.177
Décision portant nomination de M. Henri BERTIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) - 18/02/2019 - - DEC190716DR15..... p.178
Décision portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux. - 07/01/2019 - - DEC183085INSHS..... p.180
Décision portant nomination de Mme Audrey DUPHIL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) - 18/02/2019 - - DEC190715DR15..... p.181
Décision portant nomination de M. Patrick Moreau aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service intitulée "Bordeaux Imaging Center" - 20/02/2019 - - DEC190371INSB..... p.183

DR16

2019

Décision de nomination de Mme Marie Bridonneau aux fonctions de directrice de l'USR3137 Centre français d'études éthiopiennes - 05/03/2019 - - DEC190664INSHS..... p.184
décision de nomination de M. Jérôme Heurtaux aux fonctions de directeur à l'USR3138 Centre français de recherche en sciences sociales de Prague - 05/03/2019 - - DEC190667INSHS.....

p.185

Décision de nomination de Monsieur Gilles Boëtsch en tant que Chargé de Mission Institut - 25/01/2019 - - DEC190032INEE..... p.186

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Peter Moonen directeur par intérim de la fédération de recherche n°2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie Pétrolier (IPRA). - 05/03/2019 - - DEC190809INSMI..... p.187

DR17

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno ARNALDI, directeur adjoint de l'unité UMR6074 intitulée « Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) » - 18/02/2019 - - DEC190560INS2I..... p.188

Décision portant fin de fonctions de Mme Isabelle FANTONI chargée de mission

- 18/02/2019 - - DEC190621INS2I..... p.190

Décision portant nomination de M. Nicolas GOUBLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) - 14/02/2019 - - DEC190642DR17..... p.192

Décision portant modification de la DEC190555DAJ portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions de directrice adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - 07/03/2019 - - DEC190831DAJ..... p.193

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation par intérim de la délégation Bretagne et Pays de la Loire - 15/02/2019 - - DEC190585DR17..... p.194

DR18

2017

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Goubet aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173090INSMI..... p.195

2018

Décision portant nomination de M. Pierre MARQUIS, directeur, et nomination de M. Daniel LE BERRE, directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL) - 21/12/2018 - - DEC183155INS2I..... p.196

2019

Décision portant nomination de Mme Aline Macau aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation Régionale des Hauts de France - 05/02/2019 - - DEC190571DR18..... p.197

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Ilse Depraetere, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) - 25/03/2019 - - DEC190813INSHS..... p.198

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain Viltard, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation Régionale des Hauts de France - 05/02/2019 - - DEC190573DR18..... p.199

DR19

2018

Décision portant nomination de M. Mickael BOURGOIN aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR2865 intitulé Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence) - 21/12/2018 - - DEC183253INSIS..... p.200

Décision portant nomination de Mme Fayçal Rejiba aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Estelle Langlois aux fonctions de directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche n° 3730

intitulée « Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE) » - 22/12/2018 - -

DEC183178INEE..... p.201

2019

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel GRISEL aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3038 intitulée INSTITUT NORMAND DE CHIMIE

MOLÉCULAIRE, MÉDICINALE ET MACROMOLÉCULAIRE (INC3M) - 21/01/2019 - -

DEC181794INC..... p.202

Instituts

2019

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Rodolphe Clédassou aux fonctions de directeur adjoint technique de l'IN2P3 - 15/03/2019 - - DEC190944DAJ..... p.203

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Fabien Godefert aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 08/03/2019 - -

DEC190788DAJ..... p.204

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2019

Décision portant modification de la décision DEC183224DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)

- 15/03/2019 - - DEC190920DAJ..... p.205

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Aude Fouéré, directrice de l'unité USR3336 - 07/03/2019 - - DEC190933DAJ..... p.206

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) - 15/03/2019 - - DEC190563DAJ..... p.207

DR02

2018

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8599 intitulée Centre d'Etude de la Langue et des Littératures Françaises (CELLF) - 18/12/2018 - - DEC183251DR02..... p.209

2019

Décision modifiant la décision DEC190474DR02 portant délégation de signature à Mme Eve CHIAPELLO, directrice par interim de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/02/2019 - - DEC190751DR02..... p.211

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/03/2019 - - DEC190859DR02..... p.213

Décision modificative portant délégation de signature à M. Alexis BRICE, directeur de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle épinière - ICM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/03/2019 - - DEC190898DR02..... p.215

Décision portant délégation de signature à Mme Angela TADDEI, directrice de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190396DR02..... p.217

Décision portant délégation de signature à M. Ludger JOHANNES, directeur de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule - CBC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190397DR02..... p.219

Décision portant délégation de signature à M. Michel CLOITRE, directeur de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, par la déléguée

régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190398DR02..... p.221
Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie LEROY, directrice de l'unité UMR7193
intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP, par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190399DR02..... p.223
Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine SAGAN, directrice de l'unité UMR7203
intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 24/01/2019 - - DEC190400DR02..... p.225
Décision portant délégation de signature à M. Alexis BRICE, directeur de l'unité UMR7225 intitulée
Institut du Cerveau et de la Moelle épinière - ICM, par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190401DR02..... p.227
Décision portant délégation de signature à Mme Alessandra CARBONE, directrice de l'unité
UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative - LCQB, par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190403DR02..... p.229
Décision portant délégation de signature à M. Gregorio BERNARDI, directeur de l'unité UMR7585
intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE, par la déléguée régionale en sa
qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190404DR02..... p.231
Décision portant délégation de signature à M. Arnaud TOURIN, directeur de l'unité UMR7587
intitulée Institut Langevin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire -
24/01/2019 - - DEC190405DR02..... p.233
Décision portant délégation de signature à Mme Michela PETRINI, directrice de l'unité UMR7589
intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE, par la déléguée régionale en
sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190406DR02..... p.235
Décision portant délégation de signature à Mme Claire ZALC, directrice de l'unité UMR8066 intitulée
Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190407DR02..... p.237
Décision portant délégation de signature à M. Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213 intitulée
Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - LPEM, par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190409DR02..... p.239
Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie LUCA, directrice de l'unité UMR8216
intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR, par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190410DR02..... p.241
Décision portant délégation de signature à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249
intitulée Plasticité du cerveau - PdC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 24/01/2019 - - DEC190411DR02..... p.243
Décision portant délégation de signature à Mme Cécile CALLOU, directrice de l'unité UMS3468
intitulée Bases de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés - BBES, par la
déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - -
DEC190412DR02..... p.245
Décision portant délégation de signature à Mme Corinne CHANEAC, directrice de l'unité UPS2000
intitulée Centre national de compétences en Nanosciences - C'Nano, par la déléguée régionale en
sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190413DR02..... p.247
Décision portant délégation de signature à M. Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573 intitulée
Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France - JEIP, par la déléguée régionale en
sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190414DR02..... p.249
Décision portant délégation de signature à Mme Juliette MANGENEY, directrice de l'unité GDR3703
intitulée Nanodispositifs pour le TeraHertz et moyen infrarouge - NanoTeraMIR, par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190415DR02..... p.251
Décision portant délégation de signature à M. Guillaume FIQUET, directeur de l'unité UMR7590
intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, par la
déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - -

DEC190430DR02..... p.253

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité USR2006 intitulée USR PROGEDO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190444DR02..... p.255

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah SAMADI, directrice de l'unité UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190471DR02..... p.257

Décision portant délégation de signature à M. François ROCHET, directeur de l'unité FR2622 intitulée Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique - IP2CT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190472DR02..... p.259

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic JULLIEN, directeur de l'unité FR3615 intitulée Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique - PCAB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190473DR02..... p.261

Décision portant délégation de signature à Mme Eve CHIAPELLO, directrice par interim de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190474DR02..... p.263

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190475DR02..... p.265

Décision portant délégation de signature à Valérie GUILLARD directrice, la de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190476DR02..... p.267

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique MEDA, directrice de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190477DR02..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Romain JULLIARD, directeur de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190478DR02..... p.271

Décision portant délégation de signature à M. José-Alain SAHEL, directeur de l'unité UMR7210 intitulée INSTITUT DE LA VISION, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190479DR02..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. Cyril LEMIEUX, directeur de l'unité FRE2024 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190480DR02..... p.275

Décision portant délégation de signature à Mme Joelle VINH, directrice de l'unité FRE2032 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190481DR02..... p.277

Décision portant délégation de signature à M. Benoit PERTHAME, directeur de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondair - 31/01/2019 - - DEC190482DR02..... p.279

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme CREPIN, directeur de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190483DR02..... p.281

Décision portant délégation de signature à M. Christian SERRE, directeur de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190504DR02..... p.283

Décision portant délégation de signature à Mme Anouk BARBEROUSSE, directrice de l'unité UMR8011 intitulée Sciences, éthique, société, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190505DR02..... p.285

Décision portant délégation de signature à M. Vincent DUCLERT, directeur de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190506DR02..... p.287

Décision portant délégation de signature à M. Roberto CASATI, directeur de l'unité UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod - IJN, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190507DR02..... p.289

Décision portant délégation de signature à M. Herve CHNEIWEISS, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondair - 31/01/2019 - - DEC190508DR02..... p.291

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie TARASCON, directeur de l'unité UMR8260 intitulée Chimie du solide et de l'énergie - CSE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190509DR02..... p.293

Décision portant délégation de signature à M. Sebastien FATH, directeur par interim de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités - GSRL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190511DR02..... p.295

Décision portant délégation de signature à M. Dominique CHARPIN, directeur de l'unité UMS2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190512DR02..... p.297

Décision portant délégation de signature à M. Loïc SEGALEN, directeur de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190513DR02..... p.299

Décision portant délégation de signature à M. Mathias GIREL, directeur de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences - CAPHÉS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190514DR02..... p.301

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré - IHP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190515DR02..... p.303

Décision portant délégation de signature à M. Christophe John GODDARD, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/02/2019 - - DEC190719DR02..... p.305

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Helene CHEDOTAL VERLHAC, directrice de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC190122DR02..... p.307

Décision portant délégation de signature à M. Michel BOIVIN, directeur de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud - CEIAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC190123DR02..... p.309

Décision portant délégation de signature à Mme Martine MAIBECHE, directrice de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - IEES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC190124DR02..... p.311

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric KECK, directeur de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC190125DR02..... p.313

Décision portant délégation de signature à M. Xavier CARRIER, directeur de l'unité FR2482 intitulée Institut des matériaux de Paris Centre - IMPC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190177DR02..... p.315

Décision portant délégation de signature à Mme Florence HUGUENIN-RICHARD, directrice de l'unité FRE2026 intitulée Espaces, Nature et Culture, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190179DR02..... p.317

Décision portant délégation de signature à M. Mickael TANTER, directeur de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190181DR02..... p.319

Décision portant délégation de signature à M. Carlo ADAMO, directeur de l'unité FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190182DR02..... p.321

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie MOUCHEL, directeur de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols - METIS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190185DR02..... p.323

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - LBPCPM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190186DR02..... p.325

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne AUJARD, directrice de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution - MECADEV, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190187DR02..... p.327

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves LAGREE, directeur de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190188DR02..... p.329

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BAHAIN, directeur de l'unité UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - HNHP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190189DR02..... p.331

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène PERNOT, directrice de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190190DR02..... p.333

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GRANDCOLAS, directeur de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité - isyeb, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190191DR02..... p.335

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SACHS, directeur de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190192DR02..... p.337

Décision portant délégation de signature à Mme Daniela GRIGORI, directrice de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190193DR02..... p.339

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GRELLIER, directeur de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - MCAM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190194DR02..... p.341

Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIVOIRARD, directeur de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision - ceremade, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190196DR02..... p.343

Décision portant délégation de signature à M. Christophe TESTELIN, directeur de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190197DR02..... p.345

Décision portant délégation de signature à M. Lorenzo ZAMBOTTI, directeur de l'unité UMR8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation - LPSM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190198DR02..... p.347

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste GOURINAT, Directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2019 - - DEC190199DR02..... p.349

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise DAUCÉ, directrice de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen - CERCEC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - -

DEC190200DR02..... p.351

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MINNAERT, directeur de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - -

DEC190201DR02..... p.353

Décision portant délégation de signature à M. Pierre TALLET, directeur de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

11/01/2019 - - DEC190202DR02..... p.355

Décision portant délégation de signature à Mme Vanina BOUTE, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - CASE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 11/01/2019 - - DEC190203DR02..... p.357

Décision portant délégation de signature à M. Philippe WALTER, directeur de l'unité UMR8220

intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS, par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190205DR02..... p.359

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231

intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 11/01/2019 - - DEC190206DR02..... p.361

Décision portant délégation de signature à M. Louis FENSTERBANK, directeur de l'unité UMR8232

intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - IPCM, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190207DR02..... p.363

Décision portant délégation de signature à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité UMR8248

intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190209DR02..... p.365

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand FRIGUET, directeur de l'unité UMR8256

intitulée Adaptation Biologique et Vieillesse - B2A, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190210DR02..... p.367

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle KALINOWSKI, directrice de l'unité

UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels /

Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

11/01/2019 - - DEC190211DR02..... p.369

Décision portant délégation de signature à M. Antoine HEIDMANN, directeur de l'unité UMR8552

intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 11/01/2019 - - DEC190212DR02..... p.371

Décision portant délégation de signature à Mme Anne CHRISTOPHE, directrice de l'unité UMR8554

intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCEP, par la déléguée régionale

en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190213DR02..... p.373

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre NADAL, directeur de l'unité UMR8557

intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales - CAMS, par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190214DR02..... p.375

Décision portant délégation de signature à Mme Anne SIMON, directrice de l'unité UMR8566 intitulée

Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190215DR02..... p.377

Décision portant délégation de signature à M. Claude CATALA, directeur par interim de l'unité

UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 11/01/2019 - - DEC190216DR02..... p.379

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François LE GALLIARD, directeur de l'unité

UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron

IleDeFrance - CEREEP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190217DR02..... p.381

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine VILLARD, directrice de l'unité UMS3750 intitulée Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190218DR02..... p.383

Décision portant délégation de signature à M. Marc BAADEN, directeur de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique - LBT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190219DR02..... p.385

Décision portant délégation de signature à Mme Annaig LE GUEN, directrice de l'unité USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement - CRIOBE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190221DR02..... p.387

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand DELAMOTTE, directeur de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée - LPTMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190222DR02..... p.389

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philip PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique - LCT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190223DR02..... p.391

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, directrice de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC190224DR02..... p.393

Décision portant délégation de signature à M. Gilles CRAMBERT, directeur de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190391DR02..... p.395

Décision portant délégation de signature à M. Matteo CACCIARI, directeur de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales - FRIF, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190392DR02..... p.397

Décision portant délégation de signature à M. Didier GOURIER, directeur de l'unité FR3506 intitulée New-AGLAE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190393DR02..... p.399

Décision portant délégation de signature à M. Michel LABOUESSE, directeur de l'unité FR3631 intitulée Institut de biologie Paris-Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190394DR02..... p.401

Décision portant délégation de signature à M. Axel, BUGUIN, directeur par interim de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190395DR02..... p.403

Décision portant délégation de signature à M. Ciaran CONDON directeur de l'unité UMR8261 intitulée EXPRESSION GENETIQUE MICROBIENNE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183049DR02..... p.405

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183163DR02..... p.407

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique ROUCHON, directrice de l'unité USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - CRC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183164DR02..... p.409

Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe VUILLEUMIER, directeur de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183165DR02..... p.411

Décision portant délégation de signature à M. Serge PAUGAM, directeur de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs - CMH, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 07/01/2019 - - DEC183166DR02..... p.413

Décision portant délégation de signature à M. Laurent MICHOT, directeur de l'unité UMR8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux - PHENIX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183167DR02..... p.415

Décision portant délégation de signature à M. David POINTCHEVAL, directeur de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'École Normale Supérieure - DI ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183168DR02..... p.417

Décision portant délégation de signature à M. Antonin MORILLON, directeur de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DIG CANCER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183169DR02..... p.419

Décision portant délégation de signature à M. Christian BONHOMME, directeur de l'unité UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris - LCMCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183170DR02..... p.421

Décision portant délégation de signature à M. Christophe-John GODDARD, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183171DR02..... p.423

Décision portant délégation de signature à Mme Elise VOGUET, directrice de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183172DR02..... p.425

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre RUAS, directrice de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements - AASPE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183175DR02..... p.427

Décision portant délégation de signature à M. Franck PEREZ, directeur de l'unité UMR144 intitulée CELL BIOLOGY AND CANCER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2019 - - DEC183176DR02..... p.429

Décision portant délégation de signature à Mme Sharon BRIDAL, directrice de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183216DR02..... p.431

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie CRASQUIN, directrice de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche en Paléontologie, Paris - CR2P, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183222DR02..... p.433

Décision portant délégation de signature à M. Gilles DEMONET, directeur de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie - IReMus, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183223DR02..... p.435

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MOREL, directeur de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique - ISIR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183225DR02..... p.437

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Benoît CHARRASSIN, directeur de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques - LOCEAN, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183226DR02..... p.439

Décision portant délégation de signature à M. Richard TAIEB, directeur de l'unité UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement LCPMR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183227DR02..... p.441

Décision portant délégation de signature à Mme Angela FALCIATORE, directrice de l'unité UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et perception de la lumière chez les microalgues, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183229DR02..... p.443

Décision portant délégation de signature à M. Clément THIBAUD, directeur de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183230DR02..... p.445

Décision portant délégation de signature à M. Etienne BARTHEL, directeur de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183231DR02..... p.447

Décision portant délégation de signature à M. David ETTINGER, directeur de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183262DR02..... p.449

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie ROUX, directrice de l'unité USR3608 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183263DR02..... p.451

Décision portant délégation de signature à Mme Teresa TEIXEIRA, directrice de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183264DR02..... p.453

Décision portant délégation de signature à M. Cyril GRANGE, directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier - CRM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183265DR02..... p.455

Décision portant délégation de signature à M. Hubert PERROT, directeur de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - LISE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183266DR02..... p.457

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROGER DE GARDELLE, directeur de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - RISC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183295DR02..... p.459

Décision portant délégation de signature à M. Marc AYMES, directeur de l'unité UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques - CETOBAC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183296DR02..... p.461

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste BOULE, directeur de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183297DR02..... p.463

Décision portant délégation de signature à M. Damien VANDEMBROUCQ, directeur de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183298DR02..... p.465

Décision portant délégation de signature à M. Georges DEBREGES, directeur de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean Perrin - LPJ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183299DR02..... p.467

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie HUREAU, directrice de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O., par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183301DR02..... p.469

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne HEYER, directrice de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie - EAE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183302DR02..... p.471

Décision portant délégation de signature à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183303DR02..... p.473

Décision portant délégation de signature à M. Pierre PAOLETTI, directeur de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - IBENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183304DR02..... p.475

Décision portant délégation de signature à M. Renaud HUYNH, directeur de l'unité UMS6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irene Joliot, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183305DR02..... p.477

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR 8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2019 - - DEC183307DR02..... p.479

Décision portant délégation de signature à Mme Lubov JURGENSON, directrice de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183311DR02..... p.481

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle GALLAGHER, directrice par interim de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183312DR02..... p.483

Décision portant délégation de signature à M. Pierre DEMEULENAERE, directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183313DR02..... p.485

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PETIT, directeur de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies - MONARIS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183314DR02..... p.487

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GELEZEAU, directrice de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183315DR02..... p.489

Décision portant délégation de signature à M. Francis BERNARDEAU, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183316DR02..... p.491

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183317DR02..... p.493

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183319DR02..... p.495

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité FR550 intitulée Institut de biologie physico-chimique - IBPC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183320DR02..... p.497

Décision portant délégation de signature à M. Thomas LE ROUX, directeur de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques - CRH, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183321DR02..... p.499

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre SCHUBNEL, directeur de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure - LG ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183322DR02..... p.501

Décision portant délégation de signature à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183323DR02..... p.503

Décision portant délégation de signature à M. Johnny GASPERI, directeur de l'unité FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement - FIRE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183329DR02..... p.505

Décision portant délégation de signature à M. Pierre LEOPOLD, directeur de l'unité UMR3215, intitulée Génétique et biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2019 - - DEC183331DR02..... p.507

Décision portant délégation de signature à Mme Claude RETAT, directrice par interim de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - CELLF, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183332DR02..... p.509

Décision portant délégation de signature à M. Loïc MEREL, directeur de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - IMJ-PRG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183333DR02..... p.511

Décision portant délégation de signature à M. Michel MORTIER, directeur de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC183334DR02..... p.513

Décision portant délégation de signature à Mme Anne RASMUSSEN, directrice par interim de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC190120DR02..... p.515

DR04

2019

Décision portant délégation de signature à M. Michel GUIDAL, directeur de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2019 - - DEC190735DR04..... p.517

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay - 01/02/2019 - - DEC190736DR04..... p.519

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes - 01/01/2019 - - DEC190280DR04..... p.521

Décision portant délégation de signature à M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190279DR04..... p.523

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 11/02/2019 - - DEC190703DR04..... p.525

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Stéphane JOLY, directeur de l'unité UMS2010 intitulée Tefor, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190518DR04..... p.527

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9006 intitulée Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque d'Ile-de-France - 01/01/2019 - - DEC190441DR04..... p.529

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François GUILLEMOLES, directeur de l'unité UMR9006 intitulée Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque d'Ile-de-France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190439DR04..... p.530

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2994 intitulée Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales - 01/04/2019 - - DEC191010DR04..... p.532

Décision portant délégation de signature à M. Demba DIALLO, directeur de l'unité GDR2994 intitulée Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2019 - - DEC191009DR04..... p.533

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'école Polytechnique - 01/03/2019 - - DEC190830DR04..... p.535

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte CROS, directrice de l'unité GDR2040 intitulée Accélérateurs plasma pompés par laser, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2019 - - DEC190828DR04..... p.537

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille REGNIER, directrice de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'école Polytechnique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2019 - - DEC190829DR04..... p.539

DR05

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR3523 intitulée Unité de chimie organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/11/2018 - - DEC182898DR05..... p.541

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3523 intitulée Unité de chimie organique - 08/11/2018 - - DEC182899DR05..... p.543

2019

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Serry, directeur de l'unité UMR7217 intitulée Centre de recherches sociologiques et politique de Paris (CRESPPA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/01/2019 - - DEC190528DR05..... p.544

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Bousard, directrice de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190557DR05..... p.546

DR06

2019

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Dillmann directeur de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes (RemArch), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2019 - - DEC190685DR06..... p.548

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Tanguy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes (RemArch) - 28/01/2019 - - DEC190686DR06..... p.550

DR07

2019

Décision portant délégation de signature à M. Teva VERNOUX, directeur de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et Développement des Plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2019 - - DEC190834DR07..... p.552

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2019 - - DEC190882DR07..... p.554

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric KUZNIK, directeur de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2019 - - DEC190885DR07..... p.556

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

27/02/2019 - - DEC190835DR07..... p.558

DR10

2019

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand SERAPHIN, directeur de l'unité UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2019 - - DEC190857DR10..... p.560

DR11

2019

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/02/2019 - - DEC190714DR11..... p.563

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique internationale - service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2019 - - DEC190968DR11..... p.565

Décision portant délégation de signature à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2019 - - DEC190973DR11..... p.567

Décision portant délégation de signature de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes - 08/03/2019 - - DEC190921DR11..... p.569

Décision portant délégation de signature à M. Eric DEFRANCQ, directeur par intérim de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2019 - - DEC190881DR11..... p.571

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2019 - - DEC190519DR11..... p.573

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2019 - - DEC190866DR11..... p.575

DR12

2019

Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190599DR12..... p.577

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité UMS2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2019 - - DEC190997DR12..... p.579

Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049 intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190601DR12..... p.581

Décision donnant délégation de signature à Mme Virginie BLANC-SCHWANDER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias - 02/01/2019 - - DEC190600DR12..... p.583

Décision portant délégation de signature à M. Marc BAJENOFF pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy - 14/01/2019 - - DEC190250DR12..... p.584

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2019 - - DEC190249DR12..... p.585

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille - 21/02/2019 - - DEC190812DR12..... p.587

Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur par intérim de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2019 - - DEC190811DR12..... p.589

DR13

2019

GDR2057 - Délégation de signature M. GRUNAU Christoph - 27/02/2019 - - DEC190846DR13..... p.591

GDR2057 - Délégation de signature PRM Christoph GRUNAU - 27/02/2019 - - DEC190847DR13..... p.593

UMR2013 - Délégation de signature PRM de M. Frédéric HUYNH - 18/02/2019 - - DEC190724DR13..... p.594

DR14

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Sabo-Etienne, M. Florent Navarre et Mme Corine Doumerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2599 intitulée Institut de Chimie de Toulouse (ICT). - 26/03/2019 - - DEC183162DR14..... p.596

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Hommet, M. Jérôme Chave et Mme Géraldine Loot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB) - 07/03/2019 - - DEC183153DR14..... p.597

2019

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Macher, M. Jean-Baptiste Daban, Mme Patricia Colombani, Mme Stéphanie Bruel et M. Francis Lacassagne (pour les sites délocalisés en Bigorre) pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées - OMP. - 25/02/2019 - - DEC190851DR14..... p.598

Décision portant délégation de signature à M. Michael Toplis, directeur de l'unité UMS831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées - OMP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2019 - - DEC190850DR14..... p.600

DR15

2018

Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - 01/10/2018 - - DEC190294DR15..... p.602

Décision portant délégation de signature à M. Franck Delalée, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) - 01/12/2018 - - DEC190308DR15..... p.604

2019

Décision portant délégation de signature à M. Gérard-Louis Vignoles, directeur du GDR2065 intitulé Composites à Matrice Céramique : Conception, Modélisation, Caractérisation (CMC2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190319DR15.....

p.606

Décision portant délégation de signature à Mme Cindy Brossa, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux - 10/01/2019 - - DEC190296DR15..... p.608

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Fronzes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche de l'IECB - 01/01/2019 - - DEC190276DR15..... p.609

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Devillers pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5607 intitulée Ausonius - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) - 01/01/2019 - - DEC190266DR15..... p.611

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Baussart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) - 01/01/2019 - - DEC190357DR15..... p.613

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Bezard, directeur de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190912DR15..... p.615

DR16

2019

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien DELMAS, de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2019 - -

DEC190873DR16..... p.617

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard TALLET directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190338DR16..... p.619

Délégation de signature consentie à Madame Valérie LUCAS, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2019 - - DEC190167DR16..... p.621

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2019 - - DEC191000DR16..... p.623

Décision portant délégation de signature à Madame Marie BRIDONNEAU, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à Addis Abeba, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2019 - -

DEC190875DR16..... p.625

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme HEURTAUX, directeur de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES), à Prague, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2019 - -

DEC190876DR16..... p.627

Décision portant délégation de signature à M. Lamine GUEYE directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2019 - - DEC190877DR16..... p.629

Décision portant délégation de signature à M. Luc LE CALVEZ, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS à Singapour », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/03/2019 - - DEC190946DR16..... p.631

Délégation de signature consentie à M. Alain SCHUHL, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190815DR16..... p.633

Décision portant délégation de signature M. Xavier MORISE directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray (LMJL) - 13/03/2019 - - DEC190628DR17..... p.637

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2019 - - DEC190627DR17..... p.639

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) - 25/02/2019 - - DEC183245DR17..... p.641

Décision portant délégation de signature à M. Gildas Avoine, directeur de l'unité GDR2046 intitulée Sécurité Informatique (SI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2019 - - DEC190984DR17..... p.643

Décision portant délégation de signature à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes (LTeN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2019 - - DEC190978DR17..... p.645

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Bernard, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON (Institut FOTON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2019 - - DEC190952DR17..... p.647

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves Manach, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2019 - - DEC190948DR17..... p.649

Décision portant délégation de signature à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/03/2019 - - DEC190940DR17..... p.651

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Fagon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 15/02/2019 - - DEC190853DR17..... p.653

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne & Pays de la Loire - 15/02/2019 - - DEC190852DR17..... p.654

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2019 - - DEC190987DR17..... p.656

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2019 - - DEC183243DR17..... p.658

DR19

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2018 - - DEC182801DR19..... p.660

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Florence COUTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales - 02/01/2019 - - DEC190344DR19..... p.662

Décision portant délégation de signature à M. Julien LEGROS, directeur de l'unité GDR2053 intitulée Synthèse en flux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190547DR19..... p.663

Décision portant délégation de signature à M. Gaël Dias pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen - 27/02/2019 - - DEC190842DR19..... p.665

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Rosenberger, directeur par intérim de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaireXX - 27/02/2019 - - DEC190841DR19..... p.667

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190343DR19..... p.669

Décision portant délégation de signature à M. Gérald BELLANGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2053 intitulée Synthèse en flux - 02/01/2019 - - DEC190548DR19..... p.671

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

Decisions collectives

2019

Décision portant renouvellement d'unités mixtes de recherche contractualisées - 07/03/2019 - - DEC190133DGDS..... p.672

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS, pour un an à compter du 1er janvier 2019 - 15/03/2019 - - DEC190702INSHS..... p.675

DR02

2019

Décision portant renouvellement du groupement de recherche n° 3720 intitulé Aide à la décision dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques (ADPP) - 14/03/2019 - - DEC190905INSHS..... p.676

07.04. Décisions tarifaires

DR04

2019

Décision commune relative au tarif des produits de Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (UMR8212) - 19/03/2019 - - DEC190986DR04..... p.677

DR10

2019

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron - 27/02/2019 - - DEC190844DR10..... p.683

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPS3156 intitulée Centre de neurochimie - 27/02/2019 - - DEC190845DR10..... p.697

DR13

2019

UMS3426 BioCampus Montpellier Plateforme Animalerie Drosophile - 05/03/2019 - - DEC190865DR13..... p.701

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2019

Décision relative au règlement intérieur de la commission administrative paritaire n°2 compétente à l'égard des chargés de recherche (CAP 2) - 05/03/2019 - - DEC190638DRH..... p.703

Décision portant le règlement intérieur de la CCP n°1 compétente à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique - 11/03/2019 - - DEC190856DRH..... p.708

Décision portant abrogation de la décision n° DEC183194DRH du 19 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales non représentées au comité technique du CNRS - 07/03/2019 - - DEC190790DRH..... p.713

Décision relative au règlement intérieur de la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche - 05/03/2019 - - DEC190718DRH..... p.714

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement LCPMR - 08/03/2019 - - DEC190744DR02..... p.719

DR02

2019

Décision portant renouvellement du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris (IAP) - 20/02/2019 - - DEC190619DR02..... p.720

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et perception de la lumière chez les microalgues - 20/02/2019 - - DEC190727DR02..... p.721

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7203 - Laboratoire des Biomolécules - LBM - 20/02/2019 - - DEC190728DR02..... p.722

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221 - Physiologie Moléculaire et adaptation - 20/02/2019 - - DEC190729DR02..... p.723

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7222 - Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique - ISIR - 20/02/2019 - - DEC190730DR02..... p.724

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7243 - Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE - 20/02/2019 - - DEC190731DR02..... p.725

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7245 - Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - MCAM - 20/02/2019 - - DEC190732DR02..... p.726

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7574 - Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris - LCMCP - 20/02/2019 - - DEC190733DR02..... p.727

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE - 20/02/2019 - - DEC190734DR02..... p.728

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement - 20/02/2019 - - DEC190745DR02..... p.729

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA - 20/02/2019 - - DEC190746DR02..... p.730

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS) - 20/02/2019 - -

DEC190748DR02..... p.731

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - CASE - 20/02/2019 - - DEC190749DR02..... p.732

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - LPEM - 20/02/2019 - - DEC190750DR02..... p.733

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - IPCM - 20/02/2019 - - DEC190753DR02..... p.734

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie - IReMus - 20/02/2019 - - DEC190754DR02..... p.735

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - LISE - 20/02/2019 - - DEC190755DR02..... p.736

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean PERRIN - LPJ - 20/02/2019 - - DEC190756DR02..... p.737

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8261 intitulée EXPRESSION GENETIQUE MICROBIENNE - 20/02/2019 - - DEC190757DR02..... p.738

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS - 20/02/2019 - - DEC190758DR02..... p.739

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI - 14/03/2019 - - DEC190963DR02..... p.740

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DIG-CANCER - 20/02/2019 - - DEC190760DR02..... p.741

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7209, intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements - AASPE - 20/02/2019 - - DEC190761DR02..... p.742

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8538, intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure - LG ENS - 20/02/2019 - - DEC190762DR02..... p.743

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8599, intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - CELLF - 20/02/2019 - - DEC190764DR02..... p.744

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains - 14/03/2019 - - DEC190962DR02..... p.745

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB - 14/03/2019 - - DEC190960DR02..... p.746

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE - 14/03/2019 - - DEC190964DR02..... p.747

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR - 14/03/2019 - - DEC190966DR02..... p.748

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - HNHP - 14/03/2019 - - DEC190967DR02..... p.749

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8256, intitulée Adaptation Biologique et Vieillesse - B2A - 08/03/2019 - - DEC190910DR02..... p.750

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS - 14/03/2019 - - DEC190957DR02..... p.751

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule - CBC - 14/03/2019 - - DEC190958DR02..... p.752

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8150, intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art - 08/03/2019 - - DEC190908DR02..... p.753

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS - 14/03/2019 - - DEC190959DR02..... p.754

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - LBPCPM - 08/03/2019 - - DEC190900DR02..... p.755

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2023, intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS - 08/03/2019 - - DEC190904DR02..... p.756

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7241, intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB - 08/03/2019 - - DEC190906DR02..... p.757

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7587, intitulée Institut Langevin - 08/03/2019 - - DEC190907DR02..... p.758

DR04

2018

Décision portant modification du rattachement à une délégation régionale de la fédération de recherche n°3393 intitulé Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque (FedPV) - 21/12/2018 - - DEC183113INSIS..... p.759

2019

Décision portant modification de la délégation régionale du GDR 2932 intitulé Théorie des Jeux : « Modélisation Mathématique et Applications » (JEMMA). - 05/03/2019 - - DEC190725INSMI..... p.760

DR05

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités - 06/03/2019 - - DEC190880DR05..... p.761

Décision portant nomination de Mme Véronique FAVIER aux fonctions de directrice du Laboratoire Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM). - 16/01/2019 - - DEC190310INSIS..... p.762

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS) - 18/03/2019 - - DEC190977DR05..... p.764

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES) - 18/03/2019 - - DEC190979DR05..... p.765

DR06

2019

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Est (DR06) - 11/03/2019 - - DEC190922DR06..... p.766

DR07

2019

Décision modificative de la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - 20/02/2019 - - DEC190486INSB..... p.767

DR11

2019

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Alpes - 22/02/2019 - - DEC190806DR11..... p.768

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Alpes - 22/02/2019 - - DEC190807DR11..... p.770

DR12

2019

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Provence et Corse - 15/03/2019 - - DEC190927DR12..... p.772

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Provence et Corse - 18/01/2019 - - DEC190342DR12..... p.774

DR14

2019

Décision portant ajout d'une tutelle à l'unité mixte de service UMS3667 intitulée "Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP)" - 14/03/2019 - - DEC190759INSIS..... p.776

Décision portant organisation de la désignation des représentants des usagers siégeant au sein du comité de gestion des restaurants CNRS de la délégation régionale Occitanie Ouest - 26/03/2019 - - DEC191025DR14..... p.777

Décision portant modification de l'intitulé et du sigle de l'unité mixte de recherche UMR5504 intitulée "Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (LISBP) - 15/03/2019 - - DEC190858INSIS..... p.779

DR15

2019

Décision portant abrogation de la décision n° DEC190837DR15 du 27 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Aquitaine - 19/03/2019 - - DEC190990DR15..... p.780

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Aquitaine - 25/03/2019 - - DEC190975DR15..... p.781

Désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Aquitaine - 19/03/2019 - - DEC190989DR15..... p.783

DR16

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - 14/03/2019 - - DEC190816SGCN..... p.784

Instituts

2019

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement - 13/03/2019 - - DEC190821INEE..... p.787

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB). - 19/02/2019 - - DEC190726INSB..... p.793

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités de l'institut de Physique - 13/03/2019 - - DEC190810INP..... p.798

DEC190632DAJ

Décision portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim (DDCS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Muriel Sinanidès est nommée aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim à compter du 15 mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC190562DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er. - M. Jean-Luc Moullet, ingénieur en chef des Mines, est nommé aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation à compter du 18 mars 2019.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a darker blue vertical bar that overlaps its right end.

**Direction des ressources humaines**

Service conseil et expertise juridique

Affaire suivie par : Oriane Péault

E-mail : oriane.peault@cnrs-dir.fr

Tel . : 01 44 96 41 33

Réf. : DRH / SCES / 0-2019- 87

Paris, le **04 MARS 2019****Note à l'attention de mesdames et messieurs les Délégués Régionaux**

Objet : modification de la circulaire n°CIR150704DRH du 17 février 2015 modifiée le 16 juin 2017 relative à l'indemnité de départ volontaire

Le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 a instauré une indemnité de départ volontaire à laquelle peuvent prétendre, sous certaines conditions, les agents publics qui quittent définitivement l'administration à la suite d'une démission régulièrement acceptée.

La circulaire visée en objet en date du 17 février 2015 modifiée le 16 juin 2017 vous a été communiquée afin de vous préciser les modalités de mise en œuvre de cette indemnité de départ volontaire au CNRS. Or, le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 a été modifié par les dispositions du décret n°2019-138 du 26 février 2019 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles.

En particulier, la définition de la rémunération brute annuelle dont il convient de tenir compte dans le calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire a été modifiée.

Rentrent dorénavant dans ladite rémunération, les versements exceptionnels ou occasionnels liés à l'appréciation de la manière de servir ou correspondant à un fait générateur unique, les primes et indemnités liées à l'organisation du travail, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.

Dans ces conditions, la circulaire précitée a été modifiée tel qu'il suit. Il convient de tenir compte de ces nouvelles dispositions pour toute démission prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019.



INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE

N° CIR150704DRH du 17 février 2015 modifiée les 16 juin 2017 et 4 mars 2019



Sommaire

I. CHAMP D'APPLICATION	4
II. BENEFICIAIRES DE L'IDV	4
III. MONTANT DE L'IDV	5
A. PRINCIPE	5
B. REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	5
C. ANCIENNETE	6
IV. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'IDV	6
A. DEMANDE DE L'AGENT	6
B. COURRIER D'INFORMATION DU DELEGUE REGIONAL.....	6
C. DEMANDE DE DEMISSION DE L'AGENT	7
D. DECISION DE RADIATION DES CADRES	7
E. DECISION D'ATTRIBUTION DE L'IDV	7
V. VERSEMENT DE L'IDV	7
VI. REGIME SOCIAL ET FISCAL DE L'IDV	8



I. CHAMP D'APPLICATION

L'indemnité de départ volontaire (IDV), telle qu'issue du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire, peut être versée aux agents qui quittent définitivement l'administration à la suite d'une démission pour l'un des deux motifs suivants :

- Création ou reprise d'une entreprise

Il peut s'agir de démissionner pour créer ou reprendre une activité économique, industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société, à condition que l'agent en exerce effectivement le contrôle.

Elle peut également être versée si la démission intervient après un cumul pour création ou reprise d'entreprise (*cf. article 25 septies III de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*).

- Restructuration du poste dans le cadre d'une opération de réorganisation du service prévue par arrêté ministériel

Dans ce cas, un arrêté ministériel précise les services, corps, grades, emplois concernés et période durant laquelle l'indemnité peut être accordée.

II. BENEFICIAIRES DE L'IDV

L'IDV peut être attribuée :

- aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique de l'Etat à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application du 2° de l'article 24 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;
- aux agents contractuels de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 48 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986.

Néanmoins, les agents qui démissionnent et dont le poste fait l'objet d'une restructuration dans le cadre d'une opération de réorganisation du service se situant à deux années ou moins de l'âge d'ouverture de leur droit à pension ne peuvent bénéficier de l'IDV¹. Cette condition est portée à cinq années pour ceux qui démissionnent pour création ou reprise d'une entreprise. Elle s'apprécie à la date d'envoi de la demande de démission de l'agent concerné, le cachet de la poste faisant foi.

De même, les agents qui quittent la fonction publique dans le cadre d'une admission à la retraite, d'un licenciement ou d'une révocation sont exclus du bénéfice de l'IDV.

L'IDV est exclusive de toute autre indemnité de même nature. La démission, régulièrement acceptée, entraîne la radiation des cadres et donc la perte de la qualité de fonctionnaire qui rend impossible une demande de liquidation immédiate de la pension.

¹ L'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite varie en fonction de la date de naissance de l'assuré. Cf. article L161-17-2 du Code de la sécurité sociale.



La liquidation par anticipation d'une pension n'est ainsi pas cumulable avec l'attribution de l'IDV. L'agent, soit démissionne et peut bénéficier de l'IDV, soit est admis à la retraite et bénéficie de la liquidation par anticipation de sa pension.

Enfin, les agents en service à l'étranger ne peuvent percevoir cette indemnité car elle ne fait pas partie des éléments de rémunération qu'ils peuvent percevoir (cf. décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger). Par conséquent, l'agent dans une telle situation qui souhaite percevoir l'IDV doit avoir rejoint une affectation en France et, de ce fait, avoir cessé d'être rémunéré sur la base du décret précité avant sa démission.

III. MONTANT DE L'IDV

A. PRINCIPE

Conformément à l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'IDV en cas de restructuration de service et en application de la décision DRH n° 090035 du 2 avril 2009 du directeur général du CNRS fixant les modalités de calcul du montant de l'IDV, le montant de l'IDV accordée à l'agent est égal à un douzième de la rémunération annuelle brute effectivement perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission multiplié par le nombre d'années échues de service effectif dans l'administration, dans la limite de vingt-quatre fois un douzième de sa rémunération brute annuelle.

Exemple : un agent, qui démissionne en 2014 comptant 15 ans d'ancienneté et dont la rémunération annuelle brute perçue en 2013 était de 30 000 euros, bénéficie d'une IDV d'un montant égal à : $15 \times (30\ 000 / 12) = 37\ 500$ euros.

B. REMUNERATION ANNUELLE BRUTE

La rémunération brute comprend le traitement indiciaire brut (ou la rémunération forfaitaire d'un agent contractuel) et les primes et indemnités. Sont néanmoins exclus de ladite rémunération brute :

- les primes et indemnités qui ont le caractère de remboursement de frais (ex : remboursement de transport domicile-travail) ;
- les majorations et indexations relatives à une affectation outre-mer ;
- l'indemnité de résidence à l'étranger, le supplément familial indexé, et les majorations familiales à l'étranger ;
- les primes et indemnités liées au changement de résidence, à la primo-affectation, à la mobilité géographique et aux restructurations (ex : indemnité de changement de résidence, prime spéciale d'installation) ;
- les indemnités d'enseignement ou de jury ;
- les autres indemnités non directement liées à l'emploi (ex : indemnité de formateur).

Pour les agents placés en position de disponibilité, de congé sans rémunération, de congé parental ou de détachement auprès d'une structure autre qu'une administration, qui n'ont perçu aucune rémunération versée par l'administration, le montant de l'IDV sera calculé sur la base de la rémunération brute perçue au cours des douze derniers mois au titre desquels ils ont été rémunérés par l'administration.



C. ANCIENNETE

Le montant de l'IDV varie en fonction de l'ancienneté acquise dans l'administration. L'appréciation de l'ancienneté tient compte des durées de services effectifs accomplis dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière.

L'ancienneté à retenir pour calculer le montant d'IDV auquel peut prétendre l'agent est celle acquise en qualité de contractuel et/ ou de fonctionnaire au sein des trois fonctions publiques.

Au titre de l'ancienneté, sera retenu l'ensemble des services accomplis en position d'activité au sens de l'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. Ainsi, ne seront pas prises en compte les périodes de disponibilité, de hors cadres, de congé parental et d'accomplissement du service national. S'agissant des périodes de congé de présence parentale, il conviendra de ne retenir au titre de l'ancienneté que les périodes accordées à compter du 1^{er} mai 2006.

Les années d'ancienneté, appréciées à la date d'effet de la démission, ne sont retenues qu'en années pleines.

Exemple : pour un agent qui compte 15 ans et 6 mois d'ancienneté dans l'administration, il convient de ne retenir que 15 années.

IV. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'IDV

A. DEMANDE DE L'AGENT

La demande de l'agent, qui doit préciser le motif de la démission, est adressée à la délégation régionale dont relève l'agent, sous couvert de son directeur d'unité ou chef de service. Les agents en position de détachement doivent s'adresser à leur administration d'origine, sauf dans le cas d'une opération de restructuration.

Bien que cette situation soit peu fréquente, il convient de préciser que les agents ayant bénéficié d'un congé de formation ne peuvent pas solliciter une démission tant qu'ils n'ont pas rempli leur engagement à servir dans la fonction publique, sauf à rembourser les indemnités perçues au prorata du temps de service non effectué (cf. article 25 du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat).

B. COURRIER D'INFORMATION DU DELEGUE REGIONAL

Le délégué régional informe l'agent par courrier du montant de l'IDV auquel il peut prétendre qui est calculé compte tenu de l'ancienneté dans l'administration constatée au moment de sa demande (cf. annexe I).

Dans l'hypothèse d'une demande pour création ou reprise d'entreprise, l'agent sera informé de la nécessité de renseigner un formulaire de déclaration d'activité privée. La DRH (SCEJ) devra être saisie par courriel d'un dossier complet permettant d'exercer le contrôle de déontologie.

Toutefois, si la démission intervient après une période de cumul pour création d'entreprise, il n'est pas nécessaire de procéder au contrôle déontologique puisque celui-ci a d'ores et déjà été effectué.



C. DEMANDE DE DEMISSION DE L'AGENT

Au vu des éléments communiqués dans le courrier du délégué régional, l'agent confirme par courrier sa demande de démission. En effet, la démission d'un agent doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite de l'agent manifestant sa volonté expresse de quitter son administration ou son service.

La démission ne devient effective que lorsqu'elle est expressément acceptée. L'acceptation de la démission doit intervenir dans un délai de 4 mois à compter de la demande.

D. DECISION DE RADIATION DES CADRES

La décision de radiation des cadres, qui précise la date d'effet, doit être accompagnée d'un courrier qui rappelle notamment le principe du versement de l'indemnité en deux fois pour les créations ou reprises d'entreprises (*cf. annexe II*).

E. DECISION D'ATTRIBUTION DE L'IDV

Le montant de l'IDV est fixé par décision (*cf. annexes III et IV*). Le montant est recalculé pour tenir compte de l'ancienneté acquise entre la date de demande de l'agent et la date d'effet de la démission.

Le montant de l'IDV doit être saisi dans SIRHUS dans l'IT 15 rubrique 8410.

V. VERSEMENT DE L'IDV

L'IDV est versée en une fois dès lors que la démission est effective, c'est-à-dire lorsque la radiation des cadres a pris effet, sauf en cas de création ou de reprise d'entreprise.

Dans ce dernier cas, l'IDV est versée en deux fois :

- pour la première moitié du montant, lors de la communication du Kbis qui doit être communiqué par l'agent dans un délai de 6 mois suivant la démission,;
- à l'issue du premier exercice, après vérification de la réalité de l'activité de l'entreprise pour le reste du montant. L'agent doit produire des pièces justificatives, tel que le bilan de l'entreprise, permettant cette vérification.

Enfin, l'attention doit être portée sur le fait que l'agent qui, dans les cinq années consécutives à sa démission, est recruté en tant qu'agent titulaire ou contractuel pour occuper un emploi de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale ou de leurs établissements publics respectifs ou un emploi de la fonction publique hospitalière, est tenu de rembourser au CNRS, au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement, les sommes perçues au titre de l'IDV.

Ainsi, lors d'un recrutement par le CNRS, il convient de vérifier au moment de la nomination, s'il s'agit d'un fonctionnaire, ou de l'établissement du contrat, s'il s'agit d'un contractuel, que les intéressés n'ont pas précédemment bénéficié du versement d'une IDV.



VI. REGIME SOCIAL ET FISCAL DE L'IDV

L'IDV est soumise à l'ensemble des cotisations pour les agents contractuels. Pour les fonctionnaires, l'IDV est soumise à CSG, CRDS et RAFP. Par ailleurs, il convient de préciser que cette indemnité est imposable en totalité pour les fonctionnaires comme pour les agents contractuels.

Le directeur des ressources humaines

Hugues de La Giraudière



Pièces jointes :

- Décret n° 2008-338 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire ;
- Arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 en cas de restructuration de service ;
- Décision DRH n° 090035 du 2 avril 2009 du directeur général du CNRS fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n°2008-338 du 17 avril 2008 modifié.



ANNEXE I : COURRIER D'INFORMATION DE L'AGENT

Par courrier en date du..... vous m'avez fait part de votre souhait de démissionner pour.....

Vous avez sollicité dans ce cadre le bénéfice de l'indemnité de départ volontaire instaurée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié.

Compte tenu de votre ancienneté acquise dans l'administration, appréciée à la date de votre demande soit ... ans, vous pouvez prétendre à une indemnité de départ volontaire d'un montant de€.

Si création ou reprise d'entreprise :

L'indemnité est versée en deux fois. La première moitié sera versée lors de la production du K bis (ou document équivalent) qui devra être communiqué dans un délai de 6 mois après la démission. L'autre moitié sera versée à l'issue d'une année d'exercice après vérification de la réalité de l'activité de l'entreprise. A cet effet vous devrez produire le bilan de l'entreprise.

Cette indemnité est soumise à cotisations. Elle est également imposable en totalité.

Par ailleurs, je vous informe que la somme perçue au titre de l'IDV devra être reversée à l'Etat si, dans les cinq années qui suivent votre démission, vous êtes recruté en tant qu'agent titulaire ou contractuel dans l'une des trois fonctions publiques.

Ce remboursement devra être effectué dans les trois ans qui suivent ce recrutement.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir me confirmer les suites que vous entendez donner à votre projet.

Si vous envisagez de maintenir votre demande de démission, je vous remercie d'adresser un courrier en ce sens à votre délégation régionale de rattachement qui vous notifiera une décision de radiation des cadres.

Si création ou reprise d'entreprise :

Sollicitant une démission pour création (ou reprise d'entreprise), vous devrez préalablement à votre radiation des cadres remplir un formulaire de déclaration d'exercice d'activité privée.

La démission n'est effective qu'à compter de la date d'effet qui lui est donnée par la décision de radiation des cadres. Le départ du service ne peut intervenir avant cette date.

Le service des ressources humaines reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.



ANNEXE II : COURRIER ACCOMPAGNANT LA RADIATION DES CADRES

Sont jointes au présent courrier la décision vous radiant des cadres à compter du prise suite à votre demande de démission ainsi que la décision vous attribuant la première fraction de l'indemnité de départ volontaire.

Je vous rappelle que le versement de la deuxième fraction de l'indemnité de départ volontaire interviendra à l'issue de la première année d'exercice, sur production des pièces justificatives attestant de la réalité de l'activité de votre entreprise, pièces que vous voudrez bien communiquer au service des ressources humaines.



ANNEXE III : DECISION ATTRIBUANT LA PREMIERE FRACTION DE L'IDV POUR CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire ;

Vu la décision DRH n° 090035 du 2 avril 2009 du directeur général du CNRS fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 ;

Vu la décision n°.....du de radiation des cadres ;

Vu la production Kbis... ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est attribué à la première fraction de l'indemnité de départ volontaire d'un montant de€ (indiquer le montant en lettres).

Article 2 : La dépense correspondante est imputée sur le compte comptable « indemnité de départ » (compte 641820).

Indiquer les voies et délais de recours + envoi en LRAR



ANNEXE IV : DECISION ATTRIBUANT LA DEUXIEME FRACTION DE L'IDV POUR CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE

Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire ;

Vu la décision DRH n° 090035 du 2 avril 2009 du directeur général du CNRS fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 ;

Vu la décision n°.....du de radiation des cadres ;

Vu la décision n° du attribuant la première fraction de l'indemnité de départ ;

Vu la production des pièces justificatives attestant de la réalité de l'exercice de l'activité de l'entreprise ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est attribué à la deuxième fraction de l'indemnité de départ volontaire pour un montant de..... € (montant en lettres).

Article 2 : La dépense correspondante est imputée sur le compte comptable « indemnité de départ » (compte 641820).

Voies et délais de recours + envoi en LRAR





Décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire

NOR: BCFF0807903D

Version consolidée au 05 mars 2019

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 24, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions, notamment ses articles 46 et 58 à 60 ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 23 et 48,

Décète :

Article 1

► Modifié par Décret n°2019-138 du 26 février 2019 - art. 9

Une indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique de l'Etat à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application du 2° de l'article 24 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, aux personnels ouvriers des établissements industriels de l'Etat relevant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, à l'exception des personnels ouvriers du ministère de la défense, et aux agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 48 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et dont le poste fait l'objet d'une restructuration dans le cadre d'une opération de réorganisation du service.

L'agent qui souhaite bénéficier de l'indemnité de départ volontaire ne peut demander sa démission qu'à compter de la réception de la réponse de l'administration à la demande préalable de bénéfice de l'indemnité de départ volontaire.

NOTA : Se reporter aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2019-138 du 26 février 2019 en ce qui concerne les modalités transitoires d'application du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur dudit décret.

Article 2

► Modifié par Décret n°2011-184 du 15 février 2011 - art. 55 (V)

Un arrêté du ministre intéressé, pris après avis des comités techniques compétents, précise :

— les services, corps, grades, emplois ou assimilés concernés par une restructuration et pour lesquels l'indemnité peut être attribuée ;

— la période durant laquelle l'indemnité de départ volontaire peut être allouée aux personnels concernés.

Article 3

► Modifié par Décret n°2019-138 du 26 février 2019 - art. 10

Nonobstant les dispositions de l'article 2 du présent décret, l'indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux agents mentionnés à l'article 1er qui quittent définitivement la fonction publique de l'Etat pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L. 5141-1 du code du travail.

Dans ce cas, les dispositions concernant la suppression du poste ou sa restructuration mentionnées à l'article 1er du présent décret ne s'appliquent pas.

L'agent dispose d'un délai de six mois pour communiquer aux services de l'Etat le K bis attestant de l'existence juridique de l'entreprise qu'il crée ou reprend. Il devra transmettre, à l'issue du premier exercice, les pièces justificatives permettant de vérifier la réalité de l'activité de l'entreprise.

L'indemnité de départ volontaire est versée, pour la moitié de son montant, lors de la communication du K bis précité, et, pour l'autre moitié, après la vérification de la réalité de l'activité de l'entreprise mentionnée à l'alinéa précédent.

NOTA : Se reporter aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2019-138 du 26 février 2019 en ce qui concerne les modalités transitoires d'application du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur dudit décret.

Article 4 (abrogé)

- ▶ Abrogé par Décret n°2014-507 du 19 mai 2014 - art. 12

Article 5

- ▶ Modifié par Décret n°2019-138 du 26 février 2019 - art. 11

Ne peuvent bénéficier de l'indemnité de départ volontaire les agents mentionnés à l'article 1er se situant à deux années ou moins de l'âge d'ouverture de leur droit à pension. Cette condition est appréciée à la date d'envoi de la demande de démission de l'agent concerné, le cachet de la poste faisant foi. Toutefois, si l'indemnité de départ volontaire est attribuée en application de l'article 3 du présent décret, les agents doivent se situer à plus de cinq années de l'âge d'ouverture de leur droit à pension.

Les agents ayant signé un engagement à servir l'Etat à l'issue d'une période de formation doivent, en outre, avoir accompli la totalité de la durée de service prévue par cet engagement.

NOTA : Se reporter aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2019-138 du 26 février 2019 en ce qui concerne les modalités transitoires d'application du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur dudit décret.

Article 6

- ▶ Modifié par Décret n°2019-138 du 26 février 2019 - art. 12

Le montant de l'indemnité de départ volontaire ne peut excéder une somme équivalente à vingt-quatre fois un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission. Les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire attribuée en application de l'article 2 sont fixées par un arrêté des ministres chargés de la fonction publique et du budget. Les modalités de calcul du montant de l'indemnité en application de l'article 3 peuvent être modulées à raison de l'ancienneté de l'agent dans l'administration et sont fixées par un arrêté du ministre intéressé.

L'appréciation de l'ancienneté tient compte des durées de services effectifs accomplis dans la fonction publique territoriale, et dans la fonction publique hospitalière.

Pour les agents placés en position de disponibilité, en congé sans rémunération ou de congé parental qui n'ont perçu aucune rémunération versée par l'administration, le plafond de l'indemnité de départ volontaire est calculé sur la base de la rémunération brute perçue au cours des douze derniers mois au titre desquels ils ont été rémunérés par l'administration.

I. - Pour la détermination de la rémunération brute annuelle mentionnée aux précédents alinéas, sont exclus :

1° Les primes et indemnités qui ont le caractère de remboursement de frais ;

2° Les majorations et indexations relatives à une affection outre-mer ;

3° L'indemnité de résidence à l'étranger ;

4° Les primes et indemnités liées au changement de résidence, à la primo-affectation, à la mobilité géographique et aux restructurations ;

5° Les indemnités d'enseignement ou de jury ainsi que les autres indemnités non directement liées à l'emploi.

II. - Pour les agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service, le montant des primes et indemnités pris en compte pour la détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire prévu au I est celui qu'ils auraient perçu, s'il n'avaient pas bénéficié d'un logement par nécessité absolue de service.

NOTA : Se reporter aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2019-138 du 26 février 2019 en ce qui concerne les modalités transitoires d'application du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur dudit décret.

Article 7

- ▶ Modifié par DÉCRET n°2015-1120 du 4 septembre 2015 - art. 13

Sous réserve des dispositions de l'article 3, l'indemnité de départ volontaire est versée en une fois dès lors que la démission est devenue effective.

A la demande de l'agent, ce versement peut intervenir en deux fractions d'un même montant sur deux années consécutives.

Article 8

L'agent qui, dans les cinq années consécutives à sa démission, est recruté en tant qu'agent titulaire ou non titulaire pour occuper un emploi de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale ou de leurs établissements publics respectifs ou un emploi de la fonction publique hospitalière, est tenu de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité de départ volontaire.

Article 9

L'indemnité de départ volontaire est exclusive de toute autre indemnité de même nature.

Article 10

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre des affaires étrangères et européennes, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, la garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, le ministre de l'éducation nationale, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, la ministre du logement et de la ville, la ministre de la culture et de la communication, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2008.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics

et de la fonction publique,

Eric Woerth

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,

de l'énergie, du développement durable

et de l'aménagement du territoire,

Jean-Louis Borloo

La ministre de l'intérieur,

de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Michèle Alliot-Marie

Le ministre des affaires étrangères

et européennes,

Bernard Kouchner

La ministre de l'économie,

de l'industrie et de l'emploi,

Christine Lagarde

Le ministre de l'immigration,

de l'intégration, de l'identité nationale

et du développement solidaire,

Brice Hortefeux

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Rachida Dati

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Michel Barnier

Le ministre du travail, des relations sociales,

de la famille et de la solidarité,

Xavier Bertrand

Le ministre de l'éducation nationale,

Xavier Darcos

La ministre de l'enseignement supérieur

et de la recherche,

Valérie Pécresse

Le ministre de la défense,

Hervé Morin

La ministre de la santé,

de la jeunesse, des sports

et de la vie associative,

Roselyne Bachelot-Narquin

La ministre du logement et de la ville,

Christine Boutin

La ministre de la culture

et de la communication,

Christine Albanel

Le secrétaire d'Etat

chargé de la fonction publique,

André Santini

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 en cas de restructuration de service

NOR : CPAF1834078A

Le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application de l'article 2 du décret du 17 avril 2008 susvisé, le montant de l'indemnité de départ volontaire est égal à un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission multiplié par le nombre d'années échues de service effectif dans l'administration, dans la limite de vingt-quatre fois un douzième de sa rémunération brute annuelle.

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait le 26 février 2019.

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
GÉRALD DARMANIN

*Le secrétaire d'Etat
auprès du ministre de l'action
et des comptes publics,*
OLIVIER DUSSOPT

Décision n° 090035DRH du 2 avril 2009 fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008

DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 59-1405 du 09-12-1959 mod. ; D. n° 80-31 du 17-01-1980 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. n° 2008-368 du 17-04-2008 ; avis comité technique paritaire du CNRS du 23-03-2009.

Art. 1^{er}. - Les agents du CNRS régis par le décret du 30 décembre 1983 susvisé et les agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisé peuvent percevoir une indemnité de départ volontaire.

Art. 2. - Le montant de l'indemnité de départ volontaire est modulé en fonction de l'ancienneté acquise par l'agent dans l'administration. Il est égal à un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission multiplié par le nombre d'années d'ancienneté dans l'administration, dans la limite de vingt-quatre fois un douzième de sa rémunération brute annuelle.

Les années d'ancienneté sont comptées en année pleine.

Pour les agents placés en disponibilité, en congé parental ou en congé de présence parentale, la rémunération brute annuelle prise en compte est celle perçue au cours de la dernière année civile au titre de laquelle ils ont été rémunérés par l'administration.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre nationale de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 avril 2009.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

DEC190555DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC170025DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de M. Yann Pavic aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 portant nomination de Mme Gabrielle Inguscio à la Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Anne Fagon, ingénieure d'études, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à compter du 15 février 2019, en remplacement de M. Yann Pavic.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 18

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190942DAJ

Décision portant renouvellement de M. Michel Blay aux fonctions de président du Comité pour l'histoire du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°090040DAJ du 9 avril 2009 portant création du Comité pour l'histoire du CNRS ;

Vu la décision DEC160467DAJ du 2 mars 2016 portant renouvellement de M. Michel Blay aux fonctions de président du Comité pour l'histoire du CNRS ;

DECIDE

Article 1^{er}

M. Michel Blay est renouvelé dans ses fonctions de président du Comité pour l'histoire du CNRS, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a darker blue vertical bar that overlaps its right end.

DEC190854DRH

Décision portant nomination de Mme Sabine Blin aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Article 1^{er}

Mme Sabine Blin, ingénieure d'étude 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sabine Blin demeure affectée à la Délégation régionale Hauts de France.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, Mme Sabine Blin percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Hauts de France.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11 MARS 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC190843DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Violette HALDYS, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR8587 intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement (LAMBE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151423DR03 du 15 juin 2015 portant nomination de Mme Violette HALDYS aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Violette HALDYS dans l'unité du CNRS UMR8587 à compter du 31 mai 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 juin 2018

Le directeur de l'unité
Jean-Yves SALPIN



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif
Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

DEC191001DR01

Décision portant nomination de M. Mihai POPESCU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC1432221NSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA) et nommant Mme Violaine SEBILLOTTE en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21 avril 2017 ;

Considérant que **M. Mihai POPESCU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Paris B les 10-11-12 avril et 15-16-17 mai 2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Mihai POPESCU**, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA), à compter du 18 mai 2018.

M. Mihai POPESCU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mihai POPESCU est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

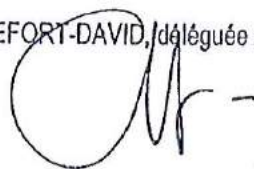
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 8 juin 2018

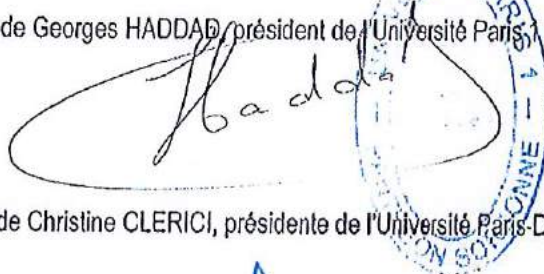
La Directrice

V. SEBILLOTTE
La directrice de l'UMR8210
Violaine SEBILLOTTE

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Georges HADDAD, président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



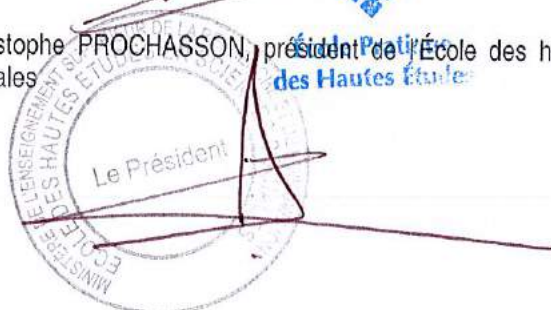
Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



Visa de Jean-Michel VERDIER, président de l'École pratique des hautes études



Visa de Christophe PROCHASSON, président de l'École des hautes études en sciences sociales



DEC183287INSU

Décision portant nomination de Madame Aline DIA aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Aline DIA, Directrice de Recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les actions menées par l'Alliance ALLEVI le domaine des sciences qui relèvent des champs du CNRS-INSU et notamment des thématiques du sol et des changements climatiques.

Pour l'exercice de cette mission, Aline DIA demeure affectée à l'unité mixte de recherche UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, Université de Rennes 1, Bâtiment 14b 15 – Campus de Beaulieu, 263 avenue du Général Leclerc, BP 74205 RENNES CEDEX, 35042 RENNES.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHIHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC183288INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Jean-François DOUSSIN aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1er**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Délégué Scientifique de Monsieur Jean-François DOUSSIN.

Article 2

Monsieur Jean-François DOUSSIN, Professeur des universités 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les unités du domaine « Atmosphère » et des programmes et projets internationaux.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC183294INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre VILOTTE aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Pierre VILOTTE, Chercheur à l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP), est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 60% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les moyens de calcul (IDRIS, GENCI) de l'INSU.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Nathalie Roseau, directrice par intérim et de MM. Alexandre Mathieu-Fritz et François-Mathieu Poupeau directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8134 intitulée *Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés*

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés et nommant M. Olivier Coutard directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC1527181INSHS en date du 2 février 2016 portant nomination de Mme Valérie November aux fonctions de directrice de l'unité, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 15 mars 2019.

A compter de cette même date, Mme Nathalie ROSEAU, chercheuse à l'Ecole des Ponts Paristech est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. Gilles JEANNOT et de M. Pascal UGHETTO, directeurs adjoints à compter du 15 mars 2019.

A compter de cette même date, M. Alexandre MATHIEU-FRITZ, professeur à l'Université Paris-Est Marne la Vallée et M. François-Mathieu POUPEAU, chargé de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



Décision portant cessation de fonctions de M. Alain RICHERT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142007DR02 du 25 juillet 2014 portant nomination de **M. Alain RICHERT** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **M. Alain RICHERT**, dans l'unité du CNRS UMR7057 à compter du 31 décembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 janvier 2019

Le directeur de l'UMR7057
Laurent LIMAT

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Eric CHAREYRE

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



DEC190833DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste MAISTRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 nommant M. Bernard WEISS directeur de l'unité de recherche UPS2259 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19 février 2019 ;

Considérant que **M. Jean-Baptiste MAISTRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 15 au 17 novembre, puis du 13 au 15 décembre 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jean-Baptiste MAISTRE**, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPS2259 à compter du 20 février 2019.

M. Jean-Baptiste MAISTRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Baptiste MAISTRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 février 2019

Le directeur de l'UPS2259
Bernard WEISS



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Délégation Ile-de-France Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC190823DR01

Décision portant nomination de M. Azziz HOCINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux (LSPM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 nommant M. Dominique VREL directeur de l'unité de recherche UPR3407 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 14 février 2019 ;

Considérant que **M. Azziz HOCINI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 décembre 2007, et du 14 au 16 janvier 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Azziz HOCINI**, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR3407, à compter du 15 février 2019.

M. Azziz HOCINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Azziz HOCINI** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 25 février 2019

Le directeur de l'UPR3407
Dominique VREL

Dominique VREL
Directeur du LSPM
CNRS UPR 3407

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Délégation Ile-de-France Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC190804INSB

Décision portant nomination de Mme Valérie Doye aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod » et nommant M. Michel Werner directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} février 2019, Mme Valérie Doye, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190884INP

Décision portant nomination de Madame Hélène PERRIN aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7538 – Laboratoire de physique des lasers (LPL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord de l'Université Paris-Nord en date du 22 février 2019 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 28 janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2019, Madame Hélène PERRIN, Directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC173091INSMI

Décision portant nomination de Mme Mathilde Mougeot aux fonctions de chargée de mission**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Mathilde Mougeot, Maître de Conférences, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet la Valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Mathilde Mougeot demeure affectée à l'UMR7599 dirigée par Francis Comets.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, Mme Mathilde Mougeot percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

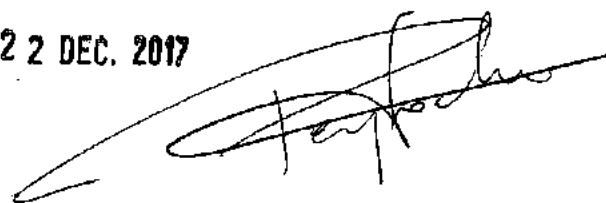
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC183268DR02



Décision portant cessation de fonctions de M. Joseph Da Silva Quintas, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141082DR02 du 27/03/2014 portant nomination de M. José Da Silva Quintas aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. José Da Silva Quintas dans l'unité du CNRS n°8550, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/12/2018

Le directeur de l'unité
Jorge Kurchan

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC183052DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel Isac assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141347DR02 du 11/07/2014 portant nomination de M. Jean-Michel Isac aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Michel Isac dans l'unité du CNRS n°8552, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30/11/2018

Le directeur de l'unité
Antoine Heidmann

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC183071DR02

Décision portant nomination de Mme Visotheary Rivière-Ung aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité et nommant M. Philippe Grandcolas en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7205 en date du 12/02/2018 ;

Considérant que Mme Visotheary Rivière-Ung a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle les 12-13/10/2017, les 09-10/11/2017 et les 04-05/10/2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Visotheary Rivière-Ung, ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité, à compter du 06/10/2018.

Mme Visotheary Rivière-Ung exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Visotheary Rivière-Ung est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/12/2018

Le directeur de l'unité
Philippe Grandcolas

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David



DEC183271DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Andrieu, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité FR684 intitulée Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC112214DR02 du 27/09/2011 portant nomination de M. Olivier Andrieu aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Olivier Andrieu dans l'unité du CNRS n°684, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/12/2018

Le directeur de l'unité
Jean-Marc Berroir

Visa de la déléguée régionale du CNRS

DEC183270DR02



Décision portant cessation de fonctions de M. Kay Wiese, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143134DR02 du 11/12/2014 portant nomination de M. Kay Wiese aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Kay Wiese dans l'unité du CNRS n°8549 à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/12/2018

Le directeur de l'unité
Constantin Bachas

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC183269DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Bertrand Ducos, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8550 intitulée Laboratoire de physique statistique de l'ENS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141083DR02 du 27/03/2014 portant nomination de M. Bertrand Ducos aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Bertrand Ducos dans l'unité du CNRS n°8550, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/12/2018

Le directeur de l'unité
Jorge Kurchan

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC182253DR02

Décision portant nomination de Mme Marine Penicaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC172220INSHS du 18/07/2017 portant nomination de M. Rainier Lanselle en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8155 en date du 11/09/2017 ;

Considérant que Mme Marine Penicaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris B du CNRS du 10/04/2018 au 12/04/2018 et du 15/05/2018 au 17/05/2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marine Penicaud, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, à compter du 18/05/2018.

Mme Marine Penicaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marine Penicaud est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/07/2018

Le directeur de l'unité
Rainier Lanselle

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Alain Prochiantz

Visa du Président de l'EPHE



DEC182393DR02

Décision portant nomination de M. Antonin Eddi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes et nommant M. Philippe Petitjeans en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7636 en date du 04/09/2016 ;

Considérant que M. Antonin Eddi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS les 15-16/11/2017, le 17/11/2017 matin, les 13-14/12/2017, le 15/12/2017 matin et par la délégation Paris B du CNRS les 15 et 16/05/2018 après-midis,

DECIDE :

Article 1^{er}: M. Antonin Eddi, chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes, à compter du 17/05/2018.

M. Antonin Eddi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Antonin Eddi est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/08/2018

Le directeur de l'unité
Philippe Petitjeans

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Jean-François Joanny

Visa de la doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Corinne Aubert



DEC180566DR02

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Delagoutte aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes

LE DIRECTEUR,



Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 181792INC du 23/08/2018 nommant M. Jean-Baptiste Boule directeur par intérim de l'unité UMR7196 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules et sources non scellées, délivré à Mme Emmanuelle Delagoutte le 20/11/2017 par l'Apave ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 26/06/2018,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Emmanuelle Delagoutte, chercheur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 13/10/2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Emmanuelle Delagoutte exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Emmanuelle Delagoutte sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/09/2018

Le directeur d'unité
Jean-Baptiste Boule

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David



DEC182761DR02

Décision portant nomination de Mme Nathalie Evin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8129 intitulée Institut Jean-Nicod ;

Vu la décision n° DEC182016INSHS du 18/07/2018 portant nomination de M. Roberto Casati en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8129 en date du 18/05/2018 ;

Considérant que Mme Nathalie Evin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris Diderot, l'Inserm et la délégation Paris B du CNRS du 05/05/2014 au 07/05/2014 et du 21/05/2014 au 23/05/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathalie Evin, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod, à compter du 01/09/2018.

Mme Nathalie Evin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Evin est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/10/2018

Le directeur de l'unité
Roberto Casati

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC182917DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Cédric Duprilot, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162710DR02 du 09/12/2016 portant nomination de M. Cédric Duprilot aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Cédric Duprilot, dans l'unité du CNRS n°3664, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 09/11/2018

La directrice de l'unité
Angela Taddei

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC183047DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laëtitia Cavellini, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8226 intitulée

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141053DR02 du 24/03/2014 portant nomination de Mme Laëtitia Cavellini aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Laëtitia Cavellini dans l'unité du CNRS n°8226 à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30/11/2018

Le directeur de l'unité
Stéphane Lemaire

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC183050DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laetitia Zuccarelli assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142510DR02 du 23/10/2014 portant nomination de Mme Laetitia Zuccarelli aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Laetitia Zuccarelli, dans l'unité du CNRS n°8640 à compter du 01/12/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30/11/2018

Le directeur de l'unité
Ludovic Jullien

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC183051DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Thomas Aubineau assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141724DR01 du 20/06/2014 portant nomination de M. Thomas Aubineau aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Thomas Aubineau dans l'unité du CNRS n°8231, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30/11/2018

Le directeur de l'unité
Jérôme Bibette

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC183255DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aurélie Watilliaux assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141158DR02 du 04/04/2014 portant nomination de Mme Aurélie Watilliaux aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Aurélie Watilliaux dans l'unité du CNRS n°8246, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/12/2018

Le directeur de l'unité
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS

DEC190826INSHS

Décision portant nomination de M. Nicolas Dufétel, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus) et nommant M. Gilles Demonet directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2019, M. Nicolas Dufétel, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190022INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de Mme Fabienne Aujard en qualité de chargé(e) de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de Mme Fabienne Aujard.

Article 2

Mme Fabienne Aujard, Directrice de Recherche de 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 40% de son temps de travail.

En appui à la Directrice de l'Institut, Fabienne Aujard aura pour mission de représenter l'Institut écologie et environnement du CNRS auprès du comité de pilotage de la Mission pour l'Interdisciplinarité et de suivre ses différentes actions.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Fabienne Aujard demeure affectée à l'UMR7179 Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV) – Muséum National d'Histoire Naturelle – Département Ecologie gestion Biodiversité – 1 et 4 avenue du petit Château – 91800 Brunoy

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**
 Pour le président-directeur général
 et par délégation
 Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuh



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC190028INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Joachim Claudet en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Joachim Claudet.

Article 2

M. Joachim Claudet, Chargé de Recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 80% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la valorisation des publications et la communication envers les politiques publiques dans les domaines développés à l'INEE et notamment les négociations internationales sur la biodiversité des océans.

Pour l'exercice de cette mission, M. Joachim Claudet demeure affecté à l'USR3278 Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) – Institut Océanographique, 195 rue Saint-Jacques – 75005 Paris.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190204DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie WAHNICH, directrice de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain - IIAC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain - IIAC, dont la directrice est Mme Sophie WAHNICH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sophie WAHNICH, directrice de l'unité UMR8177, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie WAHNICH, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne RIBERT (CR), directrice-adjointe, M. Franck BEUVIER (CR), directeur-adjoint, Mme Chrystele GUILLOTEAU (AI), administratrice et Mme Nadine BOILLON (TCE), responsable budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183293INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Délégué Scientifique de Monsieur Michel PERAULT.

Article 2

Monsieur Michel PERAULT, Directeur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les programmes nationaux et, en particulier, l'activité SKA.

Pour l'exercice de cette mission, Michel PERAULT demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8112 intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA), Observatoire de Paris, 61 avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC183291INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de Madame Marie-Noëlle HOUSSAIS aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Déléguée Scientifique de Madame Marie-Noëlle HOUSSAIS.

Article 2

Madame Marie-Noëlle HOUSSAIS, Directrice de Recherche 2nde classe au CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de prendre en charge la thématique « Affaires polaires ».

Pour l'exercice de cette mission, Marie-Noëlle HOUSSAIS demeure affectée à l'unité mixte de recherche UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (LOCEAN), Université Sorbonne-Université, site de Jussieu, 4 place Jussieu, 75252 PARIS 05.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190019INEE

Décision portant nomination de M.Franck Courchamp en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Franck Courchamp, Directeur de Recherche de 1^{ère} Classe, est nommé(e) chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 40% de son temps de travail.

En appui à la directrice adjointe scientifique « Ecologie, Evolution et Biodiversité », il sera en charge de l'animation et du suivi des activités scientifiques des unités menant leurs recherches dans les domaines liés à la Biodiversité. De plus, il assurera la coordination et participera aux actions de l'Institut menées autour de l'écologie fondamentale et de la biodiversité et en assurera la communication.

Pour l'exercice de cette mission, M. Franck Courchamp demeure affecté à l'UMR 8079 Ecologie, systématique et évolution (ESE) – Université Paris-Sud – Bâtiment 362 – 91405 Orsay Cedex.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 JAN 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schulz



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC183292INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de Madame Christelle MARLIN aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1er**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Déléguée Scientifique de Madame Christelle MARLIN.

Article 2

Madame Christelle MARLIN, Professeur des Universités 2nde classe à l'Université Paris-Sud, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de prendre en charge le secrétariat exécutif de l'alliance AllEnvi.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglé
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190245IN2P3

Décision portant nomination de Mme Marcella Grasso en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marcella Grasso, directrice de recherche de deuxième classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la théorie et la phénoménologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marcella Grasso demeure affectée à l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay à Orsay.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mars 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

Décision portant nomination de Monsieur Eric CHASSEFIERE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8148 intitulée « GÉOsciences Paris-Sud » (GEOPS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8148 intitulée « GÉOsciences Paris-Sud » (GEOPS) et nommant Monsieur Eric CHASSEFIERE directeur de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de recherche classe exceptionnelle au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 MARS 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181695DR05

Décision portant nomination de Mme Lola Zappara aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques ;

Vu la décision n° DEC181675INSHS en date du 21 juin 2018 nommant M. Pierre Wagner en qualité de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques ;

Vu l'avis en assemblée des statutaires de l'UMR8590 en date du 14/05/2018 ;

Considérant que Lola Zappara a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 avril (1^{ère} session) et du 15 au 17 mai 2018 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Lola Zappara, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques, à compter du 1^{er} juin 2018.

Mme Lola Zappara exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Lola Zappara est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 octobre 2018

Le directeur de l'UMR8590
Pierre Wagner

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne (ou de son délégataire)

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Pascal JAGOUREL, et nominations de Messieurs Philippe LAPORTE et Noël ROBICHON aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI) et nommant Monsieur Piercarlo BONIFACIO directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 8 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Pascal JAGOUREL, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Philippe LAPORTE, ingénieur de recherche au CNRS et Monsieur Noël ROBICHON, maître de conférences des universités à l'Observatoire de Paris sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 MARS 2019**


Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègile
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Décision portant nomination de Monsieur Andreas ZECH aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH) et nommant Monsieur Stéphane MAZEVET directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 29 janvier 2019, Monsieur Andreas ZECH, Maître de conférences à l'Observatoire de Paris, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MARS 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC190023INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M.François Bétard en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. François Bétard.

Article 2

M. François Bétard, Maître de conférences des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 30% de son temps de travail.

En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « hommes-milieus », la mission de François Bétard a pour objet le suivi des actions et la participation aux réunions relatives aux thématiques liées à la géographie physique, ainsi que le suivi des unités de l'INEE concernées.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François Bétard demeure affecté à l'UMR8586 Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) – Université Panthéon-Sorbonne – Centre Valette – 2, rue Valette – 75005 Paris.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schun



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC191029DR06

Décision portant nomination de Monsieur Larry Shengold aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, dont le directeur est M. Raphael Pik ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Larry Shengold, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7358 Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Raphael Pik

DEC190886DR06

Décision portant nomination de Monsieur Stephan Gadreau aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6282, intitulée Biogéosciences, dont le directeur est M. Emmanuel Fara ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stephan Gadreau, Technicien, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6282 Biogéosciences à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Emmanuel Fara

DEC191028DR06

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Servas aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7118, intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire, dont le directeur est M. Alex Boulton ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Servas, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7118 Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Alex Boulton

DEC190380DR06

Décision portant nomination de M. Ludovic Bruneau aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6282, intitulée Biogéosciences-Dijon et nommant M. Emmanuel Fara, en qualité de directeur de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Ludovic Bruneau le 14/03/2016 par Apave Formation ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 31/08/2017 et du 18/01/2019

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Ludovic Bruneau, technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03/03/2016.

Article 2 : Missions

M. Ludovic Bruneau exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Ludovic Bruneau sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 24 janvier 2019

Le directeur d'unité

Emmanuel Fara

Visa de la déléguée régionale du CNRS Visa du Président de l'Université de Bourgogne

Muriel Sinanidès

Alain Bonnin

DEC190521DR06

Décision portant nomination de Monsieur Cristian Iordache aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2), dont le directeur est M. Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cristian Iordache, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7036 Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Dominik Schaniel

DEC190923DR06

Décision portant nomination de Monsieur Michel Villaume aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UPS76, intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique, dont le directeur est Mme Claire François ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel Villaume, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS76 Institut de l'Information Scientifique et Technique à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Claire François

DEC190673DR06

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Cervellin aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7039 intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN),

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7039, intitulée Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN), dont le directeur est M. Didier Wolf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Cervellin, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7039 Centre de Recherche en Automatique de Nancy (CRAN) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Didier Wolf

DEC190677DR06

Décision portant nomination de Monsieur Pierre-Yves Arnould aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMS3562, intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine, dont le directeur est Mme Corinne LEYVAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Yves Arnould, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3562 Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1er mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Corinne Leyval

DEC190679DR06

Décision portant nomination de Monsieur Eric Dumortier aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7053, intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire, dont le directeur est M. Philippe Gros ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric Dumortier, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7053 Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Gros

DEC190683DR06

Décision portant nomination de M. Juan Arocas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne et nommant M. Alain Dereux, en qualité de directeur de l'unité ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31 janvier 2019

Considérant que M. Juan Arocas a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **du 14 au 15 février 2013, du 21 au 22 février 2013 et du 14 au 15 mars 2013**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Juan Arocas, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée LICB, à compter du 1^{er} avril 2019

M. Juan Arocas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Juan Arocas est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 8 mars 2019

Le directeur de l'unité
Alain Dereux

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président d'Université de
Bourgogne
Muriel Sinanidès

DEC190684DR06

Décision portant cessation de fonctions de Madame Isabelle Gallet, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161733DR06 du 27 avril 2016 portant nomination de Mme Isabelle Gallet aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Isabelle Gallet, dans l'UMR6303, à compter du 1^{er} avril 2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 8 mars 2019

Le directeur de l'unité
Alain Dereux

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

DEC190739DR06

Décision portant nomination de Monsieur Julien Pergaud aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6282, intitulée Biogéosciences, dont le directeur est M. Emmanuel Fara ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Julien Pergaud, Ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6282 Biogéosciences à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Emmanuel Fara

DEC190741DR06

Décision portant nomination de Madame Anne Combet aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et renouvellement de l'unité UMR6302, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB), dont le directeur est M. Franck Denat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anne Combet, Assistante Ingénieur, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6302 Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Franck Denat

DEC190743DR06

Décision portant nomination de Monsieur Ludovic Buhler aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7563, intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA), dont le directeur est M. Pascal Boulet;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ludovic Buhler, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7563 Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Pascal Boulet

DEC190752DR06

Décision portant nomination de Monsieur Bruno Delfolie aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7274, intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, dont le directeur est M. Laurent Falk ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno Delfolie, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7274 Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Laurent Falk

DEC190765DR06

Décision portant nomination de Monsieur Sékou Diakité aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6213, intitulée Univers, Temps-fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM), dont le directeur est M. Sylvain Picaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sékou Diakité, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6213 Univers, Temps-fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Sylvain Picaud

DEC190768DR06

Décision portant nomination de Monsieur Guillaume Dolle aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21/12/2017 portant création et renouvellement de l'unité FRE2011, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR), dont le directeur est M. Mickael Pevzner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guillaume Dolle, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FRE2011 Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Mickael Pevzner

DEC190776DR06

Décision portant nomination de Monsieur Patrick Etienne aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7503, intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA), dont le directeur est M. Jean-Yves Marion;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Patrick Etienne, Ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7503 Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Yves Marion

DEC190778DR06

Décision portant nomination de Monsieur Didier Gemmerle aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7502, intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL), dont le directeur est M. Xavier Antoine;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Didier Gemmerle, Ingénieur de recherches, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7502 Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) à compter du 1^{er} février 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} février 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Xavier Antoine

DEC190780DR06

Décision portant nomination de Monsieur Alain Gremeret Gueldry aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, dont le directeur est M. Jean Vigreux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain Gremeret Gueldry, Technicien, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3516 Maison des Sciences de l'Homme de Dijon à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Jean Vigreux

DEC190781DR06

Décision portant nomination de Monsieur Laurent Grossin aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7365, intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, dont le directeur est M. Jean-Yves Jouzeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Grossin, Chercheur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7365 Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire à compter du 1^{er} février 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} février 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le Directeur d'unité
Jean-Yves Jouzeau

DEC190782DR06

Décision portant nomination de Monsieur Pascal Kissienne aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7564, intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME), dont le directeur est M. Alain Walcarius;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal Kissienne, Ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7564 Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Alain Walcarius

DEC190783DR06

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Lalouette aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6265, intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, dont le directeur est M. Lionel Bretillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Lalouette, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6265 Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Lionel Bretillon

DEC190791DR06

Décision portant nomination de Madame Delphine Martin aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7359 intitulée GéoRessources

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7359, intitulée GéoRessources, dont le directeur est M. Jacques Pironon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Delphine Martin, Assistant Ingénieur, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7359 GéoRessources à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Jacques Pironon

DEC190792DR06

Décision portant nomination de Monsieur Laurent Martiny aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7369, intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC), dont le directeur est Mr Laurent Martiny;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mr Laurent Martiny, Enseignant-chercheur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7369 Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC) à compter du 1^{er} février 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} février 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190793DR06

Décision portant nomination de Monsieur Sébastien Mertes aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (*ICB*), dont le directeur est M. Alain Dereux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien Mertes, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Alain Dereux

DEC190794DR06

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Morel aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité ERL6000 intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21/12/2017 portant création et renouvellement de l'unité ERL6000, intitulée Vision pour la Robotique (VIBOT), dont le directeur est M. Cédric Demonceaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Morel, Maître de Conférences, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité ERL6000 Vision pour la Robotique (VIBOT) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Cédric Demonceaux

DEC190795DR06

Décision portant nomination de Monsieur Julien Oury aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7239, intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire, dont le directeur est M. El Mostafa Daya ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Julien Oury, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7239 Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
El Mostafa Daya

DEC190797DR06

Décision portant nomination de Monsieur Fabien Pascale aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7019, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT), dont le directeur est M. Xavier Assfeld ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabien Pascale, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7019 Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Xavier Assfeld

DEC190802DR06

Décision portant nomination de Madame Maud Rotger aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7331 intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7331, intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique, dont le directeur est Mme Maud Rotger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Maud Rotger, Enseignant-chercheur, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7331 Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique à compter du 1^{er} février 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} février 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190803DR06

Décision portant nomination de Monsieur Pierre Selva aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18/12/2015 portant création et le renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée Laboratoire Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), dont le directeur est M. Philippe Lanos ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Selva, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR5060 Institut de Recherche sur les Archéomatériaux à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Lanos

DEC190805DR06

Décision portant nomination de Monsieur Christian Senet aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux – Métallurgie – Nanosciences – Plasma – Surfaces (IJL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7198, intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux – Métallurgie – Nanosciences – Plasma – Surfaces (IJL), dont le directeur est M. Thierry Belmonte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian Senet, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7198 Institut Jean Lamour : Matériaux – Métallurgie – Nanosciences – Plasma – Surfaces (IJL) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Thierry Belmonte

DEC173094INSMI

Décision portant nomination de M. Laurent Serlet aux fonctions de chargé de mission**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Laurent Serlet, professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet la Formation.

Pour l'exercice de cette mission, M Laurent Serlet demeure affecté au laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal à Clermont-Ferrand.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 M. Laurent Serlet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

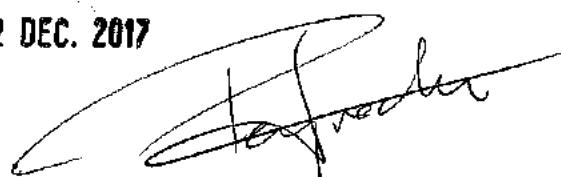
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne (DR7)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017


Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC183241INSIS

Décision portant nomination de M. Guy COSTA aux fonctions de directeur-adjoint par intérim du groupement de recherche GDR3544 intitulé Sciences du Bois (BOIS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151307DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (BOIS) ;

Vu la décision DEC183065INSIS en date du 13 décembre 2018 portant cessation de fonction de Mme Sabine CARE, directrice adjointe de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019, M. Guy COSTA, directeur de recherche, est nommé directeur-adjoint du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (BOIS) n° de code GDR3544, jusqu'au 1^{er} août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC183065INSIS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sabine CARE, directrice adjointe de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Sabine CARE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité GDR n° 3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019 il est mis fin aux fonctions de Mme Sabine CARE, directrice adjointe de l'unité GDR n°3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS), démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC183088INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno Milly, Directeur, M. Bernard Lahire, M. Michel Rautenberg, M. Jean-Yves Authier directeurs adjoints et nominations de Mme Christine Detrez, directrice par intérim, Mme Isabelle Mallon, Mme Emmanuelle Santelli et M. Pascal Vallet directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber et nommant M. Bruno Milly, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno Milly, Directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Christine Detrez, Professeur à l'École Normale Supérieure de Lyon est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Bernard Lahire, M. Michel Rautenberg et M. Jean-Yves Authier directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} janvier 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Mallon, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2, Mme Emmanuelle Santelli, Directrice de recherche de 2^e classe au CNRS et M. Pascal Vallet, Maître de conférences à l'Université Jean Monnet sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 JAN. 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190359INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Françoise Monéger, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5667 intitulée « Reproduction et Développement des Plantes »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5667 intitulée « Reproduction et Développement des Plantes » et nommant M. Arezki Boudaoud directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Arezki Boudaoud, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 14 septembre 2018.

II. À compter du 1^{er} janvier 2019, Mme Françoise Monéger, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC183090INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle LAFFEZ et de M. Jérôme BILLOUE aux fonctions de directrice par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies (GREMAN).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies (GREMAN) et nommant M. Marc LETHIECQ, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marc LETHIECQ et de Mme Isabelle LAFFEZ respectivement directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} janvier 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle LAFFEZ, professeure des universités de classe exceptionnelle à l'Université de Tours, est nommée directrice par intérim, M. Jérôme BILLOUE, Maître de Conférence à l'Université de Tours est nommé directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} Aout 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC183209INSIS

Décision portant nomination de M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG) et nommant M. Philippe CINQUIN, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019, M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, Maître de conférence des universités praticien hospitalier de l'Université Grenoble Alpes, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} aout 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190029INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Jérôme Fort en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Jérôme Fort.

Article 2

M. Jérôme Fort, Chargé de Recherche, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 40% de son temps de travail.

En appui au Directrice de l'Institut, sa mission a pour objet l'animation, le pilotage et le suivi des actions liées à la recherche arctique. Il représentera la France à la demande des ministères français pour les chantiers arctiques et sera le référent du CNRS-INEE sur cette thématique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme Fort demeure affecté à UMR7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) – Université de La Rochelle – Bâtiment ILE – 2 rue Olympe de Goutes – 17000 La Rochelle

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 JAN. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schmitt



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190025INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Vincent Bretagnolle en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Vincent Bretagnolle.

Article 2

M. Vincent Bretagnolle, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi et l'animation du réseau des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent Bretagnolle demeure affecté à l'UMR7372 Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) - 79360 Villiers en Bois.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25 JAN. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC190021INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Didier Bouchon en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Didier Bouchon.

Article 2

M. Didier Bouchon, Professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 40% de son temps de travail.

En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « écologie, évolution et biodiversité », la mission de Didier Bouchon a pour objet le suivi et l'aide à l'évaluation des laboratoires de cette thématique. En charge des liens avec l'HCERES, Didier Bouchon représentera également l'Institut écologie et environnement lors des réunions sur site avec les tutelles pour les unités relevant de la section 29 et suivra les actions relatives aux thématiques liées à la génétique des populations.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Didier Bouchon demeure affecté à l'UMR7267 Ecologie et biologie des interactions (EBI) – Université de Poitiers – Bât B37 – 1, rue Georges Bonnet – TSA51106 – 86073 Poitiers cedex 9.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuh



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190598INSIS

Décision portant nomination de M. Stéphane MERILLOU, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7252 intitulée XLIM et nommant M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} février 2019, M. Stéphane MERILLOU, professeur des universités de l'Université de Limoges, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC182684DR11

Décision portant nomination de M. Jean François CONSTANT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 121822INC du 17/07/12 nommant M Serge Cosnier, directeur de l'unité DCM UMR 5250 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées et sources non scellées délivré à M Jean François CONSTANT le 04/10/18 par ENSTTI ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire le 29 novembre 2018.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M Jean François CONSTANT est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/10/18.

Article 2 : Missions²

M Jean François CONSTANT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M Jean François CONSTANT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 29 novembre 2018

Le directeur d'unité
[Prénom Nom]


Dr Serge COSNIER
Directeur
UMR CNRS/UGA 5250
Département de Chimie Moléculaire

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

**Pour le délégué régional empêché,
et par délégation**


**L'adjoint(e) au délégué régional
Isabelle DHÉ**

Visa du chef d'établissement partenaire


Pour le Prévôt en charge de la délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine PEVET

DEC190878DAJ

Décision portant nomination de Mme Laure Nicolas aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée « unité de logistique internationale -services et soutien aux expériences » (UPS ULISSE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences (ULISSE) » - UPS2966 ;

Vu la décision DEC182713DAJ du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de service intitulée « unité de logistique internationale -services et soutien aux expériences » (UPS ULISSE) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laure Nicolas est nommée directrice de l'UPS intitulée « unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences » (UPS ULISSE) à compter du 18 mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 MARS 2019**

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC190309DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Gilles Boutet, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'UMR5266 intitulée SIMAP.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160787DR11 du 01/01/2007 portant nomination de MGilles BOUTET aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Gilles Boutet dans l'unité du CNRS n°5266, à compter du 01 avril 2018 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 16 janvier 2019

Le directeur de l'unité
Yannick Champion

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC190309DR11

Décision portant cessation de fonctions de M. Gilles Boutet, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'UMR5266 intitulée SIMAP.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160787DR11 du 01/01/2007 portant nomination de MGilles BOUTET aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Gilles Boutet dans l'unité du CNRS n°5266, à compter du 01 avril 2018 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 16 janvier 2019

Le directeur de l'unité
Yannick Champion

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC182733DR11

Décision portant nomination de M Alexis Derbey aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5269 intitulée G2ELab

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC15290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble – G2ELab

Vu la décision n° DEC181799INSIS portant nomination de M. Hadj said en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 septembre 2016;

Considérant que M. Alexis DERBEY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 10, 19 et 24/05/2016 et 11 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2015 à mars 2016),

DECIDE :

Article 1^{er} : M Alexis Derbey, ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5269 intitulée G2ELab, à compter du 01/09/2018 (changement de direction)

M Alexis Derbey exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Alexis Derbey, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Grenoble, le

Le directeur de l'unité Nouredine HADJSAID

Nouredine HADJSAID
Directeur du Laboratoire
G2Elab

Visa du délégué régional du CNRS



Visa de l'administrateur général de Grenoble INP

Pour l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble
et par délégation
La directrice générale adjointe des services
Sylvie ROLLAND

DEC190639INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre GANÇARSKI, directeur par intérim du groupement de recherche GDR3708 intitulé Masses de Données, Informations, Connaissances Sciences des données (MaDICS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142133DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) et notamment création du groupement de recherche n°3708 intitulé « Masses de Données, Informations, Connaissances Sciences des données (MaDICS) » et nommant Mme Christine COLLET directrice de ce groupement ;

DECIDE :

Article 1^{er}


I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Christine COLLET, directrice du groupement de recherche susvisé, à compter du 6 janvier 2019.

II. A compter du 1^{er} mars 2019, M. Pierre GANÇARSKI, professeur à l'université de Strasbourg, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche susvisé jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 FEV. 2019**



Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC190969DR11

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laurence Capolini assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité MOY1100

Le Délégué Régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC172380DR11 du 22 décembre 2017 portant nomination de Mme Laurence Capolini d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Laurence Capolini, dans l'unité du CNRS MOY1100 à compter du.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 14 mars 2019

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC183193DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Richard KOTARBA, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161047DR12 du 3 juin 2016 portant nomination de M. Richard KOTARBA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Richard KOTARBA, dans l'unité du CNRS n° UMR7340 à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 7/12/18

Le directeur de l'unité
M. Pierre SAGAUT

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du chef du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC183196DR12

Décision portant nomination de Mme Véronique FATTORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) et nommant M. Yves BOURNE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7257 en date du 29/11/2018 ;

Considérant que Mme Véronique FATTORINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée l'INSERM PACA les 29 et 30 mars 2018, 19 et 20 avril 2018 et 14 au 15 mai 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique FATTORINI, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB), à compter du 1^{er} décembre 2018.

Mme Véronique FATTORINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique FATTORINI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/12/18

Le directeur de l'unité
M. Yves BOURNE

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC183286INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Gabriel CUBY aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Jean-Gabriel CUBY, Astronome de classe exceptionnelle à l'Université Aix-Marseille, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre et de piloter les actions internationales par l'INSU et, en particulier, de trois actions européennes : les réseaux Astronet, OPTICON et ASTERICS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 18

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Le président-directeur général

DEC190883INEE

Décision portant nomination de Mme Catherine Fernandez, aux fonctions de directrice par interim de l'unité mixte de recherche UMR7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) » et nommant M. Thierry Tatoni directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de M. Thierry Tatoni, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

II. A compter de cette même date, Mme Catherine Fernandez, Professeur à l'Université Aix-Marseille, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2019.

III. A compter de cette même date, M. Thierry Dutoit, DR CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 septembre 2019, en remplacement de Mme Catherine Fernandez.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC190367INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Kodjabachian, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7288 intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7288 intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille » et nommant M. André Le Bivic, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. André Le Bivic, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} février 2019.

II. À compter de cette même date, M. Laurent Kodjabachian, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



Le président-directeur général

DEC190701INEE

Décision portant nomination de M. Franck Prugnolle aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) » et nommant M. Frédéric Simard directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC180263INEE en date du 28 février 2018 portant nomination de M. Franck Prugnolle aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5290 intitulée « Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :.

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, M. Franck Prugnolle, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant création de l'unité n°5290.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC190625DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Peter HESEMANN, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5253 intitulée ICGM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161988DR13 du 21 juillet 2016 portant nomination de M. Peter HESEMANN aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Peter HESEMANN dans l'unité du CNRS n°UMR5253, à compter du 31/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08/02/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marie DEVOISSELLE

Jean-Marie DEVOISSELLE
Directeur UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Visa du délégué régional du CNRS

Jérôme VITRE 

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC190594DR13

Décision portant nomination de M Jean-Olivier DURAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5253 intitulée ICGM**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253 intitulée, Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM) dont le directeur est M. Jean-Marie DEVOISSELLE

Vu l'avis du conseil de l'UMR5253 en date du 28/01/2019 ;

Considérant que M Jean-Olivier DURAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Montpellier du 05/12/2016 au 19/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M Jean-Olivier DURAND, DR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5253 intitulée ICGM, à compter du 01/02/2019 ;

M Jean-Olivier DURAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.


Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Jean-Olivier DURAND est placé sous l'autorité du directeur d'unité.


Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 06/02/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marie DEVOISSELLE

Visa du délégué régional du CNRS


Jérôme VITRE


Jean-Marie DEVOISSELLE
Directeur UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Visa des partenaires

DEC190362INSB

Décision portant nomination de M. Franck Lartaud aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche n°3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis des directeurs d'Instituts concernés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019, M. Franck Lartaud, maître de conférence à Sorbonne Université, est nommé directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190358INSB

Décision modificative de la décision collective DEC181904DGDS portant renouvellement des fédérations de recherche**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis des directeurs d'Instituts concernés ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

À l'article 1 de la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche (FR) n° 3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Directeur adjoint : M. Jean-Francois GHIGLIONE, Directeur de recherche » sont supprimés

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



Le Président-directeur général

DEC190036INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Marc Troussellier en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Marc Troussellier.

Article 2

M. Marc Troussellier, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'animation, le pilotage et le suivi des actions dans l'océan indien pour l'Institut Ecologie et environnement du CNRS et plus particulièrement le programme Iles Eparses.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Troussellier demeure affecté à UMR9190-Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation (MARBEC) – Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer – Station de Sète – avenue Jean Monnet – CS30171 – 34203 Sete cedex

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190034INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. François Renaud en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. François Renaud.

Article 2

M. François Renaud, Directeur de Recherche de Classe Exceptionnelle, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de renforcer, valoriser et structurer, au sein de l'INEE, les recherches interdisciplinaires dans le domaine de l'Ecologie de la santé.

Pour l'exercice de cette mission, M. François Renaud demeure affecté à l'UMR5290 Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle (MIVEGEC) – Institut de Recherche pour le Développement - Centre de Recherche I.R.D.- 911 Av Agropolis - BP 64501- 34394 Montpellier Cedex 5

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190024INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M.Thierry Bouvier en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Thierry Bouvier.

Article 2

M. Thierry Bouvier, Directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 60% de son temps de travail.

Il sera en charge des actions menées à l'international par l'Institut écologie et environnement. Il aura également pour mission le soutien à la déléguée scientifique en charge des infrastructures de recherche de l'INEE, ainsi que l'animation et la valorisation des réseaux RENSEE et ANAEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Bouvier demeure affecté à UMR9190 Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation (MARBEC) – Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – Station de Sète – Avenue Jean Monnet – CS30171 – 3403 Sète cedex.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 JAN. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schun



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC190972DCIF

Décision portant cessation de Madame Christine CAZALET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » du CNRS et nomination de Monsieur Laurent VEZINHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC123191DCIF du 17 décembre 2012 portant nomination de Madame Christine CAZALET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » du CNRS

Vu la décision DEC190971DCIF du 14 mars 2019 portant cessation de Monsieur Laurent VEZINHET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2019/03/2599 du 7 mars 2019 pour la nomination de Monsieur Laurent VEZINHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Madame Christine CAZALET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » à compter du 1er mai 2019.

Article 2

A cette même date, Monsieur Laurent VEZINHET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC183289INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Gérard ELDIN aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Délégué Scientifique de Monsieur Gérard ELDIN.

Article 3

Monsieur Gérard ELDIN, Chargé de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de prendre en charge le domaine « Océan-Atmosphère ».

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190981MPR

Décision portant nomination de M. Jean-Paul Swerts aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Paul Swerts, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020.

Mission

M. Jean-Paul Swerts est chargé du déploiement national du portail web PCRU (Partage des contrats de recherche des unités) auprès des tutelles des unités, application dont il assure la maîtrise d'ouvrage et qui est développée par les services de la délégation régionale Occitanie ouest. Le projet est piloté par la MPR au niveau de l'établissement.

L'objectif du portail web PCRU est de simplifier, automatiser et sécuriser le partage des données de tous les contrats de recherche des unités, avec et sans financement, quel que soit l'établissement qui négocie, signe et gère le contrat. Il permet de disposer d'une vision consolidée de l'ensemble des contrats de recherche des unités, avec le détail des contrats unité par unité.

Dans le cadre de sa mission, M. Jean-Paul Swerts prend contact avec les établissements intéressés par l'outil sur les différents sites, les informe et apporte son expertise pour préparer et accompagner le déploiement. Il intervient auprès des partenaires du CNRS sur chaque site en lien étroit avec la délégation régionale concernée et notamment le service Partenariat et valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Paul Swerts demeure affecté à la délégation régionale Occitanie Ouest, 16, Avenue Édouard Belin, BP 24367, 31055 Toulouse Cedex 4.

Article 2

Du 1^{er} mars 2019 au 28 décembre 2019, M. Jean-Paul Swerts percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC190027INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Eric Chauvet en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Eric Chauvet.

Article 2

M. Eric Chauvet, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

En appui au Directeur Adjoint Scientifique en charge de la thématique « Ecologie Fonctionnelle », sa mission a pour objet le suivi des actions de l'Ecologie fonctionnelle et la participation aux réunions relatives à cette thématique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric Chauvet demeure affecté à l'UMR5245 – Laboratoire Ecologie Fonctionnelle et Environnement (ECOLAB) - Université de Toulouse-Paul Sabatier – Bâtiment 4R1 – 118, route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 JAN. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègrie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC183290INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Martin GIARD aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Délégué Scientifique de Monsieur Martin GIARD.

Article 2

Monsieur Martin GIARD, Directeur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les affaires spatiales ainsi que les unités relevant du domaine « Astronomie-Astrophysique ».

Pour l'exercice de cette mission, Martin GIARD demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP), Université de Toulouse Paul Sabatier, 9 avenue Colonel Roche, BP 44346 TOULOUSE CEDEX 4, 31028 TOULOUSE.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mèghe
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190971DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Laurent VEZINHET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS et nomination de Madame Christine CAZALET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC100002ACPL du 23 avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent VEZINHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS

Vu la décision DEC190972DCIF du 14 mars 2019 portant cessation de Madame Christine CAZALET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2019/03/2596 du 7 mars 2019 pour la nomination de Madame Christine CAZALET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Monsieur Laurent VEZINHET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » à compter du 1^{er} mai 2019.

Article 2

A cette même date, Madame Christine CAZALET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Président directeur général

Antoine PETIT

DEC190035INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Nicolas Teyssandier en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Nicolas Teyssandier.

Article 2

M. Nicolas Teyssandier, Chargé de Recherche, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 30 % de son temps de travail.

En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « hommes-milieus et développement durable », la mission de Nicolas Teyssandier a pour objet le suivi des actions et la participation aux réunions relatives aux thématiques liées à la préhistoire et à l'archéologie, ainsi que le suivi des unités de l'INEE concernées.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Nicolas Teyssandier demeure affecté à l'UMR5608 Travaux de Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) – Université Toulouse-Jean-Jaures – Maison de la Recherche – 5 allée Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 9

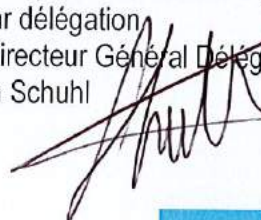
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

20 FEV. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC190128INSMI

Décision portant nomination de M. Olivier Saut en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Saut, Directeur de recherche est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Saut demeure affecté à l'Institut de mathématiques de Bordeaux (DR Aquitaine).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190716DR15

Décision portant nomination de M. Henri BERTIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°162770INSIS du 2 janvier 2017 nommant M. Jean-Christophe BATSALE, directeur de l'UMR 5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie-recherche option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à M. Henri BERTIN le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Henri BERTIN, DR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

M. Henri BERTIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Henri BERTIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 18 février 2019

Le directeur d'unité

Jean-Christophe BATSALE

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

DEC183085INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe LANOS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée *Institut de recherche sur les archéomatériaux*.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux et nommant M. Pierre Guibert directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe LANOS, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2019, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS de renouvellement de l'unité susvisée, en remplacement de M. Pierre GUIBERT démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190715DR15

Décision portant nomination de Mme Audrey DUPHIL aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°162770INSIS du 2 janvier 2017 nommant M. Jean-Christophe BATSALE, directeur de l'UMR 5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie-recherche option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à Mme Audrey DUPHIL le 29 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Audrey DUPHIL, AI, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

Mme Audrey DUPHIL exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Audrey DUPHIL sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 18 février 2019

Le directeur d'unité

Jean-Christophe BATSALE

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

DEC190371INSB

Décision portant nomination de M. Patrick Moreau aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°3420 intitulée « Bordeaux Imaging Center »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3420 intitulée « Bordeaux Imaging Center » ;

Vu l'avis des partenaires ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019, Monsieur Patrick Moreau, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service n°3420 intitulée « Bordeaux Imaging Center », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190664INSHS

Décision portant nomination de Mme Marie Bridonneau aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée Centre français d'études éthiopiennes.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée Centre français d'études éthiopiennes ;

Vu la décision DEC182288INSHS du 30 août 2018 portant nomination de Mme Marie Bridonneau aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée Centre français d'études éthiopiennes ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie Bridonneau, maître de conférence à l'Université Paris-Nanterre, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche n°3137 à compter du 1^{er} février 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC171287DGDS susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **5 MARS 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190667INSHS

Décision portant nomination de M. Jérôme Heurtaux aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée Centre français de recherche en sciences sociales à Prague.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée Centre français de recherche en sciences sociales à Prague ;

Vu la décision DEC182318INSHS du 30 août 2018 portant nomination de M. Jérôme Heurtaux aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée Centre français de recherche en sciences sociales à Prague ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme Heurtaux, maître de conférence à l'Université de Paris Dauphine, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée centre français de recherche en sciences sociales à compter du 1^{er} février 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC171296DGDS susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le – 5 MARS 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190032INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Gilles Boetsch en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Gilles Boetsch.

Article 2

M. Gilles Boetsch, Directeur de Recherche de Classe Exceptionnelle, chercheur émérite, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 70% de son temps de travail.

Monsieur Gilles Boetsch sera en charge des actions menées par l'INEE liées à valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Gilles Boetsch est affecté à l'INS1650 Institut écologie et environnement (INEE), CNRS – 3, rue Michel Ange - 75794 Paris cedex 16

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schun



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190809INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Peter Moonen directeur par intérim de la fédération de recherche n°2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie Pétrolier (IPRA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2952 intitulée « Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie Pétrolier » (IPRA) et nommant M. Laurent Bordes Directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC181673INSMI du 9 juillet 2018 portant nomination aux fonctions de directrice par intérim de Mme Sophie Mercier ;

Vu l'Avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Sophie Mercier, directrice de la fédération de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2019.

II. A compter de cette même date, M. Peter Moonen, Professeur de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 5 MARS 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC190560INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno ARNALDI, directeur adjoint de l'unité UMR6074 intitulée « Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6074 Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) et nommant M. Bruno ARNALDI directeur adjoint de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno ARNALDI directeur adjoint de l'unité UMR6074 Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA), démissionnaire, à compter du 31/01/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 FEV. 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190560INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Bruno ARNALDI, directeur adjoint de l'unité UMR6074 intitulée « Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6074 Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) et nommant M. Bruno ARNALDI directeur adjoint de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno ARNALDI directeur adjoint de l'unité UMR6074 Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA), démissionnaire, à compter du 31/01/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190621INS2I

Décision portant fin de fonctions de Mme Isabelle FANTONI chargée de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n°180257INS2I du 8 janvier 2018 portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mars 2019, aux fonctions de chargée de mission, exercées par Mme Isabelle FANTONI auprès du directeur général délégué à la science du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I).

Article 2

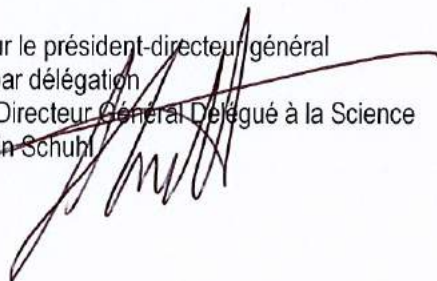
La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC190621INS2I

Décision portant fin de fonctions de Mme Isabelle FANTONI chargée de mission

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n°180257INS2I du 8 janvier 2018 portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mars 2019, aux fonctions de chargée de mission, exercées par Mme Isabelle FANTONI auprès du directeur général délégué à la science du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I).

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC190642DR17

Décision portant nomination de M. Nicolas GOUBLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6074., intitulée Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires, dont le directeur est M. Jean-Marc JEZEQUEL ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas GOUBLE, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6074 à compter du 01/01/2019 en remplacement de M. Arnaud LAURIOU.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité Jean-Marc JEZEQUEL

DEC190831DAJ

Décision portant modification de la décision DEC190555DAJ du 15 février 2019 portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC170025DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de M. Yann Pavic aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 portant nomination de Mme Gabrielle Inguscio à la Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC190555DAJ du 15 février 2019 portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire.

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de la décision DEC190555DAJ susvisée est désormais rédigé comme suit :

« Mme Anne Fagon, ingénieure de recherche, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à compter du 15 février 2019, en remplacement de M. Yann Pavic ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190585DR17

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation par intérim de la délégation Bretagne et Pays de la Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25/01/2018 donnant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle Malesys, ingénieure d'études, est nommée, à compter du 15 février 2019, responsable du service Partenariat et Valorisation par intérim de la délégation Bretagne & Pays de la Loire en remplacement de Mme Anne Fagon, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC173090INSMI

Décision portant nomination de M. Olivier Goubet aux fonctions de chargé de mission**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Olivier Goubet, professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.
Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les Alliances.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Goubet demeure affecté à l'UMR7352 (LAMFA) dirigée par Fabien Durand.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, M. Olivier Goubet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

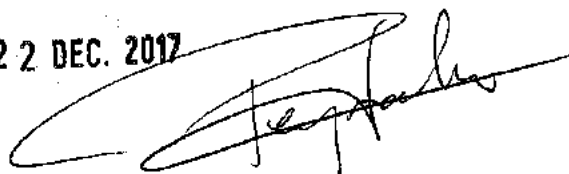
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie (DR18).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017


Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC183155INS2I

Décision portant nomination de M. Pierre MARQUIS, directeur, et nomination de M. Daniel LE BERRE, directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8188 intitulée « Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL) » et nommant M. Eric GREGOIRE, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182173INS2I en date du 21 août 2018 portant cessation de fonctions de M. Eric GREGOIRE directeur et nomination de M. Pierre MARQUIS, directeur par intérim, et nomination de M. Daniel LE BERRE, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Pierre MARQUIS, professeur des universités à l'Université d'Artois, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant création de l'unité UMR8188.

II. M. Daniel LE BERRE, professeur des universités à l'Université d'Artois, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant création de l'unité UMR8188.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190571DR18

Décision portant nomination de Mme Aline Macau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité Moy1800 intitulée Délégation Hauts de France**LA DELEGUEE REGIONALE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11/10/2010 nommant Mme Françoise Paillous déléguée régionale de la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 20/09/2018 ;

Considérant que Mme Aline Macau suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 22/11/2018 au 29/01/2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aline Macau, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1800, à compter du 01/02/2019.

Mme Aline Macau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Aline Macau est placée directement sous l'autorité de la déléguée régionale.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 05/02/2019

La déléguée régionale
Françoise Paillous

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC190813INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Ilse Depraetere, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) et nommant M. Philippe Sabot, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Natalia Hamon Grabar, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Ilse Depraetere, professeur à l'université de Lille, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190573DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain Viltard, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation Régionale Hauts de France

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110656DR18 de la 14/03/2010 portant nomination de M. Alain Viltard aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Alain Viltard, dans l'unité du CNRS MOY1800, à compter du 01/02/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 05/02/2019

La Déléguée Régionale
Françoise Paillous



DEC183253INSIS

Décision portant nomination de M. Mickael BOURGOIN aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR2865 intitulé Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019, M. Mickael BOURGOIN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche intitulé Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence) n° de code GDR2865, jusqu'au 1^{er} août 2019, en remplacement de M. Fabien GODEFERD, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC183178INEE

Décision portant nomination de M. Fayçal Rejiba aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Estelle Langlois aux fonctions de directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche n° 3730 intitulée « *Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE)* »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161222DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3730 intitulée « Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE) » et nommant Mme Fabienne Petit, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fayçal Rejiba, professeur à l'Université de Rouen Normandie, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019, en remplacement de Mme Fabienne Petit.

Article 2

Mme Estelle Langlois, maître de conférence à l'Université de Rouen Normandie, est nommée directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche susvisée du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC181794INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel GRISEL aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3038 intitulée INSTITUT NORMAND DE CHIMIE MOLÉCULAIRE, MÉDICINALE ET MACROMOLÉCULAIRE (INC3M)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161222DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3038 intitulée INSTITUT NORMAND DE CHIMIE MOLÉCULAIRE, MÉDICINALE ET MACROMOLÉCULAIRE (INC3M) et nommant Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Annie-Claude Gaumont, directrice de la fédération de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions.

II. M. Michel Grisel, Professeur des universités à l'université le Havre Normandie, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée, à compter du 25 janvier 2018 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

III. Il est mis fin aux fonctions de M. Xavier Pannecoucke, directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190944DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Rodolphe Clédassou aux fonctions de directeur adjoint technique de l'IN2P3

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC152919DAJ du 18 janvier 2016 portant nomination de M. Christian Olivetto aux fonctions de directeur adjoint technique de l'IN2P3 ;

DECIDE

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2019, M. Rodolphe Clédassou est nommé directeur adjoint technique de l'IN2P3 en remplacement de M. Christian Olivetto, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a darker blue vertical bar that overlaps its right end.

DEC190788DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Fabien Godefert aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC122427DAJ du 19 septembre 2012 portant nomination de Mme Marie-Yvonne Perrin aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

Vu la décision DEC130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabien Godefert, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSIS en charge des « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation », à compter du 1^{er} janvier 2019, en remplacement de Mme Marie-Yvonne Perrin, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC190920DAJ

Décision portant modification de la décision DEC183224DAJ modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la Giraudière aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC183224DAJ du 21 décembre 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) ;

Vu la décision DEC190632DAJ portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim (DDCS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 3 est modifié comme suit :

- Après les termes « *En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe, délégation est donnée à :* » sont insérés les termes suivants : « - *Mme Muriel Sinanidès, directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim ;* ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC190933DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Aude Fouéré

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le projet de convention portant « Memorandum of Understanding » (MoU) conclu entre le CNRS, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le centre de coopération internationale en recherche pour le développement (CIRAD), l'Etat français et le ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie de la République du Kenya pour consolider les modalités de l'accord de coopération culturelle et technique conclu entre la République du Kenya et la République française le 14 septembre 1971 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Aude Fouéré à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention portant « Memorandum of Understanding » conclue entre le CNRS, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le centre de coopération internationale en recherche pour le développement (CIRAD), l'Etat français et le ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie de la République du Kenya.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

14 MARS 2019

Le président-directeur général



Antoine Petit

DEC190563DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 3 et 3-1 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190562DAJ portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er. – Délégation est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS supérieures à 300 000 euros hors taxes ou lorsque ces créances ne sont pas nées de conventions de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation ;
- des transactions lorsque leur montant est supérieur à 150 000 euros ou lorsqu'elles ne mettent pas fin à un litige concernant la négociation, l'exécution ou la résiliation d'une convention de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation.

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC183251DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8599 intitulée Centre d'Etude de la Langue et des Littératures Françaises (CELLF)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée « Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles (CELLF) » et nommant M. Georges Forestier, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC143130INSHS en date du 5 janvier 2015 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8599 intitulée « Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles » modifié ainsi qu'il suit : Centre d'étude de la langue et des littératures françaises ;

Vu la décision DEC151557INSHS en date du 8 septembre 2015 portant nomination de M. Christophe Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8599 intitulée Centre d'Etude de la Langue et des Littératures Françaises (CELLF) à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu la décision DEC183062INSHS en date du 14 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Christophe Martin et nomination de Mme Claude Rétat aux fonctions de directrice par interim de l'unité mixte de recherche UMR8599 ;



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à compter du 1^{er} décembre 2018 à M. Christophe Martin (PU), à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Martin, délégation est donnée à Mme Philibertine Marohaly, Responsable administrative et chargée de la Gestion Financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris , le

La directrice d'unité

Claude Rétat

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190751DR02

Décision modifiant de la décision DEC190474DR02 portant délégation de signature à Mme Eve CHIAPELLO, directrice par interim de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 12/21/2018 portant création de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, dont la directrice par interim est Mme Eve CHIAPELLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC190474DR02, la liste des délégataires est modifiée comme suit : les termes « Mme Joëlle COUGNON (IE), secrétaire générale » sont remplacés par « Mme Joëlle CAUGNON (IE), secrétaire générale ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 FEV 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



Délégation Paris-Centre

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2019 030 0 1

DEC190859DR02

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, dont le directeur est M. Olivier DAUCHOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité UMR7083, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00

www.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DAUCHOT, délégation de signature est donnée à Mme Teresa LOPEZ-LEON, Chargée de recherches et Mme Zorana ZERAVCIC, Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190475DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC190898DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Alexis BRICE, directeur de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle épinière - ICM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle épinière - ICM, dont le directeur est M. Alexis BRICE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexis BRICE, directeur de l'unité UMR7225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00
www.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexis BRICE, délégation de signature est donnée à M. Bassem HASSAN (directeur scientifique), adjoint au directeur, Mme Corinne FORTIN, secrétaire générale, M. Pierre COURAUD (2A), secrétaire-général adjoint, Mme Elise SEGUIN (AI), adjointe au directeur des finances, M. Gilles GUYONNET (AI), contrôleur de gestion, M. Farid AOUINAT (TCS), gestionnaire superviseur et Mme Mallory MIJOIN (AI), adjointe à la directrice des ressources humaines, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190401DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC190396DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Angela TADDEI, directrice de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau, dont la directrice est Mme Angela TADDEI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Angela TADDEI, directrice de l'unité UMR3664, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela TADDEI, délégation de signature est donnée à Mme Caroline AUDOUIN (AR), administratrice, Mme Nathalie DOSTATNI (PU) directrice-adjointe et Mme Marion BELLER (AI), gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190397DR02

Décision portant délégation de signature à M. Ludger JOHANNES, directeur de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule - CBC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule - CBC, dont le directeur est M. Ludger JOHANNES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Ludger JOHANNES, directeur de l'unité UMR3666, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludger JOHANNES, délégation de signature est donnée à M. Christophe LAMAZE (DR), directeur-adjoint, M. Raphael RODRIGUEZ (DR), chef d'équipe, M. Frédéric SCHMIDT (DR), chercheur et M. Yannick BONO (IE), administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190398DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel CLOITRE, directeur de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, dont le directeur est M. Michel CLOITRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Michel CLOITRE, directeur de l'unité UMR7167, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CLOITRE, délégation de signature est donnée à M. François TOURNILHAC, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190399DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie LEROY, directrice de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP, dont la directrice est Mme Sylvie LEROY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sylvie LEROY, directrice de l'unité UMR7193, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie LEROY, délégation de signature est donnée à M. Loic LABROUSSE (professeur), directeur-adjoint, Mme Sandrine GAY (AI), Responsable Finances, Mme Marie-José QUEROY (TCS), Responsable administrative et M. Subbarao BASSAVA (IR), Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190400DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine SAGAN, directrice de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, dont la directrice est Mme Sandrine SAGAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sandrine SAGAN, directrice de l'unité UMR7203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine SAGAN, délégation de signature est donnée à Mme Eliane MOULINIE (AI), administratrice et M. Olivier LEQUIN (PU), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190401DR02

Décision portant délégation de signature à M. Alexis BRICE, directeur de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle épinière - ICM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle épinière - ICM, dont le directeur est M. Alexis BRICE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Alexis BRICE, directeur de l'unité UMR7225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexis BRICE, délégation de signature est donnée à Mme Corinne FORTIN, secrétaire générale, M. Pierre COURAUD (2A), secrétaire-général adjoint, Mme Elise SEGUIN (AI), adjointe au directeur des finances et M. Farid AOUINAT (TCS), gestionnaire superviseur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190403DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Alessandra CARBONE, directrice de l'unité UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative - LCQB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
 Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
 Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
 Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
 Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
 Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
 Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;
 Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;
 Vu la décision DEC183279DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative - LCQB, dont la directrice est Mme Alessandra CARBONE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Alessandra CARBONE, directrice de l'unité UMR7238, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alessandra CARBONE, délégation de signature est donnée à M. Gilles FISCHER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190404DR02

Décision portant délégation de signature à M. Gregorio BERNARDI, directeur de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE, dont le directeur est M. Gregorio BERNARDI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Gregorio BERNARDI, directeur de l'unité UMR7585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gregorio BERNARDI, délégation de signature est donnée à Mme Edith MEPHANE (IR), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190405DR02

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud TOURIN, directeur de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin, dont le directeur est M. Arnaud TOURIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Arnaud TOURIN, directeur de l'unité UMR7587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud TOURIN, délégation de signature est donnée à M. Yannick DE WILDE (DR), directeur-adjoint et Mme Christelle JACQUET (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190406DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Michela PETRINI, directrice de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
 Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
 Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
 Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
 Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
 Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
 Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;
 Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;
 Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE, dont la directrice est Mme Michela PETRINI ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er janvier 2019, délégation est donnée à Mme Michela PETRINI, directrice de l'unité UMR7589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michela PETRINI, délégation de signature est donnée à M. Benoît DOUCOT (DR1) et Mme Isabelle NICOLAI (IEHC), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190407DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Claire ZALC, directrice de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, dont la directrice est Mme Claire ZALC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Claire ZALC, directrice de l'unité UMR8066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire ZALC, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc CHAPPEY (MC), directeur-adjoint et Mme Martine GRELOT (AI), gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190409DR02

Décision portant délégation de signature à M. Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - LPEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - LPEM, dont le directeur est M. Ricardo LOBO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Ricardo LOBO, directeur de l'unité UMR8213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ricardo LOBO, délégation de signature est donnée à M. Dimitri RODITCHEV (PU), directeur-adjoint et Mme Marie-Claude THEME (TCE), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190410DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie LUCA, directrice de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR, dont la directrice est Mme Nathalie LUCA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Nathalie LUCA, directrice de l'unité UMR8216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie LUCA, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine FABRE (DET), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190411DR02

Décision portant délégation de signature à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC, dont le directeur est M. Thomas PREAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR8249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas PREAT, délégation de signature est donnée à M. Karim BENCHENANE, directeur-adjoint, M. Thierry GALLOPIN, maître de conférence, M. Pierre-Yves PLACAIS, chef d'équipe et Mme Tu-Khanh NGUYEN (AI), gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190412DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile CALLOU, directrice de l'unité UMS3468 intitulée Bases de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés - BBES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183282DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMS3468 intitulée Bases de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés - BBES, dont la directrice est Mme Cécile CALLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Cécile CALLOU, directrice de l'unité UMS3468, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CALLOU, délégation de signature est donnée à Mme Chloé MARTIN, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190413DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne CHANEAC, directrice de l'unité UPS2000 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences - C'Nano, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 43455 portant renouvellement pour 2 ans de l'unité UPS2000 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences - C'Nano, dont la directrice est Mme Corinne CHANEAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Corinne CHANEAC, directrice de l'unité UPS2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne CHANEAC, délégation de signature est donnée à Mme Julie CARIMALO (IR), coordinatrice-scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190414DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573 intitulée Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France - JEIP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité USR3573 intitulée Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France - JEIP, dont le directeur est M. Michel BRUNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Michel BRUNE, directeur de l'unité USR3573, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BRUNE, délégation de signature est donnée à Mme Carmen TODERASC (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190415DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Juliette MANGENEY, directrice de l'unité GDR3703 intitulée Nanodispositifs pour le TeraHertz et moyen infrarouge - NanoTeraMIR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement pour cinq ans de l'unité GDR3703 intitulée Nanodispositifs pour le TeraHertz et moyen infrarouge - NanoTeraMIR, dont la directrice est Mme Juliette MANGENEY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Juliette MANGENEY, directrice de l'unité GDR3703, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette MANGENEY, délégation de signature est donnée à Mme Olga HODGES, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190430DR02

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume FIQUET, directeur de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, dont le directeur est M. Guillaume FIQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Guillaume FIQUET, directeur de l'unité UMR7590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume FIQUET, délégation de signature est donnée à M. Antonino Marco SAITTA (PR), directeur-adjoint, M. Mathieu ROSKOSZ (PR), directeur-adjoint, M. Karim BENZERARA (DR), directeur-adjoint et Mme Danielle RADDAS (IE), responsable de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190444DR02

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité USR2006 intitulée USR PROGEDO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;
Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;
Vu la décision DEC181907DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité USR2006 intitulée USR PROGEDO, dont le directeur est M. Sébastien OLIVEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité USR2006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien OLIVEAU, délégation de signature est donnée à M. Pascal BULEON (DR), président de la TGIR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190471DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah SAMADI, directrice de l'unité UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMS2700 intitulée Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle - 2AD, dont la directrice est Mme Sarah SAMADI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sarah SAMADI, directrice de l'unité UMS2700, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sarah SAMADI, délégation de signature est donnée à M. Antoine BALZEAU (CR), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190472DR02

Décision portant délégation de signature à M. François ROCHET, directeur de l'unité FR2622 intitulée Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique - IP2CT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité FR2622 intitulée Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique - IP2CT, dont le directeur est M. François ROCHET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. François ROCHET, directeur de l'unité FR2622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190473DR02

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic JULLIEN, directeur de l'unité FR3615 intitulée Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique - PCAB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité FR3615 intitulée Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique - PCAB, dont le directeur est M. Ludovic JULLIEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Ludovic JULLIEN, directeur de l'unité FR3615, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190474DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Eve CHIAPELLO, directrice par interim de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 12/21/2018 portant création de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS, dont la directrice par interim est Mme Eve CHIAPELLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Eve CHIAPELLO, directrice de l'unité FRE2023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eve CHIAPELLO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle VILLE (CR), directrice-adjointe et Mme Joëlle COUGNON (IE), secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190475DR02

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, dont le directeur est M. Olivier DAUCHOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité UMR7083, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190476DR02

Décision portant délégation de signature à Valérie GUILLARD directrice, la de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190476DR02 du 12:00:00 AM portant Valérie de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM, dont la directrice est Valérie GUILLARD directrice ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Valérie GUILLARD, directrice de l'unité UMR7088, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Valérie GUILLARD, délégation de signature est donnée à M. Pascal MAYTRAUD (2A), secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190477DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique MEDA, directrice de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO, dont la directrice est Mme Dominique MEDA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Dominique MEDA, directrice de l'unité UMR7170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique MEDA, délégation de signature est donnée à M. François-Xavier DUDOUE (CR), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190478DR02

Décision portant délégation de signature à M. Romain JULLIARD, directeur de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, dont le directeur est M. Romain JULLIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Romain JULLIARD, directeur de l'unité UMR7204, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain JULLIARD, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle PORCHER, professeure et Mme Anne-Caroline PREVOT, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190479DR02

Décision portant délégation de signature à M. José-Alain SAHEL, directeur de l'unité UMR7210 intitulée INSTITUT DE LA VISION, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7210 intitulée INSTITUT DE LA VISION, dont le directeur est M. José-Alain SAHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. José-Alain SAHEL, directeur de l'unité UMR7210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José-Alain SAHEL, délégation de signature est donnée à Mme Dominique SANTIARD-BARON (PhD), Secrétaire générale, M. Eric CHARRETIER (PhD), Responsable financier et immobilier et Mme Nathalie BOYER (IE), Responsable gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190480DR02

Décision portant délégation de signature à M. Cyril LEMIEUX, directeur de l'unité FRE2024 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 12/21/2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2024 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT, dont le directeur est M. Cyril LEMIEUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Cyril LEMIEUX, directeur de l'unité FRE2024, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril LEMIEUX, délégation de signature est donnée à Mme Julia CHRIST (CR), directrice-adjointe et Mme Florence LAFINE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190481DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Joelle VINH, directrice de l'unité FRE2032 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 12/21/2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2032 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique, dont la directrice est Mme Joelle VINH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Joelle VINH, directrice de l'unité FRE2032, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joelle VINH, délégation de signature est donnée à M. Yann VERDIER, maître de conférences et Mme Emmanuelle DEMEY, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190482DR02

Décision portant délégation de signature à M. Benoit PERTHAME, directeur de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, dont le directeur est M. Benoit PERTHAME ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Benoit PERTHAME, directeur de l'unité UMR7598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit PERTHAME, délégation de signature est donnée à Mme Edwige GODLEWSKI (PEM), sous-directrice et Mme Merbouha LOUNICI (IE), responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190483DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme CREPIN, directeur de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM, dont le directeur est M. Jérôme CREPIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jérôme CREPIN, directeur de l'unité UMR7633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190504DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christian SERRE, directeur de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant création de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MATériaux poreux de Paris - IMAP, dont le directeur est M. Christian SERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Christian SERRE, directeur de l'unité UMR8004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SERRE, délégation de signature est donnée à M. Antoine TISSOT, chargé de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190505DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Anouk BARBEROUSSE, directrice de l'unité UMR8011 intitulée Sciences, éthique, société, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant création de l'unité UMR8011 intitulée Sciences, éthique, société, dont la directrice est Mme Anouk BARBEROUSSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Anouk BARBEROUSSE, directrice de l'unité UMR8011, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190506DR02

Décision portant délégation de signature à M. Vincent DUCLERT, directeur de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, dont le directeur est M. Vincent DUCLERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Vincent DUCLERT, directeur de l'unité UMR8036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent DUCLERT, délégation de signature est donnée à Mme Sophie VIGNERON (AAP), responsable administrative et financière , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190507DR02

Décision portant délégation de signature à M. Roberto CASATI, directeur de l'unité UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod - IJN, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod - IJN, dont le directeur est M. Roberto CASATI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Roberto CASATI, directeur de l'unité UMR8129, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roberto CASATI, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique DE VIGNEMONT (DR), directrice-adjointe, Mme Nathalie EVIN (IE), administratrice et M. Vincent GAUDEFROY (TCE), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190508DR02

Décision portant délégation de signature à M. Herve CHNEIWEISS, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, dont le directeur est M. Herve CHNEIWEISS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Herve CHNEIWEISS, directeur de l'unité UMR8246, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Herve CHNEIWEISS, délégation de signature est donnée à Mme Joanna DIAMANT (TCN), gestionnaire, Mme Tatiana CHRISTINE (TCN), gestionnaire, Mme Catherine GERARD (TCE), gestionnaire, Mme Sonia HOAREAU (AI), gestionnaire et Mme Barbara REBECCHI (TCS), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190509DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie TARASCON, directeur de l'unité UMR8260 intitulée Chimie du solide et de l'énergie - CSE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8260 intitulée Chimie du solide et de l'énergie - CSE, dont le directeur est M. Jean-Marie TARASCON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Marie TARASCON, directeur de l'unité UMR8260, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie TARASCON, délégation de signature est donnée à M. Daniel ALVES DALLA CORTE, ingénieur de recherche, M. Alexis GRIMAUD, chargé de recherche et Mme Juliette MAILLARD (AAP), en charge de la gestion et du pilotage, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190511DR02

Décision portant délégation de signature à M. Sebastien FATH, directeur par interim de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités - GSRL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités - GSRL, dont le directeur par interim est M. Sebastien FATH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Sebastien FATH, directeur par interim de l'unité UMR8582, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sebastien FATH, délégation de signature est donnée à M. Pascal BOURDEAUX, maître de conférences et Mme Laurence MABIT (IE), secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190512DR02

Décision portant délégation de signature à M. Dominique CHARPIN, directeur de l'unité UMS2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMS2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, dont le directeur est M. Dominique CHARPIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Dominique CHARPIN, directeur de l'unité UMS2409, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CHARPIN, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BOSSER (TCN), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190513DR02

Décision portant délégation de signature à M. Loïc SEGALEN, directeur de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, dont le directeur est M. Loïc SEGALEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Loïc SEGALEN, directeur de l'unité UMS3455, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc SEGALEN, délégation de signature est donnée à M. Slimane BEKKI (DR), Mme Tania LEULMI (IE) et Mme Mireille BEAUSSART (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190514DR02

Décision portant délégation de signature à M. Mathias GIREL, directeur de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences - CAPHÉS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences - CAPHÉS, dont le directeur est M. Mathias GIREL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Mathias GIREL, directeur de l'unité UMS3610, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathias GIREL, délégation de signature est donnée à Mme Natalia HACQUART (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190515DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré - IHP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré - IHP, dont la directrice est Mme Sylvie BENZONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMS839, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BENZONI, délégation de signature est donnée à M. Rémi Monasson (DR), directeur-adjoint, M. Michel HOARAU (IR), administrateur et Mme Sylvie LHERMITTE (AI), responsable du Centre Emile Borel, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190719DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christophe John GODDARD, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, dont le directeur est M. Christophe John GODDARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe John GODDARD, directeur de l'unité UMR8546, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.



Délégation Paris-Centre

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe John GODDARD, délégation de signature est donnée à M. Michel DABAS (CR), directeur-adjoint, M. Jean TRINQUIER (MCF ENS), directeur-adjoint et Mme Isabelle MARIAGE (IE), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183171DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 FEV. 2019



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC190122DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Helene CHEDOTAL VERLHAC, directrice de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB, dont la directrice est Mme Marie-Helene CHEDOTAL VERLHAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Marie-Helene CHEDOTAL VERLHAC, directrice de l'unité UMR7241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Helene CHEDOTAL VERLHAC, délégation de signature est donnée à M. Olivier ESPELI (DR), sous-directeur, Mme Nicole BRAURE (IE), Secrétaire générale et Mme Sophie MAUSSION (TCN), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190123DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel BOIVIN, directeur de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud - CEIAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud - CEIAS, dont le directeur est M. Michel BOIVIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Michel BOIVIN, directeur de l'unité UMR8564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOIVIN, délégation de signature est donnée à Mme Zoé-Elizabeth HEADLEY (CR), directrice-adjointe par interim, M. Rémy DELAGE (CR), directeur-adjoint, M. Emmanuel FRANCIS (CR), directeur-adjoint, Mme Naziha ATTIA (IE), Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190124DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Martine MAIBECHE, directrice de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - IEES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - IEES, dont la directrice est Mme Martine MAIBECHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Martine MAIBECHE, directrice de l'unité UMR7618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine MAIBECHE, délégation de signature est donnée à M. Pierre FEDERICI (IE), directeur-adjoint, M. Thibaud MONNIN (DR), directeur-adjoint, Mme Paola PARIDISI (IR), Secrétaire générale et ,Mme Emma ROCHELLE-NEWALL (CR), directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190125DR02

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric KECK, directeur de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, dont le directeur est M. Frédéric KECK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Frédéric KECK, directeur de l'unité UMR7130, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric KECK, délégation de signature est donnée à Mme Andrea-Luz GUTIERREZ CHOQUEVILCA (MCF), directrice adjointe et Mme Patricia RIGOLE (TCE), chargée de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190177DR02

Décision portant délégation de signature à M. Xavier CARRIER, directeur de l'unité FR2482 intitulée Institut des matériaux de Paris Centre - IMPC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR2482 intitulée Institut des matériaux de Paris Centre - IMPC, dont le directeur est M. Xavier CARRIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Xavier CARRIER, directeur de l'unité FR2482, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CARRIER, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie FRANCOIS, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190179DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Florence HUGUENIN-RICHARD, directrice de l'unité FRE2026 intitulée Espaces, Nature et Culture, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 1 an de l'unité FRE2026 intitulée Espaces, Nature et Culture, dont la directrice est Mme Florence HUGUENIN-RICHARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Florence HUGUENIN-RICHARD, directrice de l'unité FRE2026, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence HUGUENIN-RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Louis DUPONT (PU) et Mme Carla CARVALHAIS (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190181DR02

Décision portant délégation de signature à M. Mickael TANTER, directeur de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, dont le directeur est M. Mickael TANTER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Mickael TANTER, directeur de l'unité FRE2031, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael TANTER, délégation de signature est donnée à M. Mathieu PERNOT (CR), directeur-adjoint et Mme Khadija BERTINO (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190182DR02

Décision portant délégation de signature à M. Carlo ADAMO, directeur de l'unité FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS, dont le directeur est M. Carlo ADAMO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Carlo ADAMO, directeur de l'unité FRE2027, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Carlo ADAMO, délégation de signature est donnée à M. Gilles GASSER (PU), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190185DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie MOUCHEL, directeur de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols - METIS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols - METIS, dont le directeur est M. Jean-Marie MOUCHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Marie MOUCHEL, directeur de l'unité UMR7619, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie MOUCHEL, délégation de signature est donnée à Mme Agnès DUCHARNE (DR), directrice-adjointe, Mme Hélène BLANCHOU (MC, directrice-adjointe et Mme Valérie GIRARD (AI), responsable du service administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190186DR02

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - LBPCPM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - LBPCPM, dont le directeur est M. Bruno MIROUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité UMR7099, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MIROUX, délégation de signature est donnée à Mme Edith GODARD-GARDET (AI), responsable administrative - gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190187DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne AUJARD, directrice de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution - MECADEV, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution - MECADEV, dont la directrice est Mme Fabienne AUJARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Fabienne AUJARD, directrice de l'unité UMR7179, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne AUJARD, délégation de signature est donnée à Mme Anick ABOURACHID (MCM), directrice-adjointe, M. Pierre-Michel FORGET (PR), directeur-adjoin et tMme Nadine COMTE (TCE), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190188DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves LAGREE, directeur de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert, dont le directeur est M. Pierre-Yves LAGREE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Pierre-Yves LAGREE, directeur de l'unité UMR7190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves LAGREE, délégation de signature est donnée à M. François COULOUVRAT (DR), directeur-adjoint, M. Régis WUNENBURGER (PU), responsable du site Jussieu et M. Guillaume LEGROS (MC) responsable du site Saint-Cyr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190189DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BAHAIN, directeur de l'unité UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - HNHP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - HNHP, dont le directeur est M. Jean-Jacques BAHAIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Jacques BAHAIN, directeur de l'unité UMR7194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques BAHAIN, délégation de signature est donnée à Mme Marylène PATOU-MATHIS (DR), directrice-adjointe et M. Gilles BERILLON (DR), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190190DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène PERNOT, directrice de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, dont la directrice est Mme Hélène PERNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Hélène PERNOT, directrice de l'unité UMR7197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène PERNOT, délégation de signature est donnée à Mme Sonia M'BAREK (IE) et Mme Claude JOLIVALT (PU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190191DR02

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GRANDCOLAS, directeur de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité - isyeb, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité - isyeb, dont le directeur est M. Philippe GRANDCOLAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Philippe GRANDCOLAS, directeur de l'unité UMR7205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GRANDCOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Géraldine VERON (MC), directrice-adjointe, M. Jean-Yves DUBUISSON (PU), directeur-adjoint et M. Jean-Lou JUSTINE (PU), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190192DR02

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SACHS, directeur de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, dont le directeur est M. Laurent SACHS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Laurent SACHS, directeur de l'unité UMR7221, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SACHS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Stéphanie CLERGET-FROIDEVAUX (MC), cheffe d'équipe, M. Hervé TOSTIVINT (PU), chef d'équipe et M. Giovanni LEVI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190193DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Daniela GRIGORI, directrice de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE, dont la directrice est Mme Daniela GRIGORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Daniela GRIGORI, directrice de l'unité UMR7243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela GRIGORI, délégation de signature est donnée à M. Laurent GOURVES (CR), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190194DR02

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GRELLIER, directeur de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - MCAM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - MCAM, dont le directeur est M. Philippe GRELLIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Philippe GRELLIER, directeur de l'unité UMR7245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GRELLIER, délégation de signature est donnée à Mme Aïcha HAMDANI (TCN), responsable administrative et financière et à Mme Christine BAILLY (IE), responsable de la chimiothèque, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190196DR02

Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIVOIRARD, directeur de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision - ceremade, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision - ceremade, dont le directeur est M. Vincent RIVOIRARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Vincent RIVOIRARD, directeur de l'unité UMR7534, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RIVOIRARD, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle BELLIER (AI), responsable du service administratif, M. Jean DOLBEAULT (DR) et M. Olivier GLASS (PU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190197DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christophe TESTELIN, directeur de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, dont le directeur est M. Christophe TESTELIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Christophe TESTELIN, directeur de l'unité UMR7588, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe TESTELIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis THOMAS (DR), Mme Catherine SCHWOB (PU), Mme Aline LEVAILLANT (IE), administratrice et Mme Valérie GUEZO (TCN), responsable de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190198DR02

Décision portant délégation de signature à M. Lorenzo ZAMBOTTI, directeur de l'unité UMR8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation - LPSM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation - LPSM, dont le directeur est M. Lorenzo ZAMBOTTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Lorenzo ZAMBOTTI, directeur de l'unité UMR8001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lorenzo ZAMBOTTI, délégation de signature est donnée à M. Bastien FERNANDEZ (DR), M. Gérard BIAU (PU) et Mme Florence DESCHAMPS (AI), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190199DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste GOURINAT, Directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190151DGDS du 1/10/2019 portant renouvellement de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, dont le Directeur est M. Jean-Baptiste GOURINAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Baptiste GOURINAT, Directeur de l'unité UMR8061, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste GOURINAT, délégation de signature est donnée à M. Marwan RASHED, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190200DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise DAUCÉ, directrice de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre-Européen - CERCEC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre-Européen - CERCEC, dont la directrice est Mme Françoise DAUCÉ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Françoise DAUCÉ, directrice de l'unité UMR8083, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise DAUCÉ, délégation de signature est donnée à Mme Yadranka KRASEVEC (TCE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190201DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MINNAERT, directeur de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, dont le directeur est M. Jean-Baptiste MINNAERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Baptiste MINNAERT, directeur de l'unité UMR8150, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MINNAERT, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth YOTA (MC), directrice-adjointe, Mme Antonella FENECH-KROKE (CR), directrice-adjointe et M. Réza KETTOUCHE (AI), secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190202DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pierre TALLET, directeur de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ; **Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, dont le directeur est M. Pierre TALLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Pierre TALLET, directeur de l'unité UMR8167, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TALLET, délégation de signature est donnée à Mme Carole ROCHE (DR), M. Vincent DEROCHE (PR), M. Jean-Pierre VAN STAEVEL (PR), Mme Alessia GUARDASOLE (DR), M. Sébastien MORLET (MC), Mme Marie-Dominique DIAMANT (TCE), responsable administrative et Mme Carole EVENO (TCS), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190203DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Vanina BOUTE, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - CASE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - CASE, dont la directrice est Mme Vanina BOUTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Vanina BOUTE, directrice de l'unité UMR8170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vanina BOUTE, délégation de signature est donnée à M. Mathieu GUERIN (MC) et Mme Sophie HENON (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190205DR02

Décision portant délégation de signature à M. Philippe WALTER, directeur de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS, dont le directeur est M. Philippe WALTER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Philippe WALTER, directeur de l'unité UMR8220, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe WALTER, délégation de signature est donnée à Mme Maguy JABER (PU), directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190206DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, dont le directeur est M. Jérôme BIBETTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jérôme BIBETTE, directeur de l'unité UMR8231, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme BIBETTE, délégation de signature est donnée à Mme Valérie PICHON (PU), directrice-adjointe et Mme Isabelle BORSENBERGER (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190207DR02

Décision portant délégation de signature à M. Louis FENSTERBANK, directeur de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - IPCM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - IPCM, dont le directeur est M. Louis FENSTERBANK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Louis FENSTERBANK, directeur de l'unité UMR8232, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis FENSTERBANK, délégation de signature est donnée à Mme Anna PROUST (PR), directrice-adjointe, M. Laurent BOUTEILLER (DR) et Mme Sylvie PALLER-JAMMES (AI), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190209DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP, dont le directeur est M. Pascal MAMASSIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité UMR8248, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MAMASSIAN, délégation de signature est donnée à M. Daniel PRESSNITZER, Directeur de recherche et à M. Peter NERI, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190210DR02

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand FRIGUET, directeur de l'unité UMR8256 intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement - B2A, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8256 intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement - B2A, dont le directeur est M. Bertrand FRIGUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Bertrand FRIGUET, directeur de l'unité UMR8256, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand FRIGUET, délégation de signature est donnée à Mme Rachel SHERRARD (PU), directrice-adjointe, Mme Aurélie PRATS (3A), responsable administrative et financière et M. Philippe LEBALLEUR (AI), responsable-adjoint chargé des finances, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190211DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle KALINOWSKI, directrice de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, dont la directrice est Mme Isabelle KALINOWSKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Isabelle KALINOWSKI, directrice de l'unité UMR8547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KALINOWSKI, délégation de signature est donnée à M. Dominique PRADELLE (PR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190212DR02

Décision portant délégation de signature à M. Antoine HEIDMANN, directeur de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB, dont le directeur est M. Antoine HEIDMANN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Antoine HEIDMANN, directeur de l'unité UMR8552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine HEIDMANN, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Jean NACHER (DR), directeur-adjoint, M. Thierry TARDIEU (IE), administrateur du laboratoire et Mme Laëtitia MOREL (AI), adjointe de l'administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190213DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Anne CHRISTOPHE, directrice de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, dont la directrice est Mme Anne CHRISTOPHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Anne CHRISTOPHE, directrice de l'unité UMR8554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CHRISTOPHE, délégation de signature est donnée à M. Jérôme SACKUR (MCF), directeur-adjoint et Mme Radhia ACHHEB (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190214DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre NADAL, directeur de l'unité UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales - CAMS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales - CAMS, dont le directeur est M. Jean-Pierre NADAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Pierre NADAL, directeur de l'unité UMR8557, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre NADAL, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine NADAL (TCS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190215DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Anne SIMON, directrice de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12:00:00 AM portant renouvellement de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, dont la directrice est Mme Anne SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Anne SIMON, directrice de l'unité UMR8566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne SIMON, délégation de signature est donnée à Mme Jamila MELIANI (TCN), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190216DR02

Décision portant délégation de signature à M. Claude CATALA, directeur par interim de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, dont le directeur par interim est M. Claude CATALA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Claude CATALA, directeur par interim de l'unité UMS2201, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude CATALA, délégation de signature est donnée à M. Goulwenn LETOURNEUX (AAP), directeur-adjoint par interim et Mme Christine BALSAMO (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190217DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François LE GALLIARD, directeur de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance - CEREEP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183282DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance - CEREEP, dont le directeur est M. Jean-François LE GALLIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-François LE GALLIARD, directeur de l'unité UMS3194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LE GALLIARD, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie PRADAL (TCE), assistante de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190218DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine VILLARD, directrice de l'unité UMS3750 intitulée Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS3750 intitulée Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG, dont la directrice est Mme Catherine VILLARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Catherine VILLARD, directrice de l'unité UMS3750, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine VILLARD, délégation de signature est donnée à Mme Perrine FRANQUET (CHA), M. Guillaume LAFFITE (CHA), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190219DR02

Décision portant délégation de signature à M. Marc BAADEN, directeur de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique - LBT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique - LBT, dont le directeur est M. Marc BAADEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Marc BAADEN, directeur de l'unité UPR9080, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BAADEN, délégation de signature est donnée à Mme Chantal PREVOST (CR), directrice-adjointe, M. Charles ROBERT (DR) et Mme Victoria TERZIYAN (TCE), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190221DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Annaig LE GUEN, directrice de l'unité USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement - CRIOBE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement - CRIOBE, dont la directrice est Mme Annaig LE GUEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Annaig LE GUEN, directrice de l'unité USR3278, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annaig LE GUEN, délégation de signature est donnée à M. David LECCHINI (DE), M. Fabien FLORAT (IR), administrateur du centre de Perpignan et Mme Nathalie TOLOU (IE), chargée de gestion administrative et d'aide au pilotage, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190222DR02

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand DELAMOTTE, directeur de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée - LPTMC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée - LPTMC, dont le directeur est M. Bertrand DELAMOTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Bertrand DELAMOTTE, directeur de l'unité UMR7600, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand DELAMOTTE, délégation de signature est donnée à M. Olivier BENICHOU (DR) et M. Pascal VIOT ((PU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190223DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philip PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique - LCT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique - LCT, dont le directeur est M. Jean-Philip PIQUEMAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Philip PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR7616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philip PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Alexis MARKOVITS (PU), M. Olivier PARISEL (DR) et M. Julien TOULOUSE (MC), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190224DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, directrice de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement, dont la directrice est Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, directrice de l'unité UMR7622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, délégation de signature est donnée à M. Thierry JAFFREDO (DR), directeur-adjoint et Mme Isabelle ANGELCHIC (IE), responsable du pôle secrétariat gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190391DR02

Décision portant délégation de signature à M. Gilles CRAMBERT, directeur de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181909DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales, dont le directeur est M. Gilles CRAMBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Gilles CRAMBERT, directeur de l'unité ERL8228, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles CRAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Pascal HOUILLIER Professeur des universités - Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190392DR02

Décision portant délégation de signature à M. Matteo CACCIARI, directeur de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales - FRIF, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales - FRIF, dont le directeur est M. Matteo CACCIARI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Matteo CACCIARI, directeur de l'unité FR2687, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matteo CACCIARI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle NICOLAI (IE), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190393DR02

Décision portant délégation de signature à M. Didier GOURIER, directeur de l'unité FR3506 intitulée New-AGLAE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183283DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité FR3506 intitulée New-AGLAE, dont le directeur est M. Didier GOURIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Didier GOURIER, directeur de l'unité FR3506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier GOURIER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PALLOT-FROSSARD (CGP), directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190394DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel LABOUESSE, directeur de l'unité FR3631 intitulée Institut de biologie Paris-Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité FR3631 intitulée Institut de biologie Paris-Seine, dont le directeur est M. Michel LABOUESSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Michel LABOUESSE, directeur de l'unité FR3631, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LABOUESSE, délégation de signature est donnée à Mme Amal MOSSAB (IR), Secrétaire générale et Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190395DR02

Décision portant délégation de signature à M. Axel, BUGUIN, directeur par interim de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, dont le directeur par interim est M. Axel, BUGUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Axel BUGUIN, directeur par interim de l'unité UMR168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel, BUGUIN, délégation de signature est donnée à M. Hervé ISAMBERT (DR), directeur-adjoint par interim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183049DR02

Décision portant délégation de signature à M. Ciaran CONDON, directeur de l'unité UMR8261 intitulée EXPRESSION GENETIQUE MICROBIENNE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016
Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8261 intitulée EXPRESSION GENETIQUE MICROBIENNE, dont le directeur est M. Ciaran CONDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Ciaran CONDON, directeur de l'unité UMR8261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ciaran CONDON, délégation de signature est donnée à Mme Laurence GAUTHIER (AI), gestionnaire et M. Harald PUTZER (DR1), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183163DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, dont la directrice est Mme Sophie PREVOST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'unité UMR8094, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie PREVOST, délégation de signature est donnée à M. Thierry POIBEAU (DR), directeur-adjoint et M. Benjamin FAGARD (CRCN), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183164DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique ROUCHON, directrice de l'unité USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - CRC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - CRC, dont la directrice est Mme Véronique ROUCHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Véronique ROUCHON, directrice de l'unité USR3224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique ROUCHON, délégation de signature est donnée à Mme Sophie CERSOY (MC MNHN) et Mme Sophie CERSOY (MC MNHN), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183165DR02

Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe VUILLEUMIER, directeur de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR, dont le directeur est M. Rodolphe VUILLEUMIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Rodolphe VUILLEUMIER, directeur de l'unité UMR8640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe VUILLEUMIER, délégation de signature est donnée à M. Laurent THOUIN (DR2), directeur-adjoint et Mme Delphine ROLLAND (T), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183166DR02

Décision portant délégation de signature à M. Serge PAUGAM, directeur de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs - CMH, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs - CMH, dont le directeur est M. Serge PAUGAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Serge PAUGAM, directeur de l'unité UMR8097, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge PAUGAM, délégation de signature est donnée à Mme Séverine GOJARD (DR2), directrice-adjointe par interim, Mme Arlette MOLLET (AI), assistante de direction et Mme Solenne BERTRAND (IE), responsable de la gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183167DR02

Décision portant délégation de signature à M. Laurent MICHOT, directeur de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux - PHENIX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux - PHENIX, dont le directeur est M. Laurent MICHOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Laurent MICHOT, directeur de l'unité UMR8234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MICHOT, délégation de signature est donnée à Mme Marie JARDAT (PU1), directrice-adjointe et Mme Lise MICHELOT (AI), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183168DR02

Décision portant délégation de signature à M. David POINTCHEVAL, directeur de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure - DI ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure - DI ENS, dont le directeur est M. David POINTCHEVAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. David POINTCHEVAL, directeur de l'unité UMR8548, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David POINTCHEVAL, délégation de signature est donnée à M. Pierre SENELLART (P1), directeur-adjoint et Mme Sophie JAUDON (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183169DR02

Décision portant délégation de signature à M. Antonin MORILLON, directeur de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DIG CANCER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DIG CANCER, dont le directeur est M. Antonin MORILLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Antonin MORILLON, directeur de l'unité UMR3244, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin MORILLON, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BORDE (DR), directrice-adjointe et M.Arturo LONDONO (DR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183170DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christian BONHOMME, directeur de l'unité UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris - LCMCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris - LCMCP, dont le directeur est M. Christian BONHOMME ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Christian BONHOMME, directeur de l'unité UMR7574, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BONHOMME, délégation de signature est donnée à M. François RIBOT (DR2), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183171DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christophe John GODDARD, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, dont le directeur est M. Christophe John GODDARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Christophe John GODDARD, directeur de l'unité UMR8546, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe John GODDARD, délégation de signature est donnée à M. Jean TRINQUIER (MCF ENS), directeur-adjoint et Mme Isabelle MARIAGE (IE), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183172DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Elise VOGUET, directrice de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, dont la directrice est Mme Elise VOGUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Elise VOGUET, directrice de l'unité UMS2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elise VOGUET, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GRAVEJAT (SAENES), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183175DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre RUAS, directrice de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements - AASPE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements - AASPE, dont la directrice est Mme Marie-Pierre RUAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre RUAS, directrice de l'unité UMR7209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre RUAS, délégation de signature est donnée à Mme Marjan MASHKOUR (DR), directrice-adjointe et Mme Marie BALASSE (DR), directrice d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183176DR02

Décision portant délégation de signature à M. Franck PEREZ, directeur de l'unité UMR144 intitulée CELL BIOLOGY AND CANCER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 portant renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité UMR144 intitulée CELL BIOLOGY AND CANCER, dont le directeur est M. Franck PEREZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter de la date de renouvellement de l'unité portée dans la décision DEC190133DGDS citée supra, délégation est donnée à M. Franck PEREZ, directeur de l'unité UMR144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck PEREZ, délégation de signature est donnée à Mme Renata BASTO (DR), directrice-adjointe et à Mme Elodie ANAGUET (IE), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183216DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sharon BRIDAL, directrice de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016
Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, dont la directrice est Mme Sharon (Lori) BRIDAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sharon (Lori) BRIDAL, directrice de l'unité UMR7371, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BRIDAL, délégation de signature est donnée à M. Quentin GRIMAL (PR) et M. Philippe DUMÉE (IR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183222DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie CRASQUIN, directrice de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche en Paléontologie, Paris - CR2P, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche en Paléontologie, Paris - CR2P, dont la directrice est Mme Sylvie CRASQUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sylvie CRASQUIN, directrice de l'unité UMR7207, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie CRASQUIN, délégation de signature est donnée à M. Sylvain CHARBONNIER (MC), directeur-adjoint et Mme Angelina FERNANDES-BASTOS (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183223DR02

Décision portant délégation de signature à M. Gilles DEMONET, directeur de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie - IReMus, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie - IReMus, dont le directeur est M. Gilles DEMONET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Gilles DEMONET, directeur de l'unité UMR8223, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DEMONET, délégation de signature est donnée à M. Nicolas DUFETEL (CR) et Mme Marianne COUTURES (IE), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183225DR02

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MOREL, directeur de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique - ISIR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique - ISIR, dont le directeur est M. Guillaume MOREL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Guillaume MOREL, directeur de l'unité UMR7222, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MOREL, délégation de signature est donnée à M. Stéphane DONCIEUX (PU), directeur-adjoint et M. Yves GERMAIN (IE), Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183226DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Benoît CHARRASSIN, directeur de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques - LOCEAN, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques - LOCEAN, dont le directeur est M. Jean-Benoît CHARRASSIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Benoît CHARRASSIN, directeur de l'unité UMR7159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoît CHARRASSIN, délégation de signature est donnée à M. Eric GUILYARDI (DR), directeur-adjoint, Mme Jacqueline BOUTIN (DR), directrice-adjointe, Mme Nathalie ORTLIEB (AI), responsable du budget et des finances et M. Eric FOURLON (IE), Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183227DR02

Décision portant délégation de signature à M. Richard TAIEB, directeur de l'unité UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement LCPMR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement LCPMR, dont le directeur est M. Richard TAIEB ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Richard TAIEB, directeur de l'unité UMR7614, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard TAIEB, délégation de signature est donnée à M. David MASSOT (TCE), administrateur et M. Ahmed NAITBADI (MC), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183229DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Angela FALCIATORE, directrice de l'unité UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et perception de la lumière chez les microalgues, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et perception de la lumière chez les microalgues, dont la directrice est Mme Angela FALCIATORE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Angela FALCIATORE, directrice de l'unité UMR7141, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela FALCIATORE, délégation de signature est donnée à Mme Danielle BASCLE (AI), gestionnaire, M. Francis-André WOLLMAN (DRCE), M. Yves CHOQUET (DR2) et M. Benjamin BAILLEUL (CRCN), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183230DR02

Décision portant délégation de signature à M. Clément THIBAUD, directeur de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains, dont le directeur est M. Clément THIBAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Clément THIBAUD, directeur de l'unité UMR8168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément THIBAUD, délégation de signature est donnée à Mme Véronique BOYER (DR1), directrice-adjointe, M. Gilles HAVARD (DR2), directeur-adjoint et Mme Goretti FROUIN (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183231DR02

Décision portant délégation de signature à M. Etienne BARTHEL, directeur de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM, dont le directeur est M. Etienne BARTHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Etienne BARTHEL, directeur de l'unité UMR7615, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne BARTHEL, délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste D'ESPINOSE DE LA CAILLERIE (PU) et Mme Guylaine DUCOURET(IR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183262DR02

Décision portant délégation de signature à M. David ETTINGER, directeur de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA, dont le directeur est M. David ETTINGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. David ETTINGER, directeur de l'unité UMR8007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David ETTINGER, délégation de signature est donnée à Mme Cécile BILLOIS-FONTALAVIE (AI), responsable administrative - gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183263DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie ROUX, directrice de l'unité USR3608 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité USR3608 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, dont la directrice est Mme Sophie ROUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sophie ROUX, directrice de l'unité USR3608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie ROUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles DARMON (PUCE), sous-directeur et Mme Solange ROGUE (AI), chargée de l'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183264DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Teresa TEIXEIRA, directrice de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE, dont la directrice est Mme Teresa TEIXEIRA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Teresa TEIXEIRA, directrice de l'unité UMR8226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Teresa TEIXEIRA, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle KREMPHOLTZ (AI), gestionnaire et M. Stéphane LEMAIRE (DR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183265DR02

Décision portant délégation de signature à M. Cyril GRANGE, directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier - CRM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier - CRM, dont le directeur est M. Cyril GRANGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Cyril GRANGE, directeur de l'unité UMR8596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril GRANGE, délégation de signature est donnée à Mme Farida VIDAL (TCN), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183266DR02

Décision portant délégation de signature à M. Hubert PERROT, directeur de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - LISE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - LISE, dont le directeur est M. Hubert PERROT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Hubert PERROT, directeur de l'unité UMR8235, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert PERROT, délégation de signature est donnée à M. Vincent VIVIER (DR), Mme Catherine DEBIEMME-CHOUVY (DR) et Mme Isabelle LEFEBVRE (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183295DR02

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROGER DE GARDELLE, directeur de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - RISC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - RISC, dont le directeur est M. Vincent ROGER DE GARDELLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Vincent ROGER DE GARDELLE, directeur de l'unité UMS3332, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROGER DE GARDELLE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude JAHAN (AI), gestionnaire administrative et financière et Mme Naïma GHAFARI (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183296DR02

Décision portant délégation de signature à M. Marc AYMES, directeur de l'unité UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques - CETOBAC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques - CETOBAC, dont le directeur est M. Marc AYMES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Marc AYMES, directeur de l'unité UMR8032, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc AYMES, délégation de signature est donnée à M. Fabio GIOMI (CR), Mme Cloé DRIEUX (CR) et Mme Elisabetta BORROMEO (IE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183297DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste BOULE, directeur de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG, dont le directeur est M. Jean-Baptiste BOULE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Baptiste BOULE, directeur de l'unité UMR7196, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste BOULE, délégation de signature est donnée à Mme Patrizia ALBERTI (MC), directrice-adjointe et M. Jean-Paul CONDORCET (CR), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183298DR02

Décision portant délégation de signature à M. Damien VANDEMBROUCQ, directeur de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH, dont le directeur est M. Damien VANDEMBROUCQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Damien VANDEMBROUCQ, directeur de l'unité UMR7636, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VANDEMBROUCQ, délégation de signature est donnée à M. Philippe PETITJEANS (DR), directeur-adjoint, Mme Frédérique AUGER (IE), administratrice et Mme Claudette BAREZ (TCE), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183299DR02

Décision portant délégation de signature à M. Georges DEBREGES, directeur de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean PERRIN - LPJ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean PERRIN - LPJ, dont le directeur est M. Georges DEBREGES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Georges DEBREGES, directeur de l'unité UMR8237, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges DEBREGÉAS, délégation de signature est donnée à M. Elie WANDERSMAN (MC), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183301DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie HUREAU, directrice de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O., par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O., dont la directrice est Mme Sylvie HUREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Sylvie HUREAU, directrice de l'unité UMR8155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HUREAU, délégation de signature est donnée à M. Victor VUILLEUMIER (MC), directeur-adjoint, Mme Béatrice L'HARIDON (MC), M. Charles RAMBLE (DET) et Mme Alice TRAVERS (CR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183302DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne HEYER, directrice de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie - EAE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie - EAE, dont la directrice est Mme Evelyne HEYER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Evelyne HEYER, directrice de l'unité UMR7206, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne HEYER, délégation de signature est donnée à M. Richard DUMEZ (MC), directeur-adjoint, M. Frédéric AUSTERLITZ (DR), Mme Sabrina KRIEF (professeure), Mme Susanne FÜRNISS (DR) et M. Samuel PAVARD (CR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183303DR02

Décision portant délégation de signature à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, dont le directeur est M. Tarik MEZIANE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité FRE2030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tarik MEZIANE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DUFOUR (DR) et M.Philippe KEITH (PU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183304DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pierre PAOLETTI, directeur de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - IBENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - IBENS, dont le directeur est M. Pierre PAOLETTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Pierre PAOLETTI, directeur de l'unité UMR8197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre PAOLETTI, délégation de signature est donnée à Mme Lina BOITIER (IR), Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183305DR02

Décision portant délégation de signature à M. Renaud HUYNH, directeur de l'unité UMS6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irene Joliot, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183282DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irene Joliot, dont le directeur est M. Renaud HUYNH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Renaud HUYNH, directeur de l'unité UMS6425, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud HUYNH, délégation de signature est donnée à Mme Natalie PIGEARD-MICAULT (IE), responsable des ressources historiques,, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183307DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoirede physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190159DGDS du 10 janvier 2019 portant création de l'unité UMR 8023 intitulée Laboratoirede physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), dont le directeur est M. Jean-Marc BERROIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR 8023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc BERROIR, délégation de signature est donnée à M. Denis BERNARD (DR), directeur-adjoint, M. Jean-François ALLEMAND (PR), directeur-adjoint et M. Jean-Michel ISAC (IR), directeur technique et administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183311DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Lubov JURGENSON, directrice de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, dont la directrice est Mme Lubov JURGENSON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Lubov JURGENSON, directrice de l'unité UMR8224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lubov JURGENSON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine AUTANT-MATHIEU (DR), directrice-adjointe et Mme Natalia HACQUART (AI), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183312DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle GALLAGHER, directrice par interim de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, dont la directrice par interim est Mme Isabelle GALLAGHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Isabelle GALLAGHER, directrice par interim de l'unité UMR8553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle GALLAGHER, délégation de signature est donnée à M. Olivier BIQUARD (professeur) et Mme Zaïna ELMIR (TCE), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183313DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pierre DEMEULENAERE, directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS, dont le directeur est M. Pierre DEMEULENAERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Pierre DEMEULENAERE, directeur de l'unité UMR8598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DEMEULENAERE, délégation de signature est donnée à M. Gianluca MANZO (CR), directeur-adjoint et Mme Marie-Christine NOEL (AI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183314DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PETIT, directeur de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies - MONARIS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies - MONARIS, dont le directeur est M. Christophe PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Christophe PETIT, directeur de l'unité UMR8233, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Alexa COURTY (PR) et M. Esmail ALIKHANI (PR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183315DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie GELEZEAU, directrice de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, dont la directrice est Mme Valérie GELEZEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Valérie GELEZEAU, directrice de l'unité UMR8173, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GELEZEAU, délégation de signature est donnée à Mme Soulia BENTOUHAMI (IE), M. Alain DELISSEN (DET), Mme Anne KERLAN (DR) et Mme Aleksandra KOBILJSKI (CR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183316DR02

Décision portant délégation de signature à M. Francis BERNARDEAU, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, dont le directeur est M. Francis BERNARDEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Francis BERNARDEAU, directeur de l'unité UMR7095, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis BERNARDEAU, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BONA (IE), administratrice, M.Karim BENABED (ASTA), directeur-adjoint et M.Frédéric DAIGNE (PU), directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183317DR02

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, dont le directeur est M. Fabrice KORDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice KORDON, délégation de signature est donnée à Mme Clémence MAGNIEN (DR), directrice-adjointe, M. Stef GRAILLAT (PU), directeur-adjoint et Mme Aurore MARCOS (IR), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183319DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE, dont le directeur est M. Jean-Marc TALLON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité UMR8545, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc TALLON, délégation de signature est donnée à Mme Mireille CHIROLEU-ASSOULINE (PU), directrice-adjointe par interim et Mme Ania LE FUR (IE), Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183320DR02

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité FR550 intitulée Institut de biologie physico-chimique - IBPC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183031DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR550 intitulée Institut de biologie physico-chimique - IBPC, dont le directeur est M. Bruno MIROUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité FR550, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MIROUX, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LARGET (IE), Secrétaire générale, Mme Carine TISNE (DR), directrice-adjointe et Mme Hélène VIRLOUVET-ALMEIDA (AI), adjointe de la secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183321DR02

Décision portant délégation de signature à M. Thomas LE ROUX, directeur de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques - CRH, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques - CRH, dont le directeur est M. Thomas LE ROUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Thomas LE ROUX, directeur de l'unité UMR8558, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas LE ROUX, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice DELAURENTI (MC), directrice-adjointe et M. Joao MORAIS (AAP), Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183322DR02

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre SCHUBNEL, directeur de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure - LG ENS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure - LG ENS, dont le directeur est M. Alexandre SCHUBNEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Alexandre SCHUBNEL, directeur de l'unité UMR8538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre SCHUBNEL, délégation de signature est donnée à Mme Sophie VIOLETTE (MC), directrice-adjointe, M. Christophe VIGNY (DR), Mme Hélène LYON-CAEN (DR) et M.ChristianCHOPIN (DR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183323DR02

Décision portant délégation de signature à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, dont le directeur est M. Thomas ROMER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Thomas ROMER, directeur de l'unité UMR7192, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ROMER, délégation de signature est donnée à M. Lionel MARTI (CR), Mme Loraine MARCHEIX (IE) et M. Christophe NICOLLE (CR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183329DR02

Décision portant délégation de signature à M. Johnny GASPERI, directeur de l'unité FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement - FIRE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016
Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;
Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR3020 intitulée Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement - FIRE, dont le directeur est M. Johnny GASPERI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Johnny GASPERI, directeur de l'unité FR3020, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183331DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pierre LEOPOLD, directeur de l'unité UMR3215, intitulée Génétique et biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 portant renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité UMR3215, intitulée Génétique et biologie du développement, dont le directeur est M. Pierre LEOPOLD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter de la date de renouvellement de l'unité portée dans la décision DEC190133DGDS citée supra, délégation est donnée à Pierre LEOPOLD, directeur de l'unité UMR3215, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LEOPOLD, délégation de signature est donnée à M. Yohanns BELLAICHE (DR), Mme Déborah MERLINI (AI), Mme Isabelle BASSON (AI) et à Mme Virginie BOURGEOIS (AAR), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183332DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Claude RETAT, directrice par interim de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - CELLF, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016
Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;
Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - CELLF, dont la directrice par interim est Mme Claude RETAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Claude RETAT, directrice par interim de l'unité UMR8599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude RETAT, délégation de signature est donnée à M. Christophe MARTIN (PU), délégué par la Faculté des Lettres de SU pour les relations avec le CNRS et Mme Philibertine MAROLAHY (TCN), responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183333DR02

Décision portant délégation de signature à M. Loïc MEREL, directeur de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - IMJ-PRG, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - IMJ-PRG, dont le directeur est M. Loïc MEREL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Loïc MEREL, directeur de l'unité UMR7586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc MEREL, délégation de signature est donnée à M. Jean-François DAT (PR) et Mme Emilie JACQUEMOT (IE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC183334DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel MORTIER, directeur de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, dont le directeur est M. Michel MORTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Michel MORTIER, directeur de l'unité UMR8247, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MORTIER, délégation de signature est donnée à M. Christophe THOMAS (PR), directeur-adjoint et Mme Nelly LECQUYER (IR), administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190120DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Anne RASMUSSEN, directrice par interim de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK, dont la directrice par interim est Mme Anne RASMUSSEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à Mme Anne RASMUSSEN, directrice par interim de l'unité UMR8560, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RASMUSSEN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul THEOLOGIDES (TCS), gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190735DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Michel GUIDAL*, directeur de l'unité *UMR8608* intitulée *Institut de physique nucléaire d'Orsay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay » ;

Vu la décision DEC162768IN2P3 nommant Monsieur Michel GUIDAL directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Michel GUIDAL, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GUIDAL, délégation de signature est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, Monsieur Bruno ESPAGNON, professeur, et Madame Marie-France GRANDISSON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182285DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Michel GUIDAL

Madame Catherine SALOU

Monsieur Bruno ESPAGNON

Madame Marie-France GRANDISSON

DEC190736DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay » ;

Vu la décision DEC162768IN2P3 nommant Monsieur Michel GUIDAL directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU, délégation est donnée à Monsieur Bruno ESPAGNON, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU et de Monsieur Bruno ESPAGNON, délégation est donnée à Madame Marie-France GRANDISSON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Michel GUIDAL

Madame Catherine SALOU

Monsieur Bruno ESPAGNON

Madame Marie-France GRANDISSON

DEC190280DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BONDON, délégation est donnée à Madame Audrey BERTINET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BONDON et de Madame Audrey BERTINET, délégation est donnée à Madame Pascale DEBEVER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Monsieur Pascal BONDON

Madame Audrey BERTINET

Madame Pascale DEBEVER

DEC190279DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU*, directeur de l'unité *UMR8506* intitulée *Laboratoire des signaux et systèmes*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de recherche, Madame Audrey BERTINET, ingénieure d'études, et Madame Pascale DEBEVER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182271DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Monsieur Pascal BONDON

Madame Audrey BERTINET

Madame Pascale DEBEVER

DEC190703DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC172891DAJ du 15 décembre 2017 nommant M. Christophe MULLER, aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DÉCIDE :

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation est donnée à M. Christophe MULLER, délégué régional adjoint, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON et de M. Christophe MULLER, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, aux mêmes fins.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON, de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPIILLON, de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPIILLON.

CNRS**Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette**

Avenue de la Terrasse

91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

www.dr4.cnrs.fr

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Guy MORALY, adjoint au responsable du service finances, achats, comptabilité, et à Mme Isabelle VAN CRACYNEST, responsable du pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à l'effet d'effectuer la certification du service fait sur les commandes supérieures à 144 000 € HT des unités.

Article 7. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 8. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER, de Mme Françoise BARRIÈRE, de M. Laurent BEAUCHET et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 9. Cette décision abroge la décision DEC183338DR04 du 1^{er} janvier 2019.

Article 10. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 février 2019

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Christophe MULLER

Françoise BARRIÈRE

Laurent BEAUCHET

Denis BOLÉ

Frédérique LENOIR

Guy MORALY

Isabelle VAN CRACYNEST

Émilie BOUVIER

Carole GALES

DEC190518DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Stéphane JOLY*, directeur de l'unité *UMS2010* intitulée *TEFOR*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC181905DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2019, de l'unité UMS2010, intitulée « TEFOR », dont le directeur est Monsieur Jean-Stéphane JOLY ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Stéphane JOLY, directeur de l'unité UMS2010, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-Stéphane JOLY

DEC190441DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9006 intitulée Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181383INC approuvant la création, à compter du 01/06/2018, de l'unité UMR9006, intitulée « Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque d'Ile-de-France », dont le directeur est Monsieur Jean-François GUILLEMOLES ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Nathanaelle SCHNEIDER, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-François GUILLEMOLES

Madame Nathanaelle SCHNEIDER



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

DEC190439DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-François GUILLEMOLES*, directeur de l'unité *UMR9006* intitulée *Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque d'Ile-de-France*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC181383INC approuvant la création, à compter du 01/06/2018, de l'unité UMR9006, intitulée « Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque d'Ile-de-France », dont le directeur est Monsieur Jean-François GUILLEMOLES ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMOLES, directeur de l'unité UMR9006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François GUILLEMOLES, délégation de signature est donnée à Madame Nathanaelle SCHNEIDER, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182300DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-François GUILLEMOLES

Madame Nathanaelle SCHNEIDER

DEC191010DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2994 intitulée Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171292DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2994, intitulée « Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales », dont le directeur est Monsieur Demba DIALLO ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} avril 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Demba DIALLO

Monsieur Claude MARCHAND

DEC191009DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Demba DIALLO*, directeur de l'unité *GDR2994* intitulée *Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPIILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171292DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR2994, intitulée « Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales », dont le directeur est Monsieur Demba DIALLO ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Demba DIALLO, directeur de l'unité GDR2994, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Demba DIALLO, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182175DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} avril 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Demba DIALLO

Monsieur Claude MARCHAND

DEC190830DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique » ;

Vu la décision DEC161493INS2I nommant Madame Mireille REGNIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frank VALENCIA, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frank VALENCIA, délégation est donnée à Madame Hélène KUTNIAK, attachée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frank VALENCIA et de Madame Hélène KUTNIAK, délégation est donnée à Madame Evelyne RAYSSAC, ingénieure d'études cadre de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mars 2019

Le directeur d'unité
Madame Mireille REGNIER

Monsieur Frank VALENCIA

Madame Hélène KUTNIAK

Madame Evelyne RAYSSAC

DEC190828DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Brigitte CROS*, directeur de l'unité *GDR2040* intitulée *Accélérateurs plasmas pompés par laser*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC190390IN2P3 approuvant la création, à compter du 01/02/2019, de l'unité GDR2040, intitulée « Accélérateurs plasmas pompés par laser », dont le directeur est Madame Brigitte CROS ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Brigitte CROS, directeur de l'unité GDR2040, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Brigitte CROS

DEC190829DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161 intitulée *Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique », dont le directeur est Madame Mireille REGNIER ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille REGNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Frank VALENCIA, chargé de recherche, Madame Hélène KUTNIAK, attachée d'administration de la recherche, et Madame Evelyne RAYSSAC, ingénieure d'études cadre de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182204DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mars 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Mireille REGNIER

Monsieur Frank VALENCIA

Madame Hélène KUTNIAK

Madame Evelyne RAYSSAC

DEC182898DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR3523 intitulée Unité de chimie organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR3523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Pochet, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173032DR05 du 20 novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC182899DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3523 intitulée Unité de chimie organique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

La directrice d'unité
Sylvie Pochet

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

DEC190528DR05

Décision portant délégation de signature à M. Hervé Serry, directeur de l'unité UMR7217 intitulée Centre de recherches sociologiques et politique de Paris (CRESPPA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7217, intitulée Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA), dont le directeur est Hervé Serry ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé Serry, directeur de l'unité UMR7217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Serry, délégation de signature est donnée à Mme Carole Brugeilles, PU, M. Cédric Lomba, DR, Mme Christine Cadot, MC, et Mme Sandra Nicolas, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160852DR05 du 6 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC190557DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Boussard, directrice de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), dont la directrice est Mme Valérie Boussard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie Boussard, directeur de l'unité UMR8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Boussard, délégation de signature est donnée à Mme Anne Conchon, PU, M. Christian Bessy, DR, Mme Maud Simonet, DR, M. Philippe Minard, PU, et Mme Fabienne Le Pendeven, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182646DR05 du 1^{er} octobre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC190685DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DILLMANN, directeur de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2063, intitulée RemArch, dont le directeur est Philippe DILLMANN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe DILLMANN, directeur de l'unité GDR2063, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe DILLMANN**, délégation de signature est donnée à **Mme Florence Tanguy, AI et assistante de direction**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 28 janvier 2019

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190686DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Tanguy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2063, intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes, dont le directeur est Philippe DILLMANN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme **Florence Tanguy**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Belfort le 28/1/2019

le directeur d'unité
Philippe

DILLMANN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190834DR07

Décision portant délégation de signature à M. Teva VERNOUX, directeur de l'unité UMR5667 intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667, intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES, dont le directeur est M. Teva VERNOUX ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Teva VERNOUX, directeur de l'unité UMR5667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Teva VERNOUX, délégation de signature est donnée à Mme Gwyneth INGRAM, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160237DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190882DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC152861INSHS du 5 janvier 2016, portant création de l'unité UMS3773, intitulée Le Laboratoire de l'éducation, dont la directrice est Mme Christine DETREZ ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Christine DETREZ, directrice de l'unité UMS3773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DETREZ, délégation de signature est donnée à Madame Alexia Puzenat, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

La décision n° DEC170241DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190885DR07

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric KUZNIK, directeur de l'unité UMR5008 intitulée CENTRE D' NERG TIQUE ET DE THERMIQUE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008, intitulée CENTRE D' NERG TIQUE ET DE THERMIQUE DE LYON, dont le directeur est M. Frédéric KUZNIK ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Frédéric KUZNIK, directeur de l'unité UMR5008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric KUZNIK, délégation de signature est donnée à Madame Valérie SARTRE, Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

La décision n° DEC173167DR07 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 6 mars 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190835DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Christine DETREZ, directrice par intérim de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber, dont la directeur par intérim est Mme Christine DETREZ ;

Vu la décision DEC183088INSHS, portant cessation de fonction de M. Bruno MILLY, directeur, et nomination de Madame Christine DETREZ, directrice par intérim, de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DETREZ, délégation de signature est donnée à Mesdames Isabelle MALLON et Emmanuelle SANTELLI, directrices adjointes, Monsieur Pascal VALLET, Directeur adjoint, et à Madame Alexia RIVAL, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision qui prend effet au 1^{er} janvier 2019 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 27 Février 2019

Le délégué régional Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190857DR10

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand SERAPHIN, directeur de l'unité UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7104, intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), dont le directeur est M. Bertrand SERAPHIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand SERAPHIN, directeur de l'unité UMR7104 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, délégation de signature est donnée à Mme Laetitia CARBONNIER, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN et de Mme Laetitia CARBONNIER, délégation de signature est donnée à Mme Patricia GONTHIER, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de Mme Laetitia CARBONNIER et de Mme Patricia GONTHIER, délégation de signature est donnée à M. Yann HERAULT, Directeur de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de Mme Laetitia CARBONNIER, de Mme Patricia GONTHIER et de M. Yann HERAULT, délégation de signature est donnée à M. Norbert GHYSELINCK, Directeur de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de Mme Laetitia CARBONNIER, de Mme Patricia GONTHIER, de M. Yann HERAULT et de M. Norbert GHYSELINCK, délégation de signature est donnée à Mme Katell MORVAN, Ingénieure de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de Mme Laetitia CARBONNIER, de Mme Patricia GONTHIER, de M. Yann HERAULT, de M. Norbert GHYSELINCK et de Mme Katell MORVAN, délégation de signature est donnée à Mme Audrey KOST, Ingénieure de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de Mme Laetitia CARBONNIER, de Mme Patricia GONTHIER, de M. Yann HERAULT, de M. Norbert GHYSELINCK, de Mme Katell MORVAN et de Mme Audrey KOST, délégation de signature est donnée à Mme Peggy MATHON, Ingénieure d'étude, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SERAPHIN, de Mme Laetitia CARBONNIER, de Mme Patricia GONTHIER, de M. Yann HERAULT, de M. Norbert GHYSELINCK, de Mme Katell MORVAN, de Mme Audrey KOST et de Mme Peggy MATHON, délégation de signature est donnée à Mme Valérie REINE, Assistante ingénieur, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180888DR10 du 26 février 2018 donnant délégation de signature à M. Bertrand SERAPHIN, directeur de l'UMR7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **01 MARS 2019**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Soullie', with a long horizontal stroke extending to the right.

DEC190714DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), dont le directeur est M. Jean-Louis BARRAT, et M. Eric LACOT, le directeur adjoint ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'unité UMR5588 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BARRAT, délégation de signature est donnée à M. Eric LACOT, PU UJF, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 25 000 euros HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC171657DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 20 février 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190968DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), dont la directrice est Mme Corinne FEULLAR ;

Vu la décision DEC190878DAJ du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Laure NICOLAS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée « unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences » (UPS ULISSE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mmes Géraldine ANGLADE, AI CNRS, responsable administrative et financière, Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, et Elodie MICHELET, AI CNRS, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182840DR11 du 30 octobre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 mars 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190973DR11

Décision portant délégation de signature à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), dont le directeur est M. Salvador MIR, et MM. Skandar BASROUR et Frédéric PETROT, directeurs adjoints ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salvador MIR, délégation de signature est donnée à MM. Skandar BASROUR, PR UGA et Frédéric PETROT, PR Grenoble INP, directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Mathilde JOUANNON, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC171629DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19 mars 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190921DR11

Décision portant délégation de signature de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC172681DAJ du 9 octobre 2017 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions d'adjointe au délégué régional à compter du 1^{er} octobre 2017;

DECIDE :**Article 1^{er}**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Isabelle DHÉ, adjointe du délégué régional, Mme Florence PIAUD-DALLE, responsable du Service des Ressources Humaines, et Mme Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MORARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HUGONNARD-ROCHE, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DHÉ, délégation de signature est donnée à Madame Célia RATEL, gestionnaire financière de la Délégation régionale Alpes, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET, dans la limite de 2 000 euros.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 8 mars 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190881DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric DEFRANCQ, directeur par intérim de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), dont le directeur par intérim est M. Sylvain COTTAZ ;

Vu la décision DEC190558INC du 15 février 2019 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) – M. Eric DEFRANCQ ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Eric DEFRANCQ, directeur par intérim de l'unité FR2605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Eric DEFRANCQ, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, coordinatrice administrative et financière, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171584DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 mars 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190519DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), dont le directeur est M. Jean-Christophe CREBIER ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe CREBIER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle AMIELH, IE ADR, responsable administrative, et à Mme Joëlle PARRAU, gestionnaire financière / RH, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n°DEC171669DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190866DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), dont la directrice est Mme Mireille MOUIS ;

Vu la décision DEC190421INSIS du 12 février 2019 portant nomination de M. Alain SYLVESTRE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille MOUIS, délégation de signature est donnée à Alain SYLVESTRE, professeur des universités, directeur adjoint par intérim, et à Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180645DR11 du 1^{er} février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 mars 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190599DR12

Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias, dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité UMR8562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Boris PETRIC**, délégation de signature est donnée à Mme Marion FONTAINE, MC, à Mme Virginie BLANC-SCHWANDER, AI, et à Mme Lydie PERRIN-OBERT, TCE (pour les engagements inférieurs à 2000 €), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC181486DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190997DR12

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité UMS2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMS2012, intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), dont le directeur est M. Benjamin GUILLET ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité UMS2012, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Benjamin GUILLET**, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle CHOUVET, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 février 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190601DR12

Décision portant délégation de signature à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049 intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2049, intitulée Image et sciences sociales (GDR FabImage), dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Boris PETRIC, directeur de l'unité GDR2049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190600DR12

Décision donnant délégation de signature à Mme Virginie BLANC-SCHWANDER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias, dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Virginie BLANC-SCHWANDER*, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

La directeur d'unité
Boris PETRIC

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC190250DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc BAJENOFF pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7280, intitulée *Centre d'Immunologie de Marseille Luminy*, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc BAJENOFF, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BAJENOFF, délégation est donnée à Mme Monique DENARNAUD, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2019

Le directeur d'unité
Philippe PIERRE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190249DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille Luminy par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7280, intitulée *Centre d'immunologie de Marseille Luminy*, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Philippe PIERRE**, délégation de signature est donnée à M. Marc BAJENOFF, DR2 et à Mme Monique DENARNAUD, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181348DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190812DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est André LE BIVIC ;

Vu la décision DEC190367INSB du 20 février 2019 portant nomination de Laurent KODJABACHIAN, directeur par intérim de l'UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale DURBEC, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DURBEC, délégation est donnée à M. Patrick GARIGLIO, responsable service technique et logistique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 février 2019

Le directeur d'unité par intérim
Laurent KODJABACHIAN

DEC190811DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur par intérim de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est André LE BIVIC ;

Vu la décision DEC190367INSB du 20 février 2019 portant nomination de Laurent KODJABACHIAN, directeur par intérim de l'UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Laurent KODJABACHIAN, directeur par intérim de l'unité UMR7288, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent KODJABACHIAN**, délégation de signature est donnée à Mme Pascale DURBEC, DR1, M. Patrick GARIGLIO, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181353DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 février 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190846DR13

Décision portant délégation de signature à M. Christoph GRUNAU, directeur de l'unité GDR2057 intitulée Epigénétique en Ecologie et Evolution (3^E), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018, portant création de l'unité GDR2057 intitulée *Epigénétique en Ecologie et Evolution (3^E)* dont le directeur est M. Christoph GRUNAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christop GRUNAU, directeur de l'unité GDR2057, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christoph GRUNAU, délégation de signature est donnée à Mme Diane MERCERON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 février 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC190847DR13

Décision portant délégation de signature à M. Christoph GRUNAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2057, intitulée *Epigénétique en Ecologie et Evolution* (3^E)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018, portant création de l'unité GDR2057 intitulée *Epigénétique en Ecologie et Evolution* (3^E) dont le directeur est M. Christoph GRUNAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Diane MERCERON, Assistante Financière et Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 février 2019

Le directeur de l'Unité

Christoph GRUNAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190724DR13

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric HUYNH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte UMS2013, intitulée *Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST)* ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018, portant création de l'unité mixte UMS2013 intitulée *Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST)* dont le directeur est M. Frédéric HUYNH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alexia VAILLE, Responsable Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18 février 2019

Le directeur de l'Unité

Frédéric HUYNH

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC183162DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Sabo-Etienne, M. Florent Navarre et Mme Corine Doumerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2599 intitulée Institut de Chimie de Toulouse (ICT).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane Sabo-Etienne, DR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Sabo-Etienne, délégation est donnée à M. Florent Navarre, SAENES, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Sabo-Etienne et de M. Florent Navarre, délégation est donnée à Mme Corine Doumerc, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité
Antoine Baceiredo

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC183153DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Hommet, M. Jérôme Chave et Mme Géraldine Loot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UME5174, intitulée Evolution et Diversité Biologique, dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nicole Homme, IEHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Hommet, délégation est donnée à M. Jérôme Chave, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Hommet et de M. Jérôme Chave, délégation est donnée à Mme Géraldine Loot, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le


 Le directeur d'unité
 Jean-Louis Hemptinne

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190851DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Macher, M. Jean-Baptiste Daban, Mme Patricia Colombani, Mme Stéphanie Bruel et M. Francis Lacassagne (pour les sites délocalisés en Bigorre) pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées - OMP.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMS831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées, dont le directeur est M. Michael Toplis ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Pascal Macher, APAE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Macher, délégation est donnée à M. Jean-Baptiste Daban, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Macher et de M. Daban, délégation est donnée à Mme Patricia Colombani, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Macher, de M. Daban et de Mme Colombani, délégation est donnée à Mme Stéphanie Bruel, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Pour les sites délocalisés en Bigorre, délégation est donnée à M. Francis Lacassagne, Directeur Technique pour les actes de gestion (congs, ordres de mission, bons de commande, factures, « Service Fait »).

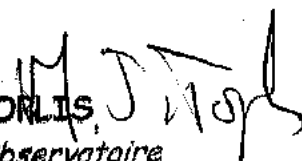
Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 25 février 2019


Michael TORLIS
*Directeur de l'Observatoire
Midi-Pyrénées*

Le directeur d'unité
Michael Toplis

DEC190850DR14

Décision portant délégation de signature à M. Michael Toplis, directeur de l'unité UMS831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées - OMP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC141518DAJ du 14 Novembre 2014 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMS831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées - OMP, dont le directeur est M. Michael Toplis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michael Toplis, directeur de l'unité UMS831, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael Toplis, délégation de signature est donnée à M. Pascal Macher, APAE, M. Jean-Baptiste Daban, IR, Mme Patricia Colombani, ASI, M. Francis Lacassagne, Directeur Technique (pour les sites délocalisés en Bigorre) et Mme Stéphanie Bruel, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181211DR14 du 26 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

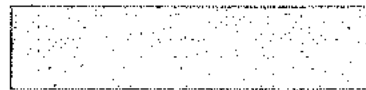
Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 25 février 2019



Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC190294DR15

Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) dont le directeur est M. Eric Arquis ;

Vu la décision DEC162770INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric Arquis et nomination de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Lassaque, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Lassaque, délégation est donnée à M. Gérard Lebreton, assistant ingénieur, Mme Virginie Guenard, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} octobre 2018

Le directeur d'unité
Jean-Christophe Batsale

DEC190308DR15

Décision portant délégation de signature à M. Franck Delalée, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

Vu la décision DEC170125INSU du 1^{er} février 2017 portant nomination de Mme Marie-Lise Dubernet aux fonctions de directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Delalée, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Delalée, délégation est donnée à Mme Joanna Martz, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1^{er} décembre 2018

La directrice d'unité
Marie-Lise Dubernet-Tuckey

DEC190319DR15

Décision portant délégation de signature à M. Gérard-Louis Vignoles, directeur du GDR2065 intitulé Composites à Matrice Céramique : Conception, Modélisation, Caractérisation (CMC2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création du GDR2065 intitulé Composites à Matrice Céramique : Conception, Modélisation, Caractérisation (CMC2), dont le directeur est Gérard-Louis Vignoles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gérard-Louis Vignoles, directeur du GDR2065, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC190296DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Cindy Brossa, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMS3767, intitulée Bio-imagerie de Bordeaux, dont le directeur est Sylvain Miraux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cindy Brossa, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 10 janvier 2019.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 10 janvier 2019

Le directeur d'unité
Sylvain Miraux

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190276DR15

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Fronzes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche de l'IECB

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche de l'IECB dont le directeur est M. Jean-Louis Mergny ;

Vu la décision DEC1183104INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis Mergny et nomination de M. Rémi Fronzes aux fonctions de directeur et de M. Gilles Guichard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3033 « Unité de soutien à la recherche IECB » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Djian, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Pessac, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Rémi Fronzes

DEC190266DR15EC162

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Devillers pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5607 intitulée Ausonius - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5607, intitulée Ausonius - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) dont le directeur est M. Jérôme France ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Oliver Devillers, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Devillers, délégation est donnée à Mme Stéphanie Montagner, Chargée de gestion administrative et d'aide au pilotage, aux fins mentionnés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Jérôme France

DEC190357DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Baussart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) dont le directeur est M. Philippe Moretto ;

Vu la décision DEC181996IN2P3 du 23 août 2018 portant nomination de M. Fabrice Piquemal, directeur de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme Baussart, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Baussart, délégation est donnée à Mme Sylvie Perrève, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gradignan, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Fabrice Piquemal

DEC190912DR15

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Bezard, directeur de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) dont le directeur est M. Erwan Bezard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Erwan Bezard, directeur de l'UMR5293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan Bezard, directeur, délégation de signature est donnée à M. François Tison, PU-PH, Mme Céline Vega, maître de conférences, et M. Eric Wattelet, assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC190873DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien DELMAS, de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision N°070034SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS) dont la directrice est Mme Sabrina MERVIN ;
- Vu** la décision DEC181210INSHS du 23 avril 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) et nomination de Madame Karima DIRECHE aux fonctions de directrice par intérim jusqu'au 15 août 2018 ;
- Vu** la décision DEC182275INSHS du 30 août 2018 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de Mme Karima DIRECHE directrice par intérim appelé à d'autres fonctions ;
- Vu** la décision DEC182275INSHS du 18 février 2019 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), à compter du 1^{er} février 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Adrien DELMAS**, directeur par intérim de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190338DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard TALLET, directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171981INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard TALLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Françoise LESTAGE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180422INSHS du 29 mars 2018 portant nomination de M. Bernard TALLET aux fonctions de directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Bernard TALLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bernard TALLET**, directeur de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

- l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard TALLET, délégation de signature est donnée à **Mme Evelyne MESCLIER**, directrice adjointe, et à **M. Alejandro TORAL**, gestionnaire du CEMCA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190167DR16

Délégation de signature consentie à Madame Valérie LUCAS, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010, portant création de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013, portant nomination de Mme Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 modifiée, portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171817DAJ du 17/07/2017 portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du pôle des affaires administratives à la DIRE, à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Pascale LETOURNEUX appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182099DAJ du 20 juillet 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) à compter du 1^{er} septembre 2018, en remplacement de Mme Marie-Pierre COMETS ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) sont remplacés par les mots « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) ;

Vu la décision DEC183137DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Michel MORTIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC182966DAJ du 26 novembre 2018 portant nomination de Mme Valérie LUCAS aux fonctions de directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à compter du 15 février 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Valérie LUCAS**, directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRE, les actes suivants :

- a) Les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle ;
- b) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- c) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LUCAS, délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Françoise DUVAL**, adjointe à la directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC191000DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC182916DAJ du 13 novembre 2018 portant nomination de M. Michel MORTIER aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) par intérim ;

Vu la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-luc MOULLET aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I), à compter du 18 mars 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Luc MOULLET**, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris



Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 25 000 euros hors taxes, soit 30 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET, délégation de signature est donnée à **Mme Sophie BIED-CHARRETON**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 18 mars 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC190875DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie BRIDONNEAU, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à Addis Abeba, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150636INSHS du 11 mars 2015 portant nomination de M. David AMBROSETTI, directeur de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017, portant renouvellement de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), dont le directeur est M. David AMBROSETTI, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC182288INSHS du 30 AOÛT 2018, portant nomination de Mme Marie BRIDONNEAU aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de M. David AMBROSETTI appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190664INSHS du 5 mars 2019, portant nomination de Mme Marie BRIDONNEAU aux fonctions de directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE) à compter du 1^{er} février 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie BRIDONNEAU**, directrice de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'Etudes Ethiopiennes » (CFEE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190876DR16

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme HEURTAUX, directeur de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES), à Prague, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150091INSHS du 26 mars 2015 portant nomination de Mme Clara ROYER aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES), à Prague ;

Vu la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017, portant prorogation pour une durée de deux ans de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES), à Prague, dont la directrice est Mme Clara ROYER ;

Vu la décision DEC182318INSHS du 30 août 2018, portant nomination de M. Jérôme HEURTAUX aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES), à Prague pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de Mme Clara ROYER appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190667INSHS du 5 mars 2019, portant nomination de M. Jérôme HEURTAUX aux fonctions de directeur de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES), à compter du 1^{er} mars 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jérôme HEURTAUX**, directeur par intérim de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales » (CEFRES), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190877DR16

Décision portant délégation de signature à M. Lamine GUEYE directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162204INSHS du 15 septembre 2016 portant nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016, portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

Vu la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

Vu la décision DEC180704INSHS du 18 mars 2018 modifiant l'article 1 de la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) ;

Vu la décision DEC190432DGDS du 25 janvier 2019, portant renouvellement de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) et la nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 8 mois ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Lamine GUEYE** directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine GUEYE, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Luc PEIRY**, directeur adjoint et à **Mme Martine LAUGIER**, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190946DR16

Décision portant délégation de signature à M. Luc LE CALVEZ, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS à Singapour », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142055DAJ du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de M. Luc LE CALVEZ aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS Asie du Sud-Est implanté à Singapour, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu la décision DEC161953DAJ du 21 juillet 2016 portant renouvellement de M. Luc LE CALVEZ aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS Asie du Sud-Est, à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC181699DERCI du 13 juin 2018 portant renouvellement de M. Luc LE CALVEZ aux fonctions de directeur l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS à Singapour », à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 1 an ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Luc LE CALVEZ**, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS à Singapour », à l'effet de signer, au nom de la déléguée, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC190815DR16

Délégation de signature consentie à M. Alain SCHUHL, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC1333093DAJ du 17 décembre 2013 nommant Madame Marie-Hélène BEAUVAIS directrice de cabinet du Président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Madame Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science du CNRS (DGD-S), à compter du 18 janvier 2016 ;

Vu la décision DEC181102DAJ du 30 mars 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S) par intérim, à compter du 16 avril 2018 ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Alain SCHUHL**, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUH, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Hélène BEAUVAIS** directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL et de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée **Mme Sylvie GRAVET**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

DEC190938DR16

Décision portant délégation de signature M. Xavier MORISE directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;
- Vu** la décision DEC122653DAJ du 12 novembre 2012 portant nomination de M. Xavier MORISE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington » ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Vu** la décision DEC142237DAJ du 30 septembre 2014 portant renouvellement de M. Xavier MORISE aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;
- Vu** la décision DEC160590DAJ du 18 mars 2016 M. Xavier MORISE est renouvelé aux fonctions de directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington », à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 2 ans ;
- Vu** la décision DEC181214DERCI du 29 mai 2018 portant renouvellement de M. Xavier MORISE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington », à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 1 an ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Xavier MORISE** directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC190628DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray (LMJL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray, dont le directeur est M. Gilles Carron;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Colin, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Colin, délégation est donnée à Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Colin et de Mme Stéphanie Benoit, délégation est donnée à Mme Annick Egurbide, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 13 mars 2019

Le directeur d'unité

Gilles CARRON

DEC190627DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray, dont le directeur est M. Gilles Carron;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Carron, délégation de signature est donnée à M. Vincent Colin, professeur, Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études, Mme Annick Egurbide, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172394DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11 février 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC183245DR17

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Jean-Marc Jézéquel;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Gravier, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Gravier, délégation est donnée à M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Gravier et de M. Marc Méneyrol, délégation est donnée à Mme Tifenn Donguy, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 février 2019

Le directeur d'unité

Jean-Marc JEZEQUEL

DEC190984DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gildas Avoine, directeur de l'unité GDR2046 intitulée Sécurité Informatique (SI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de du groupement de recherche n°2046 intitulée Sécurité Informatique, dont le directeur est M. Gildas Avoine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gildas Avoine, directeur de l'unité GDR2046, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gildas Avoine, délégation de signature est donnée à M. Marc Meneyrol, ingénieur de recherche et Mme Tifenn Donguy, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 janvier 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190978DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes (LTeN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607 intitulée Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes, dont la directrice est Mme Cathy Castelain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathy Castelain, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Robert, ingénieure d'études et Mme Michèle-Anne Audrain, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC172397DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 mars 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190952DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Bernard, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON (Institut FOTON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC161216DGDS du 3 octobre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082 intitulée Institut Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON, dont le directeur est M. Pascal Bernard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Bernard, directeur de l'unité UMR6082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Bernard, délégation de signature est donnée à Mme Monique Thual, professeure, M. Medhi Alouini, professeur, M. Olivier Durand, professeur et Mme Isabelle Poulard, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151032DR17 du 10 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 mars 2019.

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190948DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves Manach, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC180560INSIS du 14 mars 2018 portant création de l'unité mixte de recherche n° 6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL), dont le directeur est M. Pierre-Yves Manach ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Yves Manach, directeur de l'unité UMR6027, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Manach, délégation de signature est donnée à M. Sylvain Calloch, professeur et Mme Roseline Le Squère, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180876DR17 du 27 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 mars 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190940DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA) ;
- Vu** la décision DEC182689DR17 du 13 décembre 2018 portant nomination de M. Marc Quincampoix aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Quincampoix, directeur de l'unité UMR6205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Quincampoix, délégation de signature est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, à M. Quansheng LIU, professeur et à Mme Annick Nicolle, assistante-ingénieure en contrat à durée indéterminée, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172445DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 mars 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190853DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Fagon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2019 nommant Mme Gabrielle Inguscio, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Fagon, ingénieure de recherche, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190852DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la délégation Bretagne & Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC190555DAJ du 15 février 2019 nommant Mme Anne Fagon, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC190647DR17 du 1er février 2019 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC190648DR17 du 1er février 2019 portant nomination de Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC140056DR17 du 8 janvier 2014 portant nomination de Mme Alexandra Schilliger aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Bretagne - Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne & Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Anne Fagon, ingénieure de recherche, adjointe à la Déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio et de Mme Anne Fagon, délégation est donnée à Mme Valérie Roch, ingénieure de recherche, à Mme Edith Mazuet, ingénieure d'études et à Mme Alexandra Schilliger, ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190987DR17

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane Egée, directeur de l'unité UMR8227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Egée, délégation de signature est donnée à Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche, Mme Catherine Leblanc, directrice de

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

recherche et Mme Dominique Le Duff, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 février 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC183243DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Jean-Marc Jézéquel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Jézéquel, délégation de signature est donnée à M. Guillaume Gravier, directeur de recherche, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche, Mme Tifenn Donguy, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC172428DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25/02/2019.

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC182801DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC16129DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales dont la directrice est Mme Myriam BERNAUDIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité FRE2001 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité FRE2001, délégation de signature est donnée à Mme Florence COUTEAU, Technicienne et à Mme Carole LOSLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC170055DR19 du 6 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 5 novembre 2018

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC190344DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Florence COUTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181899DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales dont la directrice est Mme Myriam BERNAUDIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence COUTEAU, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence COUTEAU, délégation est donnée à Mme Carole LOSLIER, Technicienne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 2 janvier 2019

La directrice d'unité
Myriam BERNAUDIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190747DR19

Décision portant délégation de signature à M. Julien LEGROS, directeur de l'unité GDR2053 intitulée Synthèse en flux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2053 intitulée Synthèse en flux, dont le directeur est M. Julien LEGROS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Julien LEGROS, directeur de l'unité GDR2053, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien LEGROS, délégation de signature est donnée à M Gérard BELLANGER, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC190842DR19

Décision portant délégation de signature à M. Gaël Dias pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen dont le directeur est M. Frédéric Jurie ;

Vu la décision DEC183017INS2I du 10 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Frédéric Jurie et nomination de Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gaël Dias, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaël Dias, délégation est donnée à Mme Arielle Perrette, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 27 février 2019

Le directeur d'unité par intérim
Christophe ROSENBERGER

DEC190841DR19

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Rosenberger, directeur par intérim de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine Brunel, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen dont le directeur est M. Frédéric Jurie ;

Vu la décision DEC183017INS2I du 10 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Frédéric Jurie et nomination de Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Rosenberger, directeur par intérim de l'unité UMR6072, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Rosenberger, délégation de signature est donnée à M. Gaël Dias, Professeur et à Me Arielle Perrette, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190134DR19 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 27 février 2019

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC190343DR19DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181899DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR6030 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales dont la directrice est Mme Myriam BERNAUDIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité UMR6030 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Myriam BERNAUDIN, directrice de l'unité UMR6030, délégation de signature est donnée à Mme Florence COUTEAU, assistant ingénieur et à Mme Carole LOSLIER, Technicienne dans la limite de 10 000 €, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC182801DR19 du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC190548DR19

Décision portant délégation de signature à M. Gérald BELLANGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2053 intitulée Synthèse en flux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2053 intitulée Synthèse en flux, dont le directeur est M. Julien LEGROS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gérald BELLANGER, Assistant ingénieur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 2 janvier 2019

Le directeur d'unité
Julien LEGROS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC190133DGDS

Décision portant renouvellement d'unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Sur proposition des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1^{er} janvier 2019 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 8229

Intitulé : Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)

Directeur : M. Marc FONTECAVE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Caroline MELLOTT-DRAZNIIEKS, Directeur de recherche

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : COLLEGE DE FRANCE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIVERSITE

Sections : 16, 15

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 144

Intitulé : Biologie cellulaire et cancer

Directeur : M. Franck PEREZ, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Renata BASTO, Directeur de recherche

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : INSTITUT CURIE

Tutelles secondaires : SORBONNE UNIVERSITE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Sections : 22, 20, 24

Durée : 5 ans

UMR n° 3215

Intitulé : Génétique et biologie du développement (UGBD)

Directeur : M. Pierre LEOPOLD, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Yohanns BELLAICHE, Directeur de recherche

Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : INSTITUT CURIE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIVERSITE

Sections : 22, 21

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)*Délégation Ile-de-France Meudon*

UMR n° 8028

Intitulé : Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

Directeur : M. Jacques LASKAR, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe ROBUTEL, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Florent DELEFLIE, Astronome adjoint

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE PARIS

Tutelles secondaires : UNIVERSITE DE LILLE, SORBONNE UNIVERSITE, BUREAU DES LONGITUDES

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 17, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 8630

Intitulé : Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)

Directeur : M. Arnaud LANDRAGIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Sebastien BIZE, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe LE PONCIN-LAFITTE, Astronome adjoint

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE PARIS

Tutelles secondaires : SORBONNE UNIVERSITE, LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 17, 4, 8, 35

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 7 mars 2019

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC190702INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

L'unité mixte de service (UMS) n° 3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes – CNRS est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Ile-de-France Villejuif

Directrice : Mme Valérie NEOUZE, conservatrice en Chef à l'Université Paris Descartes

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : Université Paris Descartes

Sections d'évaluation : 36, 38, 40

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190905INSHS

Décision portant renouvellement du groupement de recherche n° 3720 intitulé Aide à la décision dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques (ADPP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171700DAJ portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant création du GDR n° 3720 intitulé Aide à la décision dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques (ADPP) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} – renouvellement

Est renouvelé pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2019, le groupement de recherche suivant :

Intitulé : Aide à la décision dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques (ADPP)

Institut : l'Institut des sciences humaines et sociales

Directrice : Juliette ROUCHIER

Délégation : Paris-Centre

Section : 37

Article 2 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation
François-Joseph RUGGIU



DEC190986DR04

Décision commune relative au tarif des produits de Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'environnement (UMR8212)

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC17191DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif H.T. des prestations de la plateforme PANOPLY réalisées par Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et le Laboratoire des Sciences du Climat et de l'environnement (UMR8212) est fixé selon le tarif joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 mars 2019

Pour le Président – directeur général et par délégation
La Déléguée Régionale

Marie-Hélène PAPILLON

Tarifications 2019 des prestations de la plateforme PANOPLY

Instrument concerné par la prestation	Laboratoire	Détail de la prestation	Code tarif PANOPLY	Tarif académique CNRS et Hors CNRS	Tarif industriel
MICROBALANCE SARTORIUS MC 05	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-1	0,77 €	5,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge complète d'un échantillon de foraminifères, incluant le piquage.	Tarif PALEOCEAN-2	3,02 €	22,00 €
IRMS-OPTIMA VG ISOTECH SLOTN°A76	LSCE	Analyses isotopiques C-O des carbonates	Tarif PALEOCEAN-3	12,47 €	30,00 €
MICROBALANCE SARTORIUS MC 05	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-4	0,77 €	5,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge complète d'un échantillon de foraminifères, incluant le piquage.	Tarif PALEOCEAN-5	3,30 €	22,00 €
IRMS-ISOPRIME 100	LSCE	Analyses isotopiques C-O des carbonates	Tarif PALEOCEAN-6	12,68 €	45,00 €
MICROBALANCE Mettler AT 201	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-7	1,52 €	25,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge complète d'un échantillon de foraminifères	Tarif PALEOCEAN-8	3,30 €	700,00 €
Ligne carbonate (home made)	LSCE	Préparation et purification d'un échantillon de carbonates	Tarif PALEOCEAN-9	54,30 €	75,00 €
ISOPRIME 100 D47	LSCE	Analyses isotopiques D47 des carbonates	Tarif PALEOCEAN-10	360,17 €	700,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	LSCE	Préparation par tris densitométriques de fractions minérales et de mésostase homogènes	Tarif PALEOCEAN-11	37,45 €	200,00 €
S3CC19:Spectrometre de masse K-Ar avec fusion en ligne	LSCE	Mesure de la composition isotopique en Argon sur Laves, Cristaux, Illites pour datation K-Ar	Tarif PALEOCEAN-12	795,00 €	1 300,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	LSCE	Préparation par tris densitométriques de fractions minérales et de mésostase homogènes	Tarif PALEOCEAN-13	41,46 €	200,00 €
VG 5400 : Spectrometre de masse 40Ar/39Ar	LSCE	Mesure de la composition isotopique en Argon sur Laves, Cristaux, Illites pour datation 40Ar/39Ar	Tarif PALEOCEAN-14	1 093,27 €	1 500,00 €
LEICA DMS1000	LSCE	Prise en charge complète des échantillons de foraminifères, incluant tamisage et piquage.	Tarif PALEOCEAN-15	3,61 €	22,00 €
Hotte à flux laminaire/produits chimiques	LSCE	Purification chimique des échantillons de foraminifères	Tarif PALEOCEAN-16	2,31 €	30,00 €
ICP-MS PlasmaQuant ELITE - Analytik Jena	LSCE	Analyse élémentaire par ICP-MS	Tarif PALEOCEAN-17	20,04 €	40,00 €
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune^{plus} <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Journée MC-ICPMS sans accompagnement du pilote (opérateur autonome)	Tarif GEOTRAC-1	382,41 €	500,00 €
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune^{plus} <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Journée MC-ICPMS avec présence du pilote	Tarif GEOTRAC-2	382,41 €	1 000,00 €

Instrument concerné par la prestation	Laboratoire	Détail de la prestation	Code tarif PANOPLY	Tarif académique CNRS et Hors CNRS	Tarif industriel
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune^{plus} <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Datation U-Th d'un carbonate ou d'un échantillon naturel (Mesure physique & chimie amont)	Tarif GEOTRAC-3	272,19 €	700,00 €
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune^{plus} <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Datation U-Th d'un carbonate ou d'un échantillon naturel (Mesure physique uniquement)	Tarif GEOTRAC-4	119,05 €	250,00 €
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune^{plus} <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Mesure précise de la composition isotopique d'un élément dans un échantillon naturel (U, Th, Pa, Nd, Sr, Pb, B, Li, Si) (Mesure physique uniquement)	Tarif GEOTRAC-5	74,05 €	200,00 €
Spectromètre de masse MC-ICPMS Neptune^{plus} <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Mesure précise de la composition isotopique d'un élément dans un échantillon naturel (U, Th, Pa, Nd, Sr, Pb, B, Li) (Mesure physique & chimie amont)	Tarif GEOTRAC-6	107,19 €	350,00 €
Spectromètre de masse ICP-MS Xseries^{II} ou ICAP TQ <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Journée ICP-MS avec présence du pilote pour analyse multi-élémentaire ou isotopique (Pb, U, Th)	Tarif GEOTRAC-7	325,13 €	700,00 €
Spectromètre de masse ICP-MS Xseries^{II} ou ICAP TQ <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Analyse multi-élémentaire d'un échantillon naturel ou d'une solution par ICP-MS (éléments à définir selon matrice : carbonates, apatites, eaux, autres) (Mesure & préparation amont incluses)	Tarif GEOTRAC-8	51,28 €	150,00 €
Spectromètre de masse ICP-MS Xseries^{II} ou ICAP TQ <i>Thermo Fisher Scientific</i>	LSCE	Mesure d'un système isotopique pour un échantillon ou une solution par ICP-MS (U, Th & Pb) (carbonates, apatites, autres) (Mesure & préparation amont incluses)	Tarif GEOTRAC-9	96,28 €	250,00 €
Système d'Ablation Laser ESI - NWR193 Nanoseconde Excimer	LSCE	Pour une journée d'utilisation du système laser couplé à un spectromètre de masse à source plasma (MC-ICPMS ou ICP-MS) (présence du pilote)	Tarif GEOTRAC-10	256,60 €	500,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Finnigan MAT252, couplé à un banc d'équilibration	LSCE	Analyse d ¹⁸ O de l'eau par équilibration	Tarif GLACIOS-1	19,71 €	32,00 €
Analyseur laser pour les isotopes de l'eau Picarro (L2120-i)	LSCE	Analyse d ¹⁸ O et dD de l'eau	Tarif GLACIOS-2	10,15 €	20,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne de fluorination	LSCE	Analyse ¹⁷ O-excess de l'eau	Tarif GLACIOS-3	75,19 €	100,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne d'extraction des gaz	LSCE	Analyse d ¹⁵ N de N ₂ , d ¹⁸ O de O ₂ et dO ₂ /N ₂ de l'air piégé dans la glace	Tarif GLACIOS-4	52,58 €	70,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne d'extraction des gaz et de purification	LSCE	Analyse d ⁴⁰ Ar de l'air piégé dans la glace	Tarif GLACIOS-5	75,15 €	200,00 €
Spectromètre de masse ISOPRIME	LSCE	Analyse d ¹⁸ O de la cellulose	Tarif GLACIOS-6	11,02 €	30,00 €
Spectromètre de masse ISOPRIME	LSCE	Analyse d ¹³ C de la cellulose	Tarif GLACIOS-7	15,21 €	40,00 €
Spectro Gamma	LSCE	Analyse des Radio-Nucléides gamma	Tarif GEDI-1	160,39 €	250,00 €

Instrument concerné par la prestation	Laboratoire	Détail de la prestation	Code tarif PANOPLY	Tarif académique CNRS et Hors CNRS	Tarif industriel
Magnétomètre Haute résolution pour séries continues sans hélium (NRM-ARM)	LSCE	Analyse ARN désaimantation AF - Acquisition ARA - désaimantation ARA	Tarif CLIMAG-1	430,36 €	500,00 €
Magnétomètre Haute résolution pour séries continues avec hélium (IRM-S-ratio)	LSCE	Analyse Acquisition-désaimantation ARI + S-ratio	Tarif CLIMAG-2	120,82 €	200,00 €
Magnétomètre cryogénique haute homogénéité pour mesures d'échantillons standards	LSCE	Analyse ARN, ARA, ARI, S-ratio	Tarif CLIMAG-3	150,30 €	350,00 €
Fours de désaimantation thermique en champ nul	LSCE	Désaimantation thermique en champ nul (par étapes) par Ass. Ing. (fichiers bruts)	Tarif CLIMAG-4	21,83 €	60,00 €
Désaimantateur par champs alternatifs (AF) AGICO LDA-3A	LSCE	Désaimantation en champ alternatif et acquisition ARA par étapes par Ass. Ing. (fichiers bruts)	Tarif CLIMAG-5	60,00 €	270,00 €
Banc de susceptibilité magnétique en champ faible pour séries continues (22 mm de section, 1,5 m max de long)	LSCE	Mesure de la susceptibilité magnétique en champ faible - série continue 1,5 cm tous les 2 cm.	Tarif CLIMAG-6	26,00 €	60,00 €
Balance de Curie (Variable Field Translation Balance)	LSCE	Mesure courbe thermomagnétique en champ fort	Tarif CLIMAG-7	18,00 €	100,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure courbe hysteresis par Ass. Ingénieur	Tarif CLIMAG-8	75,00 €	300,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure FORC par Ass. Ing	Tarif CLIMAG-9	75,00 €	300,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure double hysteresis sans ingénieur et avec sonde fournie par mesureur	Tarif CLIMAG-10	50,00 €	70,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure FORC sans ingénieur et avec sonde fournie par mesureur	Tarif CLIMAG-11	50,00 €	70,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Séparation des minéraux lourds	Tarif RBR-1	64,17 €	140,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Préparation des échantillons	Tarif RBR-2	33,13 €	72,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Analyse traces de fission par irradiation	Tarif RBR-3	287,50 €	680,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Analyse traces de fission par laser	Tarif RBR-4	160,96 €	220,00 €
(U-Th)/He sur apatite	GEOPS	Préparation des échantillons	Tarif RBR-5	48,03 €	165,00 €
(U-Th)/He sur apatite	GEOPS	Mesure de l'He et détermination de l'âge	Tarif RBR-6	83,88 €	200,00 €
(U-Th)/He sur apatite	GEOPS	Analyse des concentrations	Tarif RBR-7	165,96 €	250,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	GEOPS	Préparation Echantillon (séparation phases minérales des roches)	Tarif GDSV-1	30,63 €	300,00 €
^a Spectrophotomètre AGILDENT 240AA pour dosage K et ^b Spectromètre de masse 180° et sa ligne d'extraction (four HF) et de purification de l'argon pour datation K/Ar par la technique Cassagnol-Gillot	GEOPS	Fusion-Purification sur population de minéraux - Analyse spectrométrique	Tarif GDSV-2	805,00 €	1 200,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	GEOPS	Préparation Echantillon (séparation phases minérales des roches)	Tarif GDSV-3	30,19 €	230,00 €

Instrument concerné par la prestation	Laboratoire	Détail de la prestation	Code tarif PANOPLY	Tarif académique CNRS et Hors CNRS	Tarif industriel
Spectromètre de masse Iphygénie	GEOPS	Spectrométrie de masse 180° et sa ligne d'extraction (four HF et laser Nd YAG) et de purification de l'argon pour datation 40Ar/39Ar par la collection simultanée sur populations de minéraux	Tarif GDSV-4	980,00 €	1 470,00 €
Imageur FTIR Spotlight 400 (Perkin Elmer)	GEOPS	Séance d'observation assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-1	60,00 €	100,00 €
Microscope Electronique à Balayage de table X PRO (Phenom) + microsonde EDS	GEOPS	Séance d'observation MEB assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-2	59,00 €	100,00 €
Microscope de Force Atomique D3100 (Bruker)	GEOPS	Séance d'observation Microscope de Force Atomique assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-3	49,33 €	85,00 €
Spectromètre FT-IR Frontier (Perkin Elmer)	GEOPS	Analyse Spectromètre FT-IR assistées d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-4	30,04 €	65,00 €
Analyseur Thermogravimétrique ATG4000 (Perkin Elmer)	GEOPS	Analyse Thermogravimétrique assistées d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-5	21,60 €	60,00 €
Diffractionnaire à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Une analyse minéralogique standard par DRX de roche sans broyage	Tarif Mineralo-6	20,69 €	55,00 €
Diffractionnaire à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Une analyse minéralogique standard par DRX de roche avec broyage	Tarif Mineralo-7	20,69 €	65,00 €
Diffractionnaire à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Analyse minéralogique par DRX de la fraction argileuse avec séparation	Tarif Mineralo-8	28,86 €	80,00 €
Granulomètre Laser Malvern 2000 Hydro-G	GEOPS	Analyse granulométrique sans préparation d'échantillon	Tarif Mineralo-9	11,25 €	30,00 €
Granulomètre Laser Malvern 2000 Hydro-G	GEOPS	Analyse granulométrique avec préparation d'échantillon	Tarif Mineralo-10	27,00 €	51,00 €
Diffractionnaire à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Une analyse minéralogique par DRX de roche sur support Silicium sans broyage	Tarif Mineralo-11	43,30 €	88,00 €
Diffractionnaire à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Une analyse minéralogique par DRX de roche sur support Silicium avec broyage	Tarif Mineralo-12	43,30 €	96,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame mince	Tarif Litholam-1	19,00 €	50,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame polie	Tarif Litholam-2	23,00 €	70,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame épaisse polie sur les deux faces	Tarif Litholam-3	52,50 €	170,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame consolidée	Tarif Litholam-4	30,75 €	150,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Polissage d'un échantillon de roche	Tarif Litholam-5	30,75 €	95,00 €
Spectromètre d'absorption laser LGR DLT-100	GEOPS	Analyses d ¹⁸ O et dD de l'eau	Tarif IDREau-1	20,25 €	50,00 €
Spectromètre de masse IRMS Finnigan Delta + avec banc d'équilibrage	GEOPS	Analyses d ¹⁸ O et dD de l'eau	Tarif IDREau-2	50,21 €	100,00 €
Chromatographie Ionique/Anions	GEOPS	Analyses F-, Cl-, NO ₂ -, Br-, NO ₃ -, PO ₄ ³⁻ , SO ₄ ²⁻	Tarif IDREau-3	100 euros par jour d'analyse	241 euros par jour d'analyse

Instrument concerné par la prestation	Laboratoire	Détail de la prestation	Code tarif PANOPLY	Tarif académique CNRS et Hors CNRS	Tarif industriel
Spectrométrie d'Absorption Atomique en mode Flamme	GEOPS	Analyses Al, Ca, Cd, Co, Cr, Cu, Fe, K, Li, Mg, Mn, Mo, Na, Ni, Pb, Pt, Sr, Zn	Tarif IDREau-4	101 euros par jour d'analyse	241 euros par jour d'analyse
Spectrométrie d'Absorption Atomique en mode Four	GEOPS	Analyses Al, Ca, Cd, Co, Cr, Cu, Fe, K, Li, Mg, Mn, Mo, Na, Ni, Pb, Pt, Sr, Zn	Tarif IDREau-5	32 euros par jour d'analyse	180 euros par élément et par échantillon
Preparation échantillon en vue d'analyses sur ICPMS	GEOPS	Preparation échantillon en vue d'analyses sur ICPMS	Tarif ICPMS-1	91,25 €	250,00 €
ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR	GEOPS	Une journée analyse ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR	Tarif ICPMS-2	262,08 €	550,00 €
Couplage d'un système de dernière génération de laser ablation excimer à l'ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR	GEOPS	Une journée utilisation Laser excimer (à ajouter au tarif d'une journée analyse ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR)	Tarif ICPMS-3	245,83 €	650,00 €



Délégation Alsace

DEC190844DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3415 intitulée Chronobiotron sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UMS3415 :

I - ZONE TRANSGENIQUE		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2L (530 cm²)		Tarif/cage/semaine
4371	Laboratoire CNRS	4,61
4372	Université de Strasbourg	4,61
4373	Secteur public – autres EPST et Universités	5,16
4374	Secteur privé	11,47
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4375	Laboratoire CNRS	6,92
4376	Université de Strasbourg	6,92
4377	Secteur public – autres EPST et Universités	7,74
4378	Secteur privé	17,31
3/ Cages type 4 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4379	Laboratoire CNRS	15,67
4380	Université de Strasbourg	15,67
4381	Secteur public – autres EPST et Universités	17,55
4382	Secteur privé	39,38
4/ Souris ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4383	Laboratoire CNRS	4,61
4384	Université de Strasbourg	4,61
4385	Secteur public – autres EPST et Universités	5,16
4386	Secteur privé	11,47
5/ Souris = 4 semaines		Tarif/animal
4387	Laboratoire CNRS	7,17
4388	Université de Strasbourg	7,17
4389	Secteur public – autres EPST et Universités	8,03
4390	Secteur privé	17,84
6/ Souris = 5 semaines		Tarif/animal
4391	Laboratoire CNRS	9,73
4392	Université de Strasbourg	9,73
4393	Secteur public – autres EPST et Universités	10,90
4394	Secteur privé	24,21

7/ Souris = 6 semaines		Tarif/animal
4395	Laboratoire CNRS	12,29
4396	Université de Strasbourg	12,29
4397	Secteur public – autres EPST et Universités	13,76
4398	Secteur privé	30,58
8/ Souris = 7 semaines		Tarif/animal
4399	Laboratoire CNRS	14,86
4400	Université de Strasbourg	14,86
4401	Secteur public – autres EPST et Universités	16,64
4402	Secteur privé	36,96
9/ Souris = 8 semaines		Tarif/animal
4403	Laboratoire CNRS	17,42
4404	Université de Strasbourg	17,42
4405	Secteur public – autres EPST et Universités	19,51
4406	Secteur privé	43,33
10/ Souris = 9 semaines		Tarif/animal
4407	Laboratoire CNRS	19,98
4408	Université de Strasbourg	19,98
4409	Secteur public – autres EPST et Universités	22,38
4410	Secteur privé	49,70
11/ Souris femelle gestante		Tarif/animal
4411	Laboratoire CNRS	50,71
4412	Université de Strasbourg	50,71
4413	Secteur public – autres EPST et Universités	56,80
4414	Secteur privé	126,16
12/ Rat ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4415	Laboratoire CNRS	6,92
4416	Université de Strasbourg	6,90
4417	Secteur public – autres EPST et Universités	7,75
4473	Secteur privé	17,31
13/ Rat = 4 semaines		Tarif/animal
4419	Laboratoire CNRS	9,80
4420	Université de Strasbourg	9,80
4421	Secteur public – autres EPST et Universités	10,98
4422	Secteur privé	24,52

14/ Rat = 5 semaines		Tarif/animal
4423	Laboratoire CNRS	12,68
4424	Université de Strasbourg	12,68
4425	Secteur public – autres EPST et Universités	14,20
4426	Secteur privé	31,74
15/ Rat = 6 semaines		Tarif/animal
4427	Laboratoire CNRS	15,56
4428	Université de Strasbourg	15,56
4429	Secteur public – autres EPST et Universités	17,43
4430	Secteur privé	38,95
16/ Rat = 7 semaines		Tarif/animal
4431	Laboratoire CNRS	18,44
4432	Université de Strasbourg	18,44
4433	Secteur public – autres EPST et Universités	20,65
4434	Secteur privé	46,16
17/ Rat = 8 semaines		Tarif/animal
4435	Laboratoire CNRS	21,32
4436	Université de Strasbourg	21,32
4437	Secteur public – autres EPST et Universités	23,88
4438	Secteur privé	53,38
18/ Rat = 9 semaines		Tarif/animal
4439	Laboratoire CNRS	24,20
4440	Université de Strasbourg	24,20
4441	Secteur public – EPST et Universités	27,10
4442	Secteur privé	60,59
19/ Rat femelle gestante		Tarif/animal
4443	Laboratoire CNRS	76,07
4444	Université de Strasbourg	76,07
4445	Secteur public – autres EPST et Universités	85,20
4446	Secteur privé	190,43
20/ Location L2		Tarif/heure
4447	Laboratoire CNRS	6,10
4448	Université de Strasbourg	6,10
4449	Secteur public – autres EPST et Universités	6,80
4450	Secteur privé	11,88

21/ Location L3		Tarif/heure
4451	Laboratoire CNRS	10,12
4452	Université de Strasbourg	10,12
4453	Secteur public – autres EPST et Universités	11,35
4454	Secteur privé	46,64
22/ Animaux morts pour TP		Tarif/animal
4459	Laboratoire CNRS	1,00
4460	Université de Strasbourg	1,00
4461	Secteur public – autres EPST et Universités	1,20
4462	Secteur privé	4,80
23/ Souris de réforme		Tarif/animal
6041	Laboratoire CNRS	4,61
6042	Université de Strasbourg	4,61
6043	Secteur public – autres EPST et Universités	5,16
6044	Secteur privé	11,47
24/ Rat de réforme		Tarif/animal
6045	Laboratoire CNRS	6,92
6046	Université de Strasbourg	6,92
6047	Secteur public – autres EPST et Universités	7,75
6048	Secteur privé	17,31
25/ Vente animaux OGM		Tarif/animal
4463	Laboratoire CNRS	373,05
4464	Université de Strasbourg	373,05
4465	Secteur public – autres EPST et Universités	417,816
4466	Secteur privé	829,52
26/ Génotypage		Tarif/test
4467	Laboratoire CNRS	6,84
4468	Université de Strasbourg	6,84
4469	Secteur public – autres EPST et Universités	7,66
4470	Secteur privé	14,74
II - ZONES CONVENTIONNELLES : 1er, 2è, 3è, 4è et 5ème ETAGES		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2 (370 cm²)		Tarif/cage/semaine
4474	Laboratoire CNRS	1,81

4475	Université de Strasbourg	1,81
4476	Secteur public – autres EPST et Universités	2,03
4478	Secteur privé	7,71
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4479	Laboratoire CNRS	3,98
4480	Université de Strasbourg	3,98
4481	Secteur public – autres EPST et Universités	4,46
4482	Secteur privé	16,66
3/ Cages type 4 ZC5 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4483	Laboratoire CNRS	8,87
4484	Université de Strasbourg	8,87
4485	Secteur public – autres EPST et Universités	9,93
4486	Secteur privé	37,86
4/ Cages type 4 ZC4 (1600 cm²)		Tarif/cage/semaine
6589	Laboratoire CNRS	7,96
6590	Université de Strasbourg	7,96
6591	Secteur public – autres EPST et Universités	8,92
6592	Secteur privé	31,11
5/ Hamster doré ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4487	Laboratoire CNRS	5,48
4488	Université de Strasbourg	5,48
4489	Secteur public – autres EPST et Universités	6,13
4490	Secteur privé	22,91
6/ Hamster doré = 4 semaines		Tarif/animal
4491	Laboratoire CNRS	6,80
4492	Université de Strasbourg	6,80
4493	Secteur public – autres EPST et Universités	7,62
4494	Secteur privé	28,46
7/ Hamster doré = 5 semaines		Tarif/animal
4495	Laboratoire CNRS	8,13
4496	Université de Strasbourg	8,13
4497	Secteur public – autres EPST et Universités	9,11
4498	Secteur privé	34,02
8/ Hamster doré = 6 semaines		Tarif/animal
4499	Laboratoire CNRS	9,46

4500	Université de Strasbourg	9,46
4501	Secteur public – autres EPST et Universités	10,60
4502	Secteur privé	39,57
9/ Hamster doré = 7 semaines		Tarif/animal
4503	Laboratoire CNRS	10,78
4504	Université de Strasbourg	10,78
4505	Secteur public – autres EPST et Universités	12,08
4506	Secteur privé	45,12
10/ Hamster doré = 8 semaines		Tarif/animal
4507	Laboratoire CNRS	12,11
4508	Université de Strasbourg	12,11
4509	Secteur public – autres EPST et Universités	13,57
4510	Secteur privé	50,68
11/ Hamster doré = 9 semaines		Tarif/animal
4511	Laboratoire CNRS	13,44
4512	Université de Strasbourg	13,44
4513	Secteur public – autres EPST et Universités	15,05
4514	Secteur privé	56,23
12/ Hamster doré femelle gestante		Tarif/animal
4515	Laboratoire CNRS	41,81
4516	Université de Strasbourg	41,81
4517	Secteur public – autres EPST et Universités	46,83
4518	Secteur privé	174,94
13/ Hamster Sibérien ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4519	Laboratoire CNRS	3,98
4520	Université de Strasbourg	3,98
4521	Secteur public – autres EPST et Universités	4,46
4522	Secteur privé	16,95
14/ Hamster Sibérien = 4 semaines		Tarif/animal
4523	Laboratoire CNRS	4,89
4524	Université de Strasbourg	4,89
4525	Secteur public – autres EPST et Universités	5,47
4526	Secteur privé	20,81
15/ Hamster Sibérien = 5 semaines		Tarif/animal
4527	Laboratoire CNRS	5,79

4528	Université de Strasbourg	5,79
4529	Secteur public – autres EPST et Universités	6,49
4530	Secteur privé	24,66
16/ Hamster Sibérien = 6 semaines		Tarif/animal
4531	Laboratoire CNRS	6,7
4532	Université de Strasbourg	6,7
4533	Secteur public – autres EPST et Universités	7,50
4534	Secteur privé	28,51
17/ Hamster Sibérien = 7 semaines		Tarif/animal
4535	Laboratoire CNRS	7,6
4536	Université de Strasbourg	7,6
4537	Secteur public – autres EPST et Universités	8,51
4538	Secteur privé	32,36
18/ Hamster Sibérien = 8 semaines		Tarif/animal
4539	Laboratoire CNRS	8,51
4540	Université de Strasbourg	8,51
4541	Secteur public – autres EPST et Universités	9,53
4542	Secteur privé	36,22
19/ Hamster Sibérien = 9 semaines		Tarif/animal
4543	Laboratoire CNRS	9,41
4544	Université de Strasbourg	9,41
4545	Secteur public – autres EPST et Universités	10,54
4546	Secteur privé	40,07
20/ Hamster Sibérien femelle gestante		Tarif/animal
4547	Laboratoire CNRS	19,01
4549	Université de Strasbourg	19,01
4550	Secteur public – autres EPST et Universités	21,29
4551	Secteur privé	80,91
21/ Arvicanthis ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4552	Laboratoire CNRS	7,30
4553	Université de Strasbourg	7,30
4554	Secteur public – autres EPST et Universités	8,18
4555	Secteur privé	30,54
22/ Arvicanthis = 4 semaines		Tarif/animal
4556	Laboratoire CNRS	11,28

4557	Université de Strasbourg	11,28
4558	Secteur public – autres EPST et Universités	12,64
4559	Secteur privé	47,21
23/ Arvicanthis = 5 semaines		Tarif/animal
4560	Laboratoire CNRS	15,26
4561	Université de Strasbourg	15,26
4562	Secteur public – autres EPST et Universités	17,10
4563	Secteur privé	63,87
24/ Arvicanthis = 6 semaines		Tarif/animal
4564	Laboratoire CNRS	19,25
4567	Université de Strasbourg	19,25
4568	Secteur public – autres EPST et Universités	21,56
4569	Secteur privé	80,53
25/ Arvicanthis = 7 semaines		Tarif/animal
4571	Laboratoire CNRS	23,23
4572	Université de Strasbourg	23,23
4573	Secteur public – autres EPST et Universités	26,02
4574	Secteur privé	97,19
26/ Arvicanthis = 8 semaines		Tarif/animal
4575	Laboratoire CNRS	27,21
4576	Université de Strasbourg	27,21
4577	Secteur public – autres EPST et Universités	30,48
4578	Secteur privé	113,85
27/ Arvicanthis = 9 semaines		Tarif/animal
4579	Laboratoire CNRS	31,19
4580	Université de Strasbourg	31,19
4581	Secteur public – autres EPST et Universités	34,94
4582	Secteur privé	130,51
28/ Arvicanthis femelle gestante		Tarif/animal
4583	Laboratoire CNRS	43,80
4584	Université de Strasbourg	43,80
4585	Secteur public – autres EPST et Universités	49,06
4586	Secteur privé	183,27
29/ Hamster Europe ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4587	Laboratoire CNRS	7,30

4588	Université de Strasbourg	7,30
4589	Secteur public – autres EPST et Universités	8,18
4590	Secteur privé	30,54
30/ Hamster Europe = 4 semaines		Tarif/animal
4591	Laboratoire CNRS	11,28
4592	Université de Strasbourg	11,28
4593	Secteur public – autres EPST et Universités	12,64
4594	Secteur privé	47,21
31/ Hamster Europe = 5 semaines		Tarif/animal
4595	Laboratoire CNRS	15,26
4596	Université de Strasbourg	15,26
4597	Secteur public – autres EPST et Universités	17,1
4598	Secteur privé	63,87
32/ Hamster Europe = 6 semaines		Tarif/animal
4599	Laboratoire CNRS	19,25
4600	Université de Strasbourg	19,25
4601	Secteur public – autres EPST et Universités	21,56
4602	Secteur privé	80,53
33/ Hamster Europe = 7 semaines		Tarif/animal
4603	Laboratoire CNRS	23,23
4604	Université de Strasbourg	23,23
4605	Secteur public – autres EPST et Universités	26,02
4606	Secteur privé	97,19
34/ Hamster Europe = 8 semaines		Tarif/animal
4607	Laboratoire CNRS	27,21
4608	Université de Strasbourg	27,21
4609	Secteur public – autres EPST et Universités	30,48
4610	Secteur privé	113,85
35/ Hamster Europe = 9 semaines		Tarif/animal
4611	Laboratoire CNRS	31,19
4612	Université de Strasbourg	31,19
4613	Secteur public – autres EPST et Universités	34,93
4614	Secteur privé	130,51
36/ Hamster Europe femelle gestante		Tarif/animal
4615	Laboratoire CNRS	43,80

4616	Université de Strasbourg	43,80
4617	Secteur public – autres EPST et Universités	49,06
4618	Secteur privé	174,94
37 /psammomys ≤ 3 semaines		Tarif/animal
8057	Laboratoire CNRS	32,63
8058	Université de Strasbourg	32,63
8060	Secteur public – autres EPST et Universités	36,55
8061	Secteur privé	138,98
38 /psammomys = 4 semaines		
8062	Laboratoire CNRS	41,53
8063	Université de Strasbourg	41,53
8064	Secteur public – autres EPST et Universités	46,52
8065	Secteur privé	148,95
39 /psammomys = 5 semaines		
8066	Laboratoire CNRS	50,43
8067	Université de Strasbourg	50,43
8068	Secteur public – autres EPST et Universités	56,49
8069	Secteur privé	158,91
40 /psammomys = 6 semaines		
8070	Laboratoire CNRS	59,33
8071	Université de Strasbourg	59,33
8072	Secteur public – autres EPST et Universités	66,45
8073	Secteur privé	168,88
41 /psammomys = 7 semaines		
8074	Laboratoire CNRS	68,23
8075	Université de Strasbourg	68,23
8076	Secteur public – autres EPST et Universités	76,42
8077	Secteur privé	178,85
42 /psammomys = 8 semaines		
8078	Laboratoire CNRS	77,13
8079	Université de Strasbourg	77,13
8080	Secteur public – autres EPST et Universités	86,39
8081	Secteur privé	188,82
43 /psammomys = 9 semaines		
8082	Laboratoire CNRS	86,03

8083	Université de Strasbourg	86,03
8084	Secteur public – autres EPST et Universités	96,36
8085	Secteur privé	198,79
44/ <i>psammomys femelle gestante</i>		Tarif/animal
8086	Laboratoire CNRS	93,93
8087	Université de Strasbourg	93,93
8088	Secteur public – autres EPST et Universités	105,20
8089	Secteur privé	397,98
45/ <i>Hamsters dorés de réforme</i>		Tarif/animal
6049	Laboratoire CNRS	5,48
6050	Université de Strasbourg	5,48
6051	Secteur public – autres EPST et Universités	32,63
6052	Secteur privé	22,91
46/ <i>Hamsters sibériens de réforme</i>		Tarif/animal
6053	Laboratoire CNRS	3,98
6054	Université de Strasbourg	3,98
6055	Secteur public – autres EPST et Universités	4,46
6056	Secteur privé	16,95
47/ <i>Arvicanthis de réforme</i>		Tarif/animal
6057	Laboratoire CNRS	7,30
6058	Université de Strasbourg	7,30
6059	Secteur public – autres EPST et Universités	8,18
6060	Secteur privé	30,54
48/ <i>Hamsters d'Europe de réforme</i>		Tarif/animal
6061	Laboratoire CNRS	7,30
6062	Université de Strasbourg	7,30
6063	Secteur public – autres EPST et Universités	8,18
6064	Secteur privé	30,54
49/ <i>Psammomys de réforme</i>		Tarif/animal
6061	Laboratoire CNRS	32,63
6062	Université de Strasbourg	32,63
6063	Secteur public – autres EPST et Universités	36,55
6064	Secteur privé	138,98

III - ZONES CONVENTIONNELLES : surcoût pièces expérimentales		
Nature des prestations		Tarif HT€
1/ Location Actimétrie 1er étage		Tarif/cage/semaine
4643	Laboratoire CNRS	0,51
4644	Université de Strasbourg	0,51
4645	Secteur public – autres EPST et Universités	0,57
4646	Secteur privé	2,61
2/ Location Actimétrie 5e étage		Tarif/cage/semaine
4619	Laboratoire CNRS	1,40
4620	Université de Strasbourg	1,40
4621	Secteur public – autres EPST et Universités	1,56
4622	Secteur privé	3,16
3/ Location Sommeil		Tarif/cage/semaine
6541	Laboratoire CNRS	3,84
6542	Université de Strasbourg	3,84
6543	Secteur public – autres EPST et Universités	4,30
6544	Secteur privé	16,86
4/ Location Salle d'autopsie		Tarif/jour
4623	Laboratoire CNRS	23,20
4624	Université de Strasbourg	23,20
4625	Secteur public – autres EPST et Universités	25,98
4626	Secteur privé	65,06
5/ Location Salle de chirurgie 1er 3è 4è 5è		Tarif/heure
4627	Laboratoire CNRS	2,00
4628	Université de Strasbourg	2,00
4629	Secteur public – autres EPST et Universités	2,24
4630	Secteur privé	9,86
IV - TOUTES ZONES : mise à disposition de personnel		
Nature des prestations		Tarif HT€
1/ Travaux d'exécution		Tarif/heure
6581	Laboratoire CNRS	9,67
6582	Université de Strasbourg	9,67
6583	Secteur public – autres EPST et Universités	10,83
6584	Secteur privé	26,69

2/ Travaux d'études et de conception		Tarif/heure
6585	Laboratoire CNRS	11,00
6586	Université de Strasbourg	11,00
6587	Secteur public – autres EPST et Universités	12,32
6588	Secteur privé	30,35

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2019.

Article 3 :

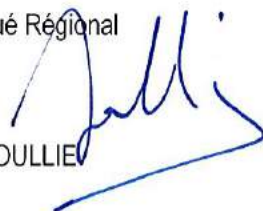
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **27 FEV. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE





Délégation Alsace

DEC190845DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPS3156 intitulée Centre de neurochimie**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPS3156 intitulée Centre de neurochimie sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UPS3156 :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6131	Mise à disposition du laboratoire de préparation (CNRS)	8.00
6132	Mise à disposition du laboratoire de préparation (autres EPST)	8.00
6133	Mise à disposition du laboratoire de préparation (autres partenaires externes)	45.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6134	Préparation des échantillons pour microscope électronique (CNRS)	14.50
6135	Préparation des échantillons pour microscope électronique (autres EPST)	14.50
6136	Préparation des échantillons pour microscope électronique (autres partenaires externes)	70.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6140	Préparation CPC (CryoPreparation Chamber) Fixation à froid (CNRS)	10.00
6141	Préparation CPC (CryoPreparation Chamber) Fixation à froid (autres EPST)	10.00
6142	Préparation CPC (CryoPreparation Chamber) Fixation à froid (autres partenaires externes)	50.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6143	Immunomarquages (CNRS)	12.50
6144	Immunomarquages (autres EPST)	12.50
6145	Immunomarquages (autres partenaires externes)	50.00

Code article	Nature des prestations (Une séance = 4h)	Tarif HT € / Séance
6146	Mise à disposition Ultracut (CNRS)	46.00
6147	Mise à disposition Ultracut (autres EPST)	46.00
6148	Mise à disposition Ultracut (autres partenaires externes)	200.00

Code article	Nature des prestations (Une séance = 4h)	Tarif HT € / Séance
6149	Coupe à l'Ultracut (CNRS)	88.00
6150	Coupe à l'Ultracut (autres EPST)	88.00
6151	Coupe à l'Ultracut (autres partenaires externes)	250.00

Code article	Nature des prestations (Une séance = 4h)	Tarif HT € / Séance
6155	Mise à disposition du microscope électronique (CNRS)	58.00
6156	Mise à disposition du microscope électronique (autres EPST)	58.00
6157	Mise à disposition du microscope électronique (autres partenaires externes)	250.00

Code article	Nature des prestations (Une séance = 4h)	Tarif HT € / Séance
6158	Observation au microscope électronique (CNRS)	97.00

6159	Observation au microscope électronique (autres EPST)	97.00
6160	Observation au microscope électronique (autres partenaires externes)	300.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / 10 échantillons
6161	Métallisation (CNRS)	12.00
6162	Métallisation (autres EPST)	12.00
6163	Métallisation (autres partenaires externes)	50.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6164	Point critique (CNRS)	12.00
6165	Point critique (autres EPST)	12.00
6166	Point critique (autres partenaires externes)	50.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6167	Analyse d'images (CNRS)	12.00
6168	Analyse d'images (autres EPST)	12.00
6169	Analyse d'images (autres partenaires externes)	50.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6170	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (CNRS)	32.00
6171	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (autres EPST)	32.00
6172	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (autres partenaires externes)	80.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6173	Mise à disposition du vidéo-microscope (CNRS)	7.00
6174	Mise à disposition du vidéo-microscope (autres EPST)	7.00
6175	Mise à disposition du vidéo-microscope (autres partenaires externes)	55.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
6176	Mise à disposition du microscope LV 200 (CNRS)	2.50
6177	Mise à disposition du microscope LV 200 (autres EPST)	2.50
6178	Mise à disposition du microscope LV 200 (autres partenaires externes)	39.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / heure
8091	Nanozoomer (CNRS)	5.00
8092	Nanozoomer (autres EPST)	5.00
8093	Nanozoomer (autres partenaires ext)	55.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
8096	Formation à la préparation d'échantillons (CNRS)	100.00
8097	Formation à la préparation d'échantillons (autres EPST)	100.00
8098	Formation à la préparation d'échantillons (autres partenaires externes)	300.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
8099	Formation à la coupe (CNRS)	500.00
8100	Formation à la coupe (autres EPST)	500.00
8101	Formation à la coupe (autres partenaires externes)	1500.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
8102	Formation à l'observation au ME (CNRS)	500.00
8103	Formation à l'observation au ME (autres EPST)	500.00
8104	Formation à l'observation au ME (autres partenaires externes)	1500.00

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **27 FEV. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC190865 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS
MONTPELLIER : Plateforme Animalerie Drosophile****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme Animalerie Drosophile de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05 mars 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



Plateforme Animalerie Drosophile

	Prix HT Public Interne	Prix HT Public Externe	Prix HT Privé
Tubes milieu Drosophile (le tube)	0,18 €	0,30 €	0,30 €

DEC190638DRH

Décision portant le règlement intérieur de la CAP n°2 compétente à l'égard du corps des chargés de recherche

Le Président,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 14 ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret du 24 janvier 2018, portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

VU la délibération de la commission administrative paritaire n°2 compétente à l'égard du corps des chargés de recherche du 6 février 2019 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le règlement intérieur de la commission administrative paritaire n°2 compétente à l'égard du corps des chargés de recherche ci-annexé est approuvé.

Article 2

Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **05 MARS 2019**



Antoine PETIT

Règlement intérieur de la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard du corps des chargés de recherche du CNRS

Article 1er

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail de la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard du corps des chargés de recherche.

I. - CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Article 2

La commission se réunit sur la convocation de son président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

Dans ce dernier cas, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour. La commission se réunit dans le délai maximal de deux mois à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour la réunir a été remplie.

Article 3

Son président convoque les membres titulaires de la commission. Il en informe, le cas échéant, leur chef de service. Les convocations sont adressées aux membres titulaires de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Tout membre titulaire de la commission qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le président.

S'il s'agit d'un représentant titulaire de l'administration, le président convoque alors l'un des représentants suppléants de l'administration.

S'il s'agit d'un représentant titulaire du personnel, le président convoque le premier suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste que le représentant titulaire empêché. Si le suppléant ainsi convoqué avertit à son tour le président qu'il ne pourra pas assister aux travaux de la commission, ce dernier convoque s'il existe, le second suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste.

Seuls les représentants convoqués dans les conditions mentionnées ci-dessus ont voix délibérative.

Au début de la réunion, le président communique à la commission la liste des participants.

Article 4

Les experts sont convoqués par le président de la commission au moins quarante-huit heures avant l'ouverture de la réunion.

Article 5

Dans le respect des dispositions de l'article 25 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 susvisé, l'ordre du jour de chaque réunion de la commission est arrêté par le président. Cet ordre du jour, accompagné des documents qui s'y rapportent, est communiqué aux membres de la commission en même temps que les convocations.

S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être communiqués aux membres de la commission au moins huit jours avant la date de la réunion.

Une procédure de consultation du dossier est organisée. Les modalités d'une telle consultation sont précisées dans les convocations.

II. - DEROULEMENT DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Article 6

Si les conditions de quorum exigées par le second alinéa de l'article 41 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 ne sont pas remplies, une nouvelle réunion de la commission doit intervenir dans le délai maximum de trois semaines suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Lors de cette seconde réunion, la commission siègera valablement si la moitié de ses membres sont présents.

Article 7

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président de la commission ouvre la réunion en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

La commission, à la majorité des membres présents ayant voix délibérative, tels que définis à l'article 3 du présent règlement intérieur, décide, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

Article 8

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations de la commission ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

Article 9

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration qui peut ne pas être membre de la commission.

Article 10

Le secrétaire adjoint est désigné par la commission conformément à la proposition émise par les représentants du personnel ayant voix délibérative. La désignation a lieu au début de chaque réunion de la commission et pour la seule durée de cette réunion. Ce secrétaire adjoint peut être soit un représentant du personnel ayant voix délibérative, soit un représentant suppléant du personnel assistant, en vertu de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 12 du présent règlement intérieur, aux réunions de la commission sans pouvoir prendre part aux débats, aux délibérations et aux votes.

Article 11

Les experts convoqués par le président de la commission en application du second alinéa de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 4 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote.

Article 12

Les représentants suppléants de l'administration et du personnel qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire empêché peuvent assister aux réunions de la commission, mais sans pouvoir prendre part aux débats, aux délibérations et aux votes. Ces représentants suppléants sont informés par le président de la commission de la tenue de chaque réunion. Le président de la commission en informe également, le cas échéant, leur chef de service.

L'information des représentants suppléants prévue à l'alinéa précédent comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que la transmission, dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur, de tous les documents communiqués aux membres de la commission convoqués pour siéger avec voix délibérative.

Article 13

Les documents utiles à l'information de la commission autres que ceux communiqués dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres de la commission ayant voix délibérative.

Article 14

La commission émet ses avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole. S'il est procédé à un vote, celui-ci a normalement lieu à main levée. Toutefois, à la demande de l'un des membres de la commission ayant voix délibérative, le vote a lieu à bulletin secret. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis.

Article 15

Le président peut décider une suspension de séance. Tout membre de la commission peut également demander une suspension de séance. Il appartient au président de décider de la suite à donner à cette demande.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Article 16

Le secrétaire de la commission, assisté par le secrétaire adjoint, établit le procès-verbal de la réunion.

Ce document comporte la répartition des votes, sans indication nominative.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint, est transmis, dans un délai d'un mois, à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

Ce procès-verbal sera mis pour approbation à l'ordre du jour de la CAP suivante.

Article 17

Toutes facilités doivent être données aux membres de la commission pour exercer leurs fonctions. Les frais de déplacement et de séjour des membres de la commission et des experts sont indemnisés dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et la circulaire d'application n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique d'Etat.

Une autorisation spéciale d'absence est accordée, sur simple présentation de leur convocation, aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel appelés à remplacer des représentants titulaires défaillants ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application du second alinéa de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
 - les délais de route,
 - un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux de la commission. Ce temps ne saurait être inférieur à une demi-journée, ni excéder deux journées.
- Sur présentation de la lettre du Président de la commission les informant de la tenue d'une réunion, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et sans pouvoir prendre part aux débats ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus.

III. - DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE**Article 18**

Les dispositions des articles précédents s'appliquent lorsque la commission siège en formation disciplinaire. Toutefois, la consultation par les membres de la commission du dossier individuel du fonctionnaire incriminé et de tous les documents annexes doit être organisée dans les conditions définies au troisième alinéa de l'article 5 du présent règlement.

Article 19

Le fonctionnaire déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire est convoqué par le président de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 20

Si le fonctionnaire déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire, ou son défenseur, ne répond pas à l'appel de son nom lors de la réunion de la commission et s'il n'a pas fait connaître des motifs légitimes d'absence, l'affaire est examinée au fond.

Article 21

Le président de la commission informe celle-ci des conditions dans lesquelles le fonctionnaire déféré devant elle et, le cas échéant, son défenseur, ont été mis en mesure d'exercer leur droit à recevoir communication intégrale, en application du premier alinéa de l'article 5 du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984, du dossier individuel et de tous documents annexes, du rapport écrit prévu à l'article 2, alinéa 2, du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984, ainsi que des observations écrites qui ont pu être présentées en application de l'article 3, alinéa 1, du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984, par le fonctionnaire dont le cas est évoqué.

Le rapport écrit prévu à l'article 2 du décret n° 84-961, ainsi que les observations écrites qui ont pu être présentées, en application du premier alinéa de l'article 3 dudit décret, par le fonctionnaire dont le cas est évoqué, sont lus en séance.

S'ils se sont présentés devant la commission, le fonctionnaire dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, assistent aux opérations prévues par l'alinéa précédent.

La commission entend séparément les témoins cités par l'administration et par le fonctionnaire dont le cas est évoqué.

Le fonctionnaire dont le cas est évoqué fait connaître au président de la commission les nom et qualité des témoins qu'il cite quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Une confrontation des témoins, ou une nouvelle audition d'un témoin déjà entendu, peuvent être demandées soit par un membre de la commission, soit par le fonctionnaire dont le cas est évoqué ou son défenseur.

Le fonctionnaire dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux auditions et confrontations de témoins prévues par les trois alinéas précédents.

Avant que la commission ne commence à délibérer, le fonctionnaire dont le cas est évoqué ou son défenseur sont invités à présenter d'ultimes observations.

Article 22

La commission délibère hors de la présence du fonctionnaire déféré devant elle, de son défenseur et des témoins. Elle émet un avis motivé sur la sanction éventuelle à infliger.

Si plusieurs propositions de sanction sont formulées, le président met aux voix ces propositions dans l'ordre décroissant de leur sévérité jusqu'à ce que l'une de ces propositions recueille l'accord de la majorité des membres présents. Si aucune des propositions soumises à la commission, y compris celle consistant à ne pas prononcer de sanction, n'obtient l'accord de la majorité des membres présents, la commission est considérée comme ayant été consultée mais comme ne s'étant prononcée en faveur d'aucune solution.

Article 23

Lorsque l'administration notifie à un fonctionnaire la sanction dont il a fait l'objet, cette notification doit comporter toutes les informations qui sont indispensables pour que le fonctionnaire sanctionné sache si les conditions de saisine de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique fixées par l'article 10 du décret no 84-961 du 25 octobre 1984 se trouvent réunies.

DEC190856DRH

Décision portant le règlement intérieur de la CCP n°1 compétente à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

Le Président,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicable aux agents non titulaires de l'Etat,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

VU la décision n°080040DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision n°080041DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision DEC130862DRH modifiant la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

ARRETE

Article 1^{er}


Le règlement intérieur de la commission consultative paritaire n°1 compétente à l'égard des personnels non titulaires ci-annexé est approuvé.

Article 2

Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

11 MARS 2019



Antoine PETIT

Règlement intérieur de la commission administrative paritaire n° 1 compétente à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

Article 1er

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail de la commission consultative paritaire n° 1 (recherche) compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions au CNRS

I - CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Article 2

La commission se réunit sur la convocation de son président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

Dans ce dernier cas, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour. La commission se réunit dans le délai maximal de deux mois à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour la réunir a été remplie.

Article 3

Son président convoque les membres titulaires de la commission. Il en informe, le cas échéant, leur chef de service. Les convocations sont adressées aux membres titulaires de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Tout membre titulaire de la commission qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le président.

S'il s'agit d'un représentant titulaire de l'administration, le président convoque alors l'un des représentants suppléants de l'administration.

S'il s'agit d'un représentant titulaire du personnel, le président convoque le premier suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste que le représentant titulaire empêché. Si le suppléant ainsi convoqué avertit à son tour le président qu'il ne pourra pas assister aux travaux de la commission, ce dernier convoque s'il existe, le second suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste.

Seuls les représentants convoqués dans les conditions mentionnées ci-dessus ont voix délibérative.

Au début de la réunion, le président communique à la commission la liste des participants.

Article 4

Les experts sont convoqués par le président de la commission au moins quarante-huit heures avant l'ouverture de la réunion.

Article 5

Dans le respect des dispositions de l'article 1-2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, l'ordre du jour de chaque réunion de la commission est arrêté par le président. Cet ordre du jour, accompagné autant que possible des documents qui s'y rapportent, est adressé aux membres de la commission en même temps que les convocations.

S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres de la commission au moins huit jours avant la date de la réunion.

Une procédure de consultation du dossier est organisée. Les modalités d'une telle consultation sont précisées dans les convocations.

II - DEROULEMENT DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Article 6

Si les conditions du quorum exigées par l'article 27 de la décision n° 080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS ne sont pas remplies, une nouvelle réunion de la commission doit intervenir dans le délai maximum de trois semaines suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Lors de cette seconde réunion, la commission siègera valablement si la moitié de ses membres sont présents.

Article 7

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président de la commission ouvre la réunion en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

La commission, à la majorité des membres présents ayant voix délibérative, tels que définis à l'article 3 du présent règlement intérieur, décide, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

Article 8

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations de la commission ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

Article 9

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration qui peut ne pas être membre de la commission.

Article 10

Le secrétaire adjoint est désigné par la commission conformément à la proposition émise par les représentants du personnel ayant voix délibérative. La désignation a lieu au début de chaque réunion de la commission et pour la seule durée de cette réunion. Ce secrétaire adjoint peut être soit un représentant du personnel ayant voix délibérative, soit un représentant suppléant du personnel assistant, en vertu de l'article 20 de la décision n°080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS et de l'article 12 du présent règlement intérieur, aux réunions de la commission sans pouvoir prendre part aux débats ni aux votes.

Article 11

Les experts convoqués par le président de la commission en application de l'article 21 de la décision n° 080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS et de l'article 4 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote.

Article 12

Les représentants suppléants de l'administration et du personnel qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions de la commission, mais sans pouvoir prendre part aux débats ni aux votes. Ces représentants suppléants sont informés par le président de la commission de la tenue de chaque réunion. Le président de la commission en informe également, le cas échéant, leur chef de service.

L'information des représentants suppléants prévue à l'alinéa précédent comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que la transmission, dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur, de tous les documents communiqués aux membres de la commission convoqués pour siéger avec voix délibérative.

Article 13

Les documents utiles à l'information de la commission autres que ceux communiqués dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres de la commission ayant voix délibérative.

Article 14

La commission émet ses avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole. S'il est procédé à un vote, celui-ci a normalement lieu à main levée. Toutefois, à la demande de l'un des membres de la commission ayant voix délibérative, le vote a lieu à bulletin secret. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis.

Article 15

Le président peut décider une suspension de séance. Tout membre de la commission peut également demander une suspension de séance. Il appartient au président de décider de la suite à donner à cette demande.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Article 16

Le secrétaire de la commission, assisté par le secrétaire adjoint, établit le procès-verbal de la réunion.

Ce document comporte la répartition des votes, sans indication nominative.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint, est transmis, dans un délai d'un mois, à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

Ce procès-verbal sera mis pour approbation à l'ordre du jour de la CCP suivante.

Article 17

Toutes facilités doivent être données aux membres de la commission pour exercer leurs fonctions. Les frais de déplacement et de séjour des membres de la commission et des experts sont indemnisés dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et la circulaire d'application n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique d'Etat.

Une autorisation spéciale d'absence est accordée, sur simple présentation de leur convocation, aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel appelés à remplacer des représentants titulaires défailants ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application de la décision n° 080040DRH du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
 - les délais de route,
 - un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux de la commission. Ce temps ne saurait être inférieur à une demi-journée, ni excéder deux journées.
- Sur présentation de la lettre du Président de la commission les informant de la tenue d'une réunion, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et sans pouvoir prendre part aux débats ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus.

III. - DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE**Article 18**

Les dispositions des articles précédents s'appliquent lorsque la commission siège en formation disciplinaire.

Toutefois, la consultation par les membres de la commission du dossier individuel de la personne déférée devant la commission et de tous les documents annexes doit être organisée dans les conditions définies au troisième alinéa de l'article 5 du présent règlement.

Article 19

L'agent contractuel déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire est convoqué par le président de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 20

Si l'agent contractuel déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire, ou son défenseur, ne répond pas à l'appel de son nom lors de la réunion de la commission et s'il n'a pas fait connaître des motifs légitimes d'absence, l'affaire est examinée au fond.

Article 21

Le président de la commission informe celle-ci des conditions dans lesquelles l'agent contractuel déféré devant elle et, le cas échéant, son défenseur, ont été mis en mesure d'exercer leur droit à recevoir communication intégrale du dossier individuel et de tous documents annexes ainsi que des observations écrites qui ont pu être présentées par l'intéressé dont le cas est évoqué.

Le rapport écrit prévu à l'article 2 du décret no 84-961, ainsi que les observations écrites qui ont pu être présentées, en application du premier alinéa de l'article 3 dudit décret, par l'agent contractuel dont le cas est évoqué, sont lus en séance. Ce rapport doit indiquer clairement les faits reprochés à l'intéressé et préciser les circonstances dans lesquelles ils se sont produits.

S'ils se sont présentés devant la commission, l'intéressé dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, assistent aux opérations prévues par l'alinéa précédent.

La commission entend séparément les témoins cités par l'administration et par l'intéressé dont le cas est évoqué.

L'intéressé dont le cas est évoqué fait connaître au président de la commission les noms et qualités des témoins qu'il cite quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Une confrontation des témoins, ou une nouvelle audition d'un témoin déjà entendu, peuvent être demandées soit par un membre de la commission, soit par l'intéressé dont le cas est évoqué ou son défenseur.

L'intéressé dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux auditions et confrontations de témoins prévues par les trois alinéas précédents. Cette disposition devra être rappelée par le président à la personne déférée et, le cas échéant, à son défenseur, avant les auditions des témoins.

Avant que la commission ne commence à délibérer, l'intéressé dont le cas est évoqué ou son défenseur sont invités à présenter d'ultimes observations.

Article 22

La commission délibère hors de la présence de l'agent contractuel déféré devant elle, de son défenseur et des témoins. Elle émet un avis motivé sur la sanction éventuelle à infliger.

Si plusieurs propositions de sanction sont formulées, le président met aux voix ces propositions dans l'ordre décroissant de leur sévérité jusqu'à ce que l'une de ces propositions recueille l'accord de la majorité des membres présents. Si aucune des propositions soumises à la commission, y compris celle consistant à ne pas prononcer de sanction, n'obtient l'accord de la majorité des membres présents, la commission est considérée comme ayant été consultée mais comme ne s'étant prononcée en faveur d'aucune solution.

DEC190790DRH

Décision portant abrogation de la décision n° 183194DRH du 19 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales non représentées au comité technique du CNRS

Le président-directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 121295DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des CORAS (commissions régionales d'action sociale) ;

Vu la décision n° 121281DRH du 23 avril 2012 instituant une commission nationale de la formation permanente (CNFP) ;

Vu la décision n° 121282DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité (CNM) ;

Vu la décision n° 121280DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 070062DRH du 30 novembre 2007 instituant une commission nationale de suivi des travaux du plan de développement de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées (CNSPH) ;

Vu la décision n° 121284DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 940029SJUR du 14 mars 1994 portant création d'un observatoire des métiers de la recherche scientifique et de l'administration de la recherche, et d'un comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers (COS) ;

Vu la décision n° 183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 6 décembre 2018,

Vu la décision n° 183194DRH du 19 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales non représentées au comité technique du CNRS ;

Décide

Article 1^{er}

La décision n° 183194DRH du 19 décembre 2018 susvisée est abrogée.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2019

Antoine PETIT

DEC190718DRH

Décision portant le règlement intérieur de la CAP n°1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche

Le Président,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 14 ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret du 24 janvier 2018, portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

VU la délibération de la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche du 6 février 2019 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le règlement intérieur de la commission administrative paritaire n°1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche ci-annexé est approuvé.

Article 2

Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

0 5 MARS 2019



Antoine PETIT

Règlement intérieur de la commission administrative paritaire n° 1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche du CNRS

Article 1er

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail de la commission administrative paritaire n° 1 compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche.

I. - CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Article 2

La commission se réunit sur la convocation de son président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du personnel.

Dans ce dernier cas, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour. La commission se réunit dans le délai maximal de deux mois à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour la réunir a été remplie.

Article 3

Son président convoque les membres titulaires de la commission. Il en informe, le cas échéant, leur chef de service. Les convocations sont adressées aux membres titulaires de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Tout membre titulaire de la commission qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le président.

S'il s'agit d'un représentant titulaire de l'administration, le président convoque alors l'un des représentants suppléants de l'administration.

S'il s'agit d'un représentant titulaire du personnel, le président convoque le premier suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste que le représentant titulaire empêché. Si le suppléant ainsi convoqué avertit à son tour le président qu'il ne pourra pas assister aux travaux de la commission, ce dernier convoque s'il existe, le second suppléant proclamé élu au titre du même grade et de la même liste.

Seuls les représentants convoqués dans les conditions mentionnées ci-dessus ont voix délibérative.

Au début de la réunion, le président communique à la commission la liste des participants.

Article 4

Les experts sont convoqués par le président de la commission au moins quarante-huit heures avant l'ouverture de la réunion.

Article 5

Dans le respect des dispositions de l'article 25 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 susvisé, l'ordre du jour de chaque réunion de la commission est arrêté par le président. Cet ordre du jour, accompagné autant que possible des documents qui s'y rapportent, est adressé aux membres de la commission en même temps que les convocations.

S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres de la commission au moins huit jours avant la date de la réunion.

Une procédure de consultation du dossier est organisée. Les modalités d'une telle consultation sont précisées dans les convocations.

II. - DEROULEMENT DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Article 6

Si les conditions de quorum exigées par le second alinéa de l'article 41 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 ne sont pas remplies, une nouvelle réunion de la commission doit intervenir dans le délai maximum de trois semaines suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Lors de cette seconde réunion, la commission siègera valablement si la moitié de ses membres sont présents.

Article 7

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président de la commission ouvre la réunion en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

La commission, à la majorité des membres présents ayant voix délibérative, tels que définis à l'article 3 du présent règlement intérieur, décide, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

Article 8

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations de la commission ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions. Il doit veiller à ce que les témoins soient auditionnés dans les meilleures conditions possibles.

Article 9

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration qui peut ne pas être membre de la commission.

Article 10

Le secrétaire adjoint est désigné par la commission conformément à la proposition émise par les représentants du personnel ayant voix délibérative. La désignation a lieu au début de chaque réunion de la commission et pour la seule durée de cette réunion. Ce secrétaire adjoint peut être soit un représentant du personnel ayant voix délibérative, soit un représentant suppléant du personnel assistant, en vertu de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 12 du présent règlement intérieur, aux réunions de la commission sans pouvoir prendre part aux débats ni aux votes.

Article 11

Les experts convoqués par le président de la commission en application du second alinéa de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 4 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote.

Article 12

Les représentants suppléants de l'administration et du personnel qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions de la commission, mais sans pouvoir prendre part aux débats et ni aux votes. Ces représentants suppléants sont informés par le président de la commission de la tenue de chaque réunion. Le président de la commission en informe également, le cas échéant, leur chef de service.

L'information des représentants suppléants prévue à l'alinéa précédent comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que la transmission, dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur, de tous les documents communiqués aux membres de la commission convoqués pour siéger avec voix délibérative.

Article 13

Les documents utiles à l'information de la commission autres que ceux communiqués dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres de la commission ayant voix délibérative.

Article 14

La commission émet ses avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole. S'il est procédé à un vote, celui-ci a normalement lieu à main levée. Toutefois, à la demande de l'un des membres de la commission ayant voix délibérative, le vote a lieu à bulletin secret. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis.

Article 15

Le président peut décider une suspension de séance. Tout membre de la commission peut également demander une suspension de séance. Il appartient au président de décider de la suite à donner à cette demande.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Article 16

Le secrétaire de la commission, assisté par le secrétaire adjoint, établit le procès-verbal de la réunion.

Ce document comporte la répartition des votes, sans indication nominative.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint, est transmis, dans un délai d'un mois, à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

Ce procès-verbal sera mis pour approbation à l'ordre du jour de la CAP suivante.

Article 17

Toutes facilités doivent être données aux membres de la commission pour exercer leurs fonctions. Les frais de déplacement et de séjour des membres de la commission et des experts sont indemnisés dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et la circulaire d'application n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique d'Etat.

Une autorisation spéciale d'absence est accordée, sur simple présentation de leur convocation, aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel appelés à remplacer des représentants titulaires défaillants ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application du second alinéa de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
 - les délais de route,
 - un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux de la commission. Ce temps ne saurait être inférieur à une demi-journée, ni excéder deux journées.
- Sur présentation de la lettre du Président de la commission les informant de la tenue d'une réunion, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et sans pouvoir prendre part aux débats ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus.

III. - DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE**Article 18**

Les dispositions des articles précédents s'appliquent lorsque la commission siège en formation disciplinaire. Toutefois, la consultation par les membres de la commission du dossier individuel du fonctionnaire incriminé et de tous les documents annexes doit être organisée dans les conditions définies au troisième alinéa de l'article 5 du présent règlement.

Article 19

Le fonctionnaire déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire est convoqué par le président de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 20

Si le fonctionnaire déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire, ou son défenseur, ne répond pas à l'appel de son nom lors de la réunion de la commission et s'il n'a pas fait connaître des motifs légitimes d'absence, l'affaire est examinée au fond.

Article 21

Le président de la commission informe celle-ci des conditions dans lesquelles le fonctionnaire déféré devant elle et, le cas échéant, son défenseur, ont été mis en mesure d'exercer leur droit à recevoir communication intégrale, en application du premier alinéa de l'article 5 du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984, du dossier individuel et de tous documents annexes, du rapport écrit prévu à l'article 2, alinéa 2, du décret no 84-961 du 25 octobre 1984, ainsi que des observations écrites qui ont pu être présentées en application de l'article 3, alinéa 1, du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984, par le fonctionnaire dont le cas est évoqué.

Le rapport écrit prévu à l'article 2 du décret n° 84-961, ainsi que les observations écrites qui ont pu être présentées, en application du premier alinéa de l'article 3 dudit décret, par le fonctionnaire dont le cas est évoqué, sont lus en séance.

S'ils se sont présentés devant la commission, le fonctionnaire dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, assistent aux opérations prévues par l'alinéa précédent.

La commission entend séparément les témoins cités par l'administration et par le fonctionnaire dont le cas est évoqué.

Le fonctionnaire dont le cas est évoqué fait connaître au président de la commission les nom et qualité des témoins qu'il cite quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Une confrontation des témoins, ou une nouvelle audition d'un témoin déjà entendu, peuvent être demandées soit par un membre de la commission, soit par le fonctionnaire dont le cas est évoqué ou son défenseur.

Le fonctionnaire dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux auditions et confrontations de témoins prévues par les trois alinéas précédents.

Avant que la commission ne commence à délibérer, le fonctionnaire dont le cas est évoqué ou son défenseur sont invités à présenter d'ultimes observations.

Article 22

La commission délibère hors de la présence du fonctionnaire déféré devant elle, de son défenseur et des témoins. Elle émet un avis motivé sur la sanction éventuelle à infliger.

Si plusieurs propositions de sanction sont formulées, le président met aux voix ces propositions dans l'ordre décroissant de leur sévérité jusqu'à ce que l'une de ces propositions recueille l'accord de la majorité des membres présents. Si aucune des propositions soumises à la commission, y compris celle consistant à ne pas prononcer de sanction, n'obtient l'accord de la majorité des membres présents, la commission est considérée comme ayant été consultée mais comme ne s'étant prononcée en faveur d'aucune solution.

Article 23

Lorsque l'administration notifie à un fonctionnaire la sanction dont il a fait l'objet, cette notification doit comporter toutes les informations qui sont indispensables pour que le fonctionnaire sanctionné sache si les conditions de saisine de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique fixées par l'article 10 du décret no 84-961 du 25 octobre 1984 se trouvent réunies.

DEC190744DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement LCPMR

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7614 intitulée Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement LCPMR, dont le directeur est M. Richard TAIEB ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7614.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 10 membres élus dont :
 - 3 élus dans le collège des ITA
 - 7 élus dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190619DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris (IAP)

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris - IAP, dont le directeur est M. Francis BERNARDEAU ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7095.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 3 membres de droit : le directeur de l'unité et les 2 directeur-adjoints
- 12 membres élus dont :
 - 5 Chercheurs et Enseignants Chercheurs
 - 5 ITA/ITRF
 - 2 non permanents
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190727DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et perception de la lumière chez les microalgues****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et perception de la lumière chez les microalgues, dont la directrice est Mme Angela FALCIATORE ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7141.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190728DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7203 - Laboratoire des Biomolécules - LBM

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, dont la directrice est Mme Sandrine SAGAN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7203.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 3 membres de droit : la directrice de l'unité et les 2 directeur-adjoints
- 8 membres élus dont :
 - 3 élus dans le collège des ITA
 - 3 élus dans le sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 2 élus dans le sous-collège des non permanents
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

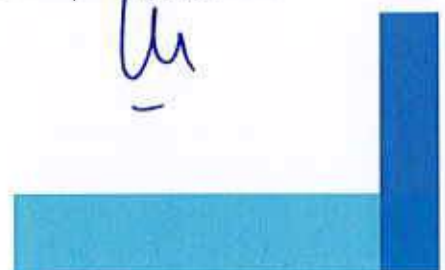
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... 20 FEV 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190729DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221 - Physiologie Moléculaire et adaptation

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, dont le directeur est M. Laurent SACHS ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 8 membres élus dont :
 - 4 élus dans le collège des ITA
 - 3 élus dans le sous collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 1 élu dans le sous collège des non permanents
- 6 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190730DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7222 - Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique - ISIR

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7222 intitulée Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique - ISIR, dont le directeur est M. Guillaume MOREL ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7222.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 10 membres élus dont :
 - 2 élus dans le collège des ITA
 - 3 élus dans le sous-collège des Directeurs de recherche / Professeurs
 - 3 élus dans le sous-collège des Chargés de recherche / Maîtres de conférences
 - 2 élus dans le sous-collège des non permanents
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

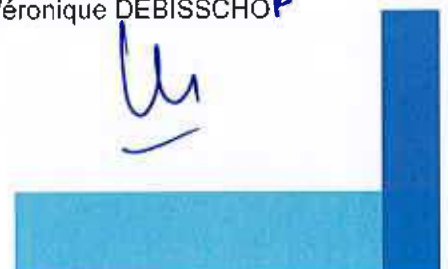
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... 20 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190731DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7243 - Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE, dont la directrice est Mme Daniela GRIGORI ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7243.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : la directrice de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élus dont :
 - 1 élu dans le collège des ITA
 - 6 élus dans le sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 1 élus dans le sous-collège des doctorants
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... 20 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190732DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7245 - Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - MCAM

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - MCAM, dont le directeur est M. Philippe GRELLIER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7245.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 7 membres élus dont :
 - 3 élus dans le collège des ITA
 - 3 élus dans le sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 1 élu dans le sous-collège des doctorants, post-doctorants et ATER
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190733DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7574 - Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris - LCMCP

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris - LCMCP, dont le directeur est M. Christian BONHOMME ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7574.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élus dont :
 - 1 élu dans le collège des ITA
 - 2 élus dans le sous-collège des Directeurs et directrices de recherche / Professeur.e.s
 - 4 élus dans le sous-collège des Chargé.e.s de recherche / Maîtres de conférences
 - 1 élu dans le sous-collège des doctorant.e.s et post-doctorant.e.s
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

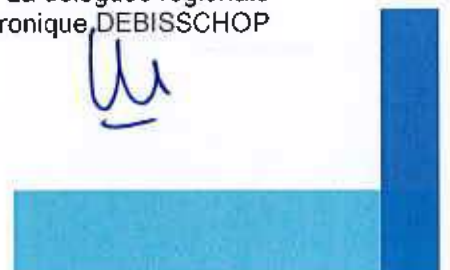
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190734DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - LPNHE, dont le directeur est M. Gregorio BERNARDI ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7585.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 8 membres élus dont :
 - 4 élus dans le collège des ITA
 - 4 élus dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190745DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement, dont la directrice est Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7622.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 2 membre(s) de droit : la directrice et le directeur-adjoint
- 11 membres élus dont :
 - 4 élus dans le collège des ITA
 - 2 élus dans le sous collège DR/PU
 - 3 élus dans le sous collège CR/MCU
 - 2 élus dans le sous collège Doctorants/Post-doctorants
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190746DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR8007 intitulée LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE - LEDA, dont le directeur est M. David ETTINGER ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8007.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 1 membre(s) de droit : le directeur de l'unité
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège des ITA
 - 3 élu.e.s dans le sous collège EC/C rang A
 - 3 élu.e.s dans le sous collège EC/C rang B
 - 2 élu.e.s dans le sous collège des doctorants
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le .

20 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190748DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS)****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC190159DGDS du 10 janvier 2019 portant création de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), dont le directeur est M. Jean-Marc BERROIR ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8023.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 3 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et les 2 directeur-adjoints
- 12 membres élu.e.s dont :
 - 4 élu.e.s dans le collège des ITA
 - 3 élu.e.s dans le sous collège EC/C rang A
 - 3 élu.e.s dans le sous collège EC/C rang B
 - 2 élu.e.s dans le sous collège doctorant.e.s/post-doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190749DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - CASE****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - CASE, dont la directrice est Mme Vanina BOUTE ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8170.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- 2 membre(s) de droit : la directrice de l'unité et le directeur-adjoint
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège des ITA
 - 7 élu.e.s dans le collège EC/C
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190750DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - LPEM****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - LPEM, dont le directeur est M. Ricardo LOBO ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8213.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège des ITA
 - 2 élu.e.s dans le sous collège des chercheurs
 - 4 élu.e.s dans le sous collège des enseignants-chercheurs
 - 1 élu.e dans le sous collège non-permanents
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190753DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - IPCM****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - IPCM, dont le directeur est M. Louis FENSTERBANK ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8232.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et la directrice-adjointe
- 12 membres élu.e.s dont :
 - 4 élu.e.s dans le collège ITA/BIATSS
 - 6 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 2 élu.e.s dans le sous collège des doctorant.e.s
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190754DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie - IReMus****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie - IReMus, dont le directeur est M. Gilles DEMONET ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8223.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 1 membre(s) de droit : le directeur de l'unité
- 11 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège des ITA
 - 1 élu.e dans le sous collège CR CNRS
 - 1 élu.e dans le sous collège DR CNRS
 - 1 élu.e dans le sous collège PROF
 - 3 élu.e.s dans le sous collège MCF
 - 1 élu.e dans le sous collège PRAG
 - 1 élu.e dans le sous collège BnF
 - 1 élu.e dans le sous collège des doctorant.e.s
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... 20 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190755DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - LISE

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - LISE, dont le directeur est M. Hubert PERROT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8235.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 1 membre(s) de droit : le directeur de l'unité
- 7 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 3 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 2 élu.e.s dans le sous collège non-permanents
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... 20 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190756DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean PERRIN - LPJ**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean PERRIN - LPJ, dont le directeur est M. Georges DEBREGEAS ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8237.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190757DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8261 intitulée EXPRESSION GENETIQUE MICROBIENNE****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8261 intitulée EXPRESSION GENETIQUE MICROBIENNE, dont le directeur est M. Ciaran CONDON ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8261.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 7 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 3 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 1 élu.e dans le sous collège doctorant.e.s / chercheur.e.s CDD
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

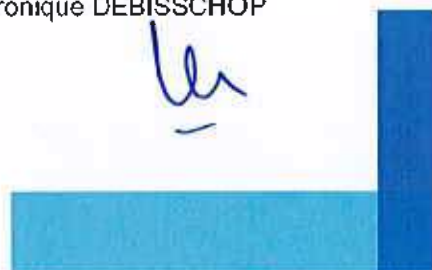
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190758DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - GEMASS, dont le directeur est M. Pierre DEMEULENAERE ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8598.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 4 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 1 élu.e dans le sous collège non-permanents
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

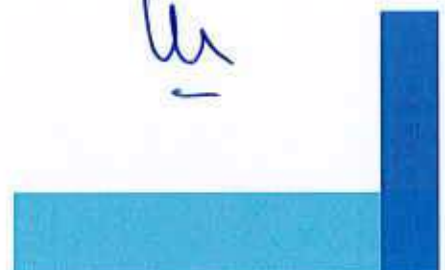
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190963DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, dont le directeur est M. Jérôme BIBETTE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8231.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et la directrice-adjointe
- 8 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA permanents et non permanents
 - 2 élu.e.s dans le sous collège chercheurs -chercheuses
 - 3 élu.e.s dans le sous collège enseignants-chercheurs - enseignantes-chercheuses
 - 1 élu.e dans le sous collège psot-doctorant.e.s / doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190760DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DIG CANCER****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DIG CANCER, dont le directeur est M. Antonin MORILLON ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3244.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- 2 membre(s) de droit : la directrice de l'unité et le directeur-adjoint
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 1 élu.e dans le sous collège doctorant.e.s/étudiant.e.s
 - 1 élu.e dans le sous collège post-doctorant.e.s
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190761DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements - AASPE**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements - AASPE, dont la directrice est Mme Marie-Pierre RUAS ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7209.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 2 membre(s) de droit : la directrice de l'unité et la directrice-adjointe
- 11 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA/BIATSS
 - 4 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 2 élu.e.s dans le sous collège CDI INRAP et CRAVO
 - 1 élu.e dans le sous collège doctorant.e.s
 - 1 élu.e dans le sous collège post-doctorant.e.s
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

**CNRS**

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Cune
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00
www.cnrs.fr



DEC190762DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure - LG ENS****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure - LG ENS, dont le directeur est M. Alexandre SCHUBNEL ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8538.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et la directrice-adjointe
- 7 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 2 élu.e.s dans le sous collège doctarant.e.s / post-doctarant.e.s
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20. FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190764DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - CELLF****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures françaises - CELLF, dont la directrice est Mme Claude RETAT ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8599.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 1 membre(s) de droit : la directrice de l'unité
- 13 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 6 élu.e.s dans le sous collège rang A (PU et DR)
 - 5 élu.e.s dans le sous collège rang B (MCF et CR)
 - 1 élu.e dans le sous collège non-permanent.e.s
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le ... **20 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190962DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains, dont le directeur est M. Clément THIBAUD ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8168.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 3 membres de droit : le directeur de l'unité et les deux directeurs-adjoints
- 7 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA/IATOS
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC rang A
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC rang B
 - 2 élu.e.s dans le sous collège doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190960DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, dont la directrice est Mme Sharon BRIDAL ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7371.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- 1 membre(s) de droit : la directrice de l'unité
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA/BIATSS /CATI
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 1 élu.e dans le sous collège EC hospitaliers et autres personnels hospitaliers
 - 2 élu.e.s dans le sous collège doctant.e.s
 - 1 élu.e dans le sous collège autres non permanents RECHERCHE
- 7 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190964DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8226 intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - LBMCE, dont la directrice est Mme Teresa TEIXEIRA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8226.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA (statutaires et non permanents)
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 2 élu.e.s dans le sous collège non permanents
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190966DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PASTEUR, dont le directeur est M. Rodolphe VUILLEUMIER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8640.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élu.e.s dont :
 - 2 dans le collège ITA
 - 2 dans le sous collège C/EC rang A
 - 2 dans le sous collège C/EC rang B
 - 2 dans le sous collège doctorant.e.s / post-doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190967DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - HNHP

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - HNHP, dont le directeur est M. Jean-Jacques BAHAIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7194.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 3 membres de droit : le directeur de l'unité et les deux directeurs-adjoints
- 10 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC rang A
 - 4 élu.e.s dans le sous collège C/EC rang B
 - 1 élu.e dans le sous collège doctorant.e.s
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190910DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8256, intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement - B2A

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8256, intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement - B2A, dont le directeur est M. Bertrand FRIGUET ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8256.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et la directrice-adjointe
- 12 membres élu.e.s dont :
 - 4 élu.e.s dans le sous collège BIATSS/ITA
 - 1 élu.e dans le sous collège des personnels administratifs non permanents
 - 5 élu.e dans le sous collège EC/C/
 - 2 élu.e.s dans le sous collège des doctorant.e.s/ post-doctorant.e.s
 -
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00

www.cnrs.fr

DEC190957DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - i-CLeHS, dont le directeur est M. Carlo ADAMO ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2027.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 6 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 2 élu.e.s dans le sous collège doctorant.e.s et post-doctorant.e.s
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190958DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule - CBC

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule - CBC, dont le directeur est M. Ludger JOHANNES ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3666.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 5 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 1 élu.e dans le sous-collège des psot-doctorant.e.s
 - 1 élu.e dans le sous-collège des doctorant.e.s
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190908DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8150, intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8150, intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, dont le directeur est M. Jean-Baptiste MINNAERT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8150.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 3 membres de droit : le directeur de l'unité et les deux directrices-adjointes
- 8 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège des ITA
 - 6 élu.e dans le sous collège EC/C/Conservateurs-Conservatrices
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00
www.cnrs.fr



DEC190959DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, dont la directrice est Mme Hélène PERNOT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7197.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 3 membres de droit : la directrice de l'unité et les deux directeurs-adjoints
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 5 élu.e.s dans le sous collège C/EC
 - 1 élu.e dans le sous collège non-permanents
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC190900DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - LBPCPM****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - LBPCPM, dont le directeur est M. Bruno MIROUX ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7099.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190904DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2023, intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux - CEMS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FRE2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux – CEMS, dont la directrice est Mme Eve CHIAPELLO ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2023.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 3 membres de droit : la directrice de l'unité et les deux directeurs-adjoints
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège des ITA
 - 3 élu.e.s dans le sous collège des EC/C
 - 2 élu.e.s dans le sous collège des doctorant.e.s
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00
www.cnrs.fr



DEC190906DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7241, intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7241, intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB, dont la directrice est Mme Marie-Hélène CHEDOTAL-VERLHAC ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7241.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 2 membres de droit : la directrice de l'unité et le directeur-adjoint
- 12 membres élu.e.s dont :
 - 5 élu.e.s dans le collège des ITA
 - 4 élu.e.s dans le sous collège des EC/C
 - 3 élu.e.s dans le sous collège des doctorant.e.s/ post-doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC190907DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7587, intitulée Institut Langevin

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7587, intitulée Institut Langevin, dont le directeur est M. Arnaud TOURIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7587.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 5 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège des ITA
 - 1 élu.e dans le sous collège chercheurs/chercheuses
 - 1 élu.e dans le sous collège enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses
 - 2 élu.e.s dans le sous collège des doctorant.e.s/ post-doctorant.e.s
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC183113INSIS

Décision portant modification du rattachement à une délégation régionale de la fédération de recherche n°3393 intitulé Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque (FedPV)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la FR3393 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque (FedPV) ;

Décide :

Art. 1. – À compter du 1^{er} janvier 2019, la fédération de recherche n°3393 intitulée Fédération de Recherche sur l'Énergie Photovoltaïque (FedPV) est rattachée à la délégation « Île-de-France Gif-sur-Yvette, DR04 ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le président-directeur général
Antoine PETIT

DEC190725INSMI

Décision portant modification de la délégation régionale du GDR 2932 intitulé Théorie des Jeux : « Modélisation Mathématique et Applications » (JEMMA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC998353DCAJ du 10 mars 1999 modifiée portant rattachement des structures opérationnelles du CNRS aux délégations en fonction de leur localisation géographique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC151307DGDS du 15 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) ;

DECIDE :

Article 1

A compter du 1^{er} mars 2019, le groupement de recherche (GDR) n° 2932 (JEMMA) intitulé Théorie des Jeux : « Modélisation Mathématique et Applications » (JEMMA) est rattaché à la délégation régionale Ile de France Gif sur Yvette du CNRS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 5 MARS 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190880DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant renouvellement de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Géographie-cités.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DECISION DE NOMINATION

Paris, le 16/01/2019

Décision portant nomination de Mme Véronique FAVIER aux fonctions de directrice du Laboratoire Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM).

Décision n° 2019-001

Décision CNRS n°

DEC190310INSIS

Le Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

- **Vu** le décret en date du 23 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au JORF du 25 février 2017 ;
- **Vu** le décret n° 2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

L'Administrateur général du Conservatoire National Des Arts et Métiers

- **Vu** le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié, relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ;
- **Vu** le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Olivier FARON en qualité d'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers ;

Le Président-directeur général du CNRS

- **Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- **Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- **Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;
- **Vu** la décision DEC181898DGDS du portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8006 intitulée « Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux » et nommant Mme Véronique FAVIER directrice de cette unité ;
- **Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;
- **Vu** l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1: En application de l'article 3 de la convention d'unité UMR 8006, Mme Véronique FAVIER, professeur des universités à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, est nommée directrice du Laboratoire Procédés et Ingénierie en Mécanique et en Matériaux (PIMM) pour une période de 5 ans du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

**Le Directeur général de
l'Ecole Nationale
Supérieure d'Arts et
Métiers**

Pour le Directeur général
et par délégation
Le Directeur général adjoint
chargé de la Recherche et de l'Innovation


Laurent CHAMPANEY

Ivan IORDANOFF

**L'administrateur général
du Conservatoire National
des Arts et Métiers**



Olivier FARON

**Le président – directeur
général**


Antoine PETIT

DEC190977DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 6 membres élus ;
- 1 membre nommé.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

DEC190979DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre d'économie de la Sorbonne (CES).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

DEC190922DR06

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Est (DR06)

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre Est ;

Vu la décision n° DEC190180DRH du 23 janvier 2019 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

Décide

Article 1^{er}

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre-Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SNPREES-FO et SupAutonome-FO),
- le syndicat national des personnels de recherche dans les EPST affilié à la CFDT (Sgen-CFDT RechercheEPST),
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES),
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires,
- l'Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Éducation).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 11 mars 2019

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC190486INSB

Décision modificative de la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » ;

Vu l'avis des partenaires ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 2 de la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Établissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, CENTRE ANTICANCEREUX LEON BERARD, HOSPICES CIVILS DE LYON »

sont remplacés par

« Établissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, CENTRE ANTICANCEREUX LEON BERARD

Partenaires : HOSPICES CIVILS DE LYON »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC190806DR11

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Alpes

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180336DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Alpes s'établit comme suit :

- Sgen-CFDT Recherche EPST: 3 représentant(s) titulaire(s) – 3 représentant(s) suppléant(s)
- SNCS-FSU : 1 représentant(s) titulaire(s) – 1 représentant(s) suppléant(s)
- SNPTES : 1 représentant(s) titulaire(s) – 1 représentant(s) suppléant(s)
- SNTRS-CGT : 2 représentant(s) titulaire(s) – 2 représentant(s) suppléant(s)

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 février 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190807DR1

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Alpes

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC180336DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M PARET Jérôme, délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Alpes, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS CFE-CGC),
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST - Solidaires.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 février 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC190927DR12**Décision modifiant la composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Provence et Corse****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC180337DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse,

Vu la décision DEC142255DR12 du 16 septembre 2014 portant renouvellement d'un conseil de service au sein de la délégation Provence et Corse,

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de service de la délégation régionale Provence et Corse est renouvelé en modifiant sa composition.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 10 membres :

- la déléguée régionale ;
- l'adjointe à la déléguée régionale
- 5 membres élus :
 - o Membres titulaires :
 - o Christine BIRBA
 - o Chantal FEDERICI
 - o Jacques GRIMONPONT
 - o Hélène IMBAUD
 - o Anne IMBERNON
 - o Membres suppléants :
 - o Stéphanie CHODKOWSKI
 - o Sabrina ABDALLAH
 - o Chantal BRACK
 - o Marina ZERROUKI
- 3 membres nommés :

- o Hélène BOYER
- o Faustine KURZ
- o Gérard ZANON

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190342DR12

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Provence et Corse

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180759DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Provence et Corse s'établit comme suit :

- Sgen-CFDT Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 janvier 2019

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC190759INSIS

Décision portant ajout d'une tutelle à l'unité mixte de service UMS3667 intitulée "Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de service et portant notamment renouvellement de l'UMS3667 intitulée "Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP)" ;

Vu l'accord des tutelles ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} janvier 2019, l'ISAE-SUPAERO a la qualité de tutelle principale de l'UMS3667 intitulée "Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP)". Les établissements co-tutelles avec le CNRS de cette unité sont à compter de cette date :

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER, INP TOULOUSE, COMUE
UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI PYRENEES, INSA TOULOUSE, ISAE-SUPAERO

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191025DR14

Décision portant organisation de la désignation des représentants des usagers siégeant au sein du comité de gestion des restaurants CNRS de la délégation régionale Occitanie Ouest

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS modifiée par la décision n°DEC121283DRH du 11 avril 2012

Vu la décision n° 142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest à compter du 17 novembre 2014

Vu la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du délégué régional une commission de désignation, sur la base du volontariat, des représentants des usagers devant siéger au prochain comité de gestion des restaurants propres de la délégation Occitanie Ouest dont le mandat prendra effet le 19 avril 2019.

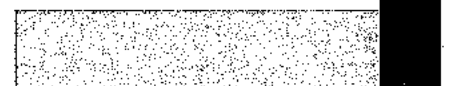
Article 2

Cette commission définit les modalités pratiques de la désignation, ainsi que le calendrier. Elle recueille les candidatures et donne un avis sur leur recevabilité. Elle procède à la proclamation des résultats.

Article 3

Cette commission est composée des membres suivants :

- Mme Mélina Rols, chargée de restauration, est désignée déléguée de la commission ;
- M. Eric Roudey, gestionnaire administratif, est désigné secrétaire de la commission.



Article 4

Les candidatures sont individuelles et volontaires. Tout agent remplissant les conditions pour être désigné et désirant se porter candidat doit déposer sa candidature le 18 avril 2019 dans l'une des urnes placées dans les locaux des restaurants propres du CNRS en Occitanie Ouest (Central, 205, LAAS et CEMES).

Article 5

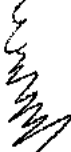
En cas de candidatures d'un nombre supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il est procédé à un tirage au sort sous la responsabilité de la déléguée de la commission.

Article 6

Cette décision, diffusée au bulletin officiel du CNRS, sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

Fait à Toulouse, le 25 mars 2019

Le délégué régional



Christophe Giraud



DEC190858INSIS

Décision portant modification de l'intitulé et du sigle de l'unité mixte de recherche UMR5504 intitulée "Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et portant notamment renouvellement de l'UMR5004 intitulée "Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés (LISBP) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} mars 2019, l'intitulé « Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés » de l'unité mixte de recherche n°5504 devient « Toulouse Biotechnology Institute »

Article 2 :

A compter de cette même date, le sigle « LISBP » de l'unité mixte de recherche n°5504 devient « TBI »

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190990DR15

Décision portant abrogation de la décision n° DEC190837DR15 du 27 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Aquitaine

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° 180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine, modifiée par la décision DEC181569DAJ du 18 juillet 2018 ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° DEC190837DR15 du 27 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Aquitaine.

Décide

Article 1^{er}

La décision n° DEC190837DR15 du 27 février 2019 susvisée est abrogée.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 mars 2019

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC190975DR15

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Aquitaine

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Aquitaine.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 12 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 7 membres élus :
 - o Titulaires : Marie-Laure BERNARD, Muriel CAILLAUD, Christophe COUILLEAU, Isabelle DEWOR, Aurore LECOUSTRE ;
 - o Suppléants : Franck DJIAN, Alain LAGARRIGUE
- 3 membres nommés :
 - o Pierre BERTRAND-MAPATAUD, responsable SRH
 - o Sandrine COURONNE, responsable par intérim STL
 - o Roland DIRLEWANGER, responsable SSI.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional

Younis Hermès

DEC190989DR15

Désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Aquitaine

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° 180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine, modifiée par la décision DEC181569DAJ du 18 juillet 2018 ;

Vu la décision n° DEC190180DRH du 23 janvier 2019 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

Décide

Article 1^{er}

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Aquitaine sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SNPREES-FO et SupAutonome-FO),
- le syndicat national des personnels de recherche dans les EPST affilié à la CFDT (Sgen-CFDT RechercheEPST),
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES),
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires,
- l'Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Éducation).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 mars 2019

Le délégué régional

Younis HERMES

**DEC190816SGCN**

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 02 : « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »

1 siège – Collège C

Section 06 : « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations »

1 siège – Collège B2

1 siège – Collège C

CNRS**Campus Gérard Mégie**

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr

Section 10 : « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »

1 siège – Collège A2

Section 16 : « Chimie et vivant »

1 siège – Collège A2

Section 25 : « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie »

1 siège – Collège C

Section 33 : « Mondes modernes et contemporains »

1 siège – Collège C

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 siège – Collège C

Commission interdisciplinaire 50 : « Gestion de la recherche »

2 sièges – Collège électoral A

1 siège – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

2 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 siège – Collège électoral A

1 siège – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège – Collège électoral A

3 sièges – Collège électoral B

Article 2

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **03 MAI 2019 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf
- pour les commissions interdisciplinaires : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation.

Fait à Paris, le 14-MARS-2019

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2019, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2019 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2019, la décision n° DEC180873INEE du 27 février 2018 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes pour l'Institut écologie et environnement.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut écologie et environnement listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le

Stéphanie THIEBAULT

Directrice de l'Institut écologie et environnement

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	Toutes activités effectuées au cours de missions supérieures à une journée sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer.
Missions longues de terrain	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2019

Situations d'emplois / Activités	DR	Unité	Acronyme	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR10	UMR7362	LIVE	BADARIOTTI Dominique
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR13	UMR9000	TETIS	WEBER Christiane
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR15	UMR5199	PACEA	DELAGNES Anne
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	DR02	FRE2030	BOREA	MEZIANE Tarik
	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR17	UMR6197	LM2E	JEBBAR Mohammed
	DR17	UMR7144	AD2M	NOT Fabrice
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis

Missions longues de terrain	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR02	UMR7206	EAE	HEYER Evelyne
	DR02	UMR7209	AASPE	RUAS Marie-Pierre
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7262	Palevoprim	BOISSERIE Jean-Renaud
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR14	UMR5288	AMIS	CRUBEZY Eric
	DR15	UMR5199	PACEA	DELAGNES Anne
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Katell
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	UMR6554	LETG	GOURMELON Françoise
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
DR20	UMR7264	CEPAM	THERY Isabelle	
Situations administratives exceptionnelles	DR02	UMR7207	CR2P	CRASQUIN Sylvie
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent
	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell

	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	DR02	USR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR02	UMR7179	MECADEV	AUJARD Fabienne
	DR02	UMR7209	AASPE	RUAS Marie-Pierre
	DR02	UMR7618	IEES	MAIBECHE Martine
	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR07	UMR5023	LEHNA	DOUADY Christophe
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	UMS3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UMR5554	ISEM	MIGNOT Agnès
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR14	UMR5321	SETE	LOREAU Michel
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR02	FRE2030	BOREA	MEZIANE Tarik
	DR02	UMR7618	IEES	MAIBECHE Martine
	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7372	CEBC	GUINET Christophe
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	FR3098	ECCOREV	HEULIN Thierry

	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UMR5290	MIVEGEC	SIMARD Frédéric
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR16	USR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR17	UMR6197	LM2E	JEBBAR Mohammed
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB).

LA DIRECTRICE,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2019, les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences biologiques (INSB) sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut des sciences biologiques (INSB) susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2019 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherche et de service listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2019, la décision n° DEC180577INSB du 8 février 2018 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2018 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB).

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut des sciences biologiques listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, 19/02/2019

André LE BIVIC
Directeur de l'Institut des sciences biologiques



Année 2019 - Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'INSB

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Interventions spécifiques sur animaux	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage : alimentation, biberonage, change et contrôle des paramètres physiques des animaleries (température, humidité, ventilation...) ; et pour effectuer des accouplements et/ou tri des géniteurs.</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer des plongées (entretien et/ou collecte d'animaux marins).</p>
Interventions spécifiques sur cultures de cellules	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer une surveillance et une maintenance (repiquage) des cultures cellulaires.</p>
Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'apporter une aide technique pour les expérimentations scientifiques à bord de navires hauturiers ou côtiers.</p>
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le dépannage des installations techniques (congélateurs à -80°, réseaux de fluides alimentés par des pompes).</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des autoclaves.</p>
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés. Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations.</p>

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou contraintes de l'année 2019

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	1	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	WERNER Michel
	1	UMS2009	BIOMEDETECH Facilities	BENDIRDJIAN Evelyne
	1	UMS3655	Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse	SCOAZEC Jean-Yves
	2	FR3631	Institut de biologie Paris-Seine	LABOUESSE Michel
	2	UMR3347	Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers	SAULE Simon
	2	UMR7221	Physiologie moléculaire et adaptation	SACHS Laurent
	4	UMR9197	Institut des Neurosciences Paris Saclay (Neuro-PSI)	VERNIER Philippe
	4	UMS2010	TEFOR	JOLY Jean Stéphane
	4	UMS3504	AMAGEN (AMAGEN)	SOHM Frédéric
	6	UMR7369	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	MARTINY Laurent
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	SIRIGU Angela
	7	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	RUGGIERO ALLARD Florence
	7	UMR5292	Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL)	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	7	UMS3444	Biosciences	MARVEL Jacqueline
	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	GUILLOU Florian
	8	UMR7355	Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires	QUESNAUX Valérie
	8	UPS44	Transgénése et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	SERAPHIN Bertrand
	10	UMR7021	Bioimagerie et Pathologies	MELY Yves
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	CASSEL Jean-Christophe
	10	UMS3415	Chronobiotron	REBEL Sophie
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Héléne
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	SAVE Etenne
	12	UMR7051	Institut de neurophysiopathologie	KHRESTCHATISKY Michel
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	PIERRE Philippe
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	MASSON Guillaume
	12	UMS3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	MALISSEN Bernard
	12	UMS3537	Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)	MASSON Guillaume
	12	UPS846	Station de primatologie	LACOSTE Romain
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	PIN Jean-Philippe
	13	UMR5235	Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques (DIMNP)	LUTFALLA Georges
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	DEBANT Anna
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	PIECHACZYK Marc
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)	ESCRIVA-GARCIA Hector
	13	UMR9004	Institut de recherche en infectiologie de Montpellier (IRIM)	MESNARD Jean-Michel
	13	UMS3426	BioCampus Montpellier	JOURNOT Laurent
	14	ERL5311	Cellules Stromales, Homeostasie, Plasticité et Réparation Tissulaire (STROMALab)	CASTEILLA Louis
	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	GIRARD Jean-Philippe
	14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	RAMPON Claire
	14	UMR5547	Centre de Biologie du Développement (CBD)	PITUELLO-BERNIERE Fabienne
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CerCo)	THORPE Simon

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2019

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	15	UMR5287	Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)	CAZALET Jean-René
	15	UMR5293	Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)	BEZARD Erwan
	15	UMR5297	Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (INS)	CHOQUET Daniel
	15	UMR5536	Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)	MIRAUX Sylvain
	17	UMR6015	Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire	HENRION Daniel
	17	UMR6290	Institut de génétique et développement de Rennes	GILLET Reynald
	17	UMR6291	Institut du thorax	REDON Richard
	17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	LEMASSON Alban
	17	UMS3556	Santé François Bonamy	LEMARCHAND Patricia
	17	UMS3480	Biologie Santé et Innovation technologique	GUILLAUX Thierry
	18	UMR8161	Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées	ABBADIE Corinne
	18	UMS3702	Institut de biologie de Lille	BOUTIN Philippe
	19	FRE2001	Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales	BERNAUDIN Myriam
	19	UMS3408	Unité Support Cyceron	HALEWYN Benoît
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander
	20	UMR7275	Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)	NAHON Jean-Louis
	20	UMR7277	Institut de Biologie de Valrose (IBV)	NOSELLI Stéphane
	20	UMR7284	Centre Cancer et vieillissement	GILSON Eric

Interventions spécifiques sur cultures de cellules	1	UMR8030	Génomique métabolique	SALANCOBAT Marcel
	1	UMR8104	Institut Cochin	COURAUD Pierre-Olivier
	2	UMR8261	Expression génétique microbienne	CONDON Ciaran
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINDEL Thierry
	7	UMR5086	Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale (MMSB)	JAULT Jean-Michel
	7	UMR5242	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)	RUGGIERO ALLARD Florence
	7	UMR5292	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	7	UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	VERNOUX Teva
	7	UMS3444	SFR Biosciences	MARVEL Jacqueline
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UMR7104	Institut de Génétique et Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)	SERAPHIN Bertrand
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	DROUARD Laurence
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSEHORN Winfried
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UMR7258	Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	PIN Jean-Philippe
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins	ESCRIVA-GARCIA Hector
	14	UMR2594	Laboratoire des Interactions Plantes-Microorganismes (LIPM)	BRUAND Claude
	17	UMS3556	Santé François Bonamy	LEMARCHAND Patricia

Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	LAUDET Vincent
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2019

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	SIRIGU Angela
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	7	UMS3760	Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)	GEOURJON Christophe
	8	UPS44	Transgénèse et archiver d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	MLER Jean-Luc
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	10	UPS3156	Centre de neurochimie	BADER Marie-France
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UMR7257	Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB)	BOURNE Yves
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent
	12	UPS846	Station de primatologie	LACOSTE Romain
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	LAUDET Vincent
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	PIN Jean-Philippe
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	PIECHACZYK Marc
	13	UMS3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	14	UMR5099	Laboratoire de Biologie Moléculaire Euraryote (LBME)	GLEIZES Pierre-Emmanuel
	14	UMR5100	Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires (LMGM)	POLARD Patrice
	18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	D'HULST Christophe
18	UMS3702	institut de biologie de Lille	BOUTIN Philippe	
20	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	NAHON Jean-Louis	

Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	2	UMR3215	Génétique et biologie du développement	LEOPOLD Pierre
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR6293	Génétique, Reproduction et Développement (GRoD)	VAURY ZWILLER Chantal
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSEHORN Winfried
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	SAVE Etienne
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	LAUDET Vincent
	13	UMR5096	Laboratoire Génome et développement des plantes	DERAGON Jean-Marc
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	PIN Jean-Philippe
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	DEBANT Anne
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	PIECHACZYK Marc
	13	UMS3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	15	UMS3420	Bordeaux Imaging Center	CHOQUET Daniel

DEC190810INP

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités de l'institut de physique

LA DIRECTRICE,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC180779INP du 22 février 2018 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2018 dans les unités de l'institut de Physique.

DECIDE :

Article 1^{er}

Les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut de physique fixées dans la décision DEC180779INP du 22 février 2018 sont reconduites au titre de l'année 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera diffusée à l'ensemble des unités relevant de l'institut de physique listées dans l'annexe 2 de la décision susvisée.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

Astrid LAMBRECHT

La Directrice de l'Institut de physique

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Mars 2019
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Recherche Organisation générale du CNRS

Présidence générale déléguée
Pré-Direction générale déléguée
Directions : domaines scientifiques, technologiques
Instituts sociétaux
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, UFR, IFR, GDR, IFRIGDR, IFRIGDR

Textes fondateurs du CNRS
Actes administratifs
Règlementation légale
Publication légale
Actes de recherche

Exercice des activités de recherche
Article unique
Article Art. 1. -
Article Art. 2. -
Article Art. 3. -

Personnels du CNRS
Enseignants-chercheurs
Personnels administratifs
Personnels techniques
Personnels de soutien
Personnels de service
Personnels de maintenance
Personnels de sécurité
Personnels de nettoyage
Personnels de cuisine
Personnels de gardiennage
Personnels de conciergerie
Personnels de jardinage
Personnels de fleurissement
Personnels de peinture
Personnels de plomberie
Personnels de menuiserie
Personnels de serrurerie
Personnels de charpente
Personnels de maçonnerie
Personnels de menuiserie
Personnels de serrurerie
Personnels de charpente
Personnels de maçonnerie

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Procédure CNRS
Décisions administratives
Circulaires
Dois et legs consentis au CNRS
Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur, Comptable
Qualité d'enseignement supérieur
Qualité d'enseignement de la recherche
Qualité d'enseignement de la formation
Qualité d'enseignement de la culture
Qualité d'enseignement de la santé
Qualité d'enseignement de la sport
Qualité d'enseignement de la culture
Qualité d'enseignement de la santé
Qualité d'enseignement de la sport

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Procédure CNRS
Décisions administratives
Circulaires
Dois et legs consentis au CNRS
Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur, Comptable
Qualité d'enseignement supérieur
Qualité d'enseignement de la recherche
Qualité d'enseignement de la formation
Qualité d'enseignement de la culture
Qualité d'enseignement de la santé
Qualité d'enseignement de la sport

